

T1 2023

FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

Rapport Destiné Aux Actionnaires

Pour la période close le 31 mars 2023

[sunlife.com](https://www.sunlife.com)



RÉSIDENTS DU CANADA QUI PARTICIPENT AU COMPTE D'ACTIONS

Les actionnaires qui ont déposé des actions dans le compte d'actions canadien peuvent les vendre moyennant des frais de 15 \$ par opération, plus 3 cents l'action. Il suffit de remplir le formulaire A qui se trouve au recto du relevé de propriété des actions, de le détacher et de le poster à la Compagnie Trust TSX.
Pour plus de renseignements, communiquer avec la Compagnie Trust TSX au 1-877-224-1760.

La Sun Life annonce ses résultats du premier trimestre de l'exercice 2023

Les termes « la Compagnie », « Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. L'information contenue dans le présent document est fondée sur les résultats financiers intermédiaires non audités de la FSL inc. pour la période close le 31 mars 2023, et elle devrait être lue parallèlement au rapport de gestion intermédiaire et à nos états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes annexes (les « états financiers consolidés intermédiaires ») pour la période close le 31 mars 2023, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document. Des renseignements supplémentaires sur la FSL inc. sont disponibles à l'adresse www.sunlife.com sous la rubrique « Investisseurs – Résultats et rapports financiers », sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, à l'adresse www.sec.gov. Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens. Le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté la norme IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace la norme IFRS 4, *Contrats d'assurance*, ainsi que la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (collectivement, « les nouvelles normes »). La nature et l'incidence des principaux changements apportés à nos méthodes comptables critiques et l'incidence estimée de l'adoption des nouvelles normes sont résumées à la rubrique L, « Changements de méthodes comptables » de notre rapport de gestion pour la période close le 31 mars 2023 (le « rapport de gestion du T1 2023 »).

TORONTO (ONTARIO) – (le 11 mai 2023) – La Financière Sun Life inc. (TSX : SLF) (NYSE : SLF) a annoncé ses résultats pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023.

- Le bénéfice net sous-jacent¹⁾ s'est établi à 895 M\$, en hausse de 175 M\$, ou 24 %, comparativement au premier trimestre de 2022²⁾; le rendement des capitaux propres sous-jacent¹⁾ s'est établi à 17,3 %.
 - Bénéfice net sous-jacent – Gestion de patrimoine et d'actifs¹⁾** : 411 M\$, en baisse de 11 M\$, ou 3 %.
 - Bénéfice net sous-jacent – Santé et protection collective¹⁾** : 303 M\$, en hausse de 180 M\$, ou 146 %.
 - Bénéfice net sous-jacent – Protection individuelle¹⁾** : 291 M\$, en hausse de 42 M\$, ou 17 %.
- Le bénéfice net déclaré s'est établi à 806 M\$, en hausse de 141 M\$, ou 21 %, comparativement au premier trimestre de 2022²⁾; le rendement des capitaux propres déclaré¹⁾ s'est établi à 15,6 %.
- Le dividende par action ordinaire a augmenté, passant de 0,72 \$ à 0,75 \$ par action.

« Nous avons amorcé 2023 avec de solides résultats, attribuables à nos capacités d'exécution et à la croissance de nos activités en santé et en protection, faisant ressortir la résilience de la composition de nos activités. Nous avons généré une croissance solide du côté des souscriptions en santé et en protection, ce qui renforce l'importance que les Clients continuent d'accorder à la santé et à la sécurité financière », a déclaré Kevin Strain, président et chef de la direction de la Sun Life. « Ce trimestre-ci est le premier où la Sun Life communique son information financière conformément aux normes IFRS 17 et IFRS 9. Un merci tout spécial à toutes les personnes de la Sun Life qui ont contribué à cet effort. Bien que l'adoption de ces normes aura des répercussions sur la façon dont certains de nos résultats sont communiqués, rien ne change en ce qui touche notre stratégie Incidence sur le Client, nos données fondamentales robustes et la force de notre capital. »

	Résultats trimestriels	
Rentabilité	T1 23	T1 22²⁾
Bénéfice net sous-jacent (en millions de dollars) ¹⁾	895	720
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	806	665
Bénéfice par action sous-jacent (en dollars) ^{1), 3)}	1,52	1,23
Bénéfice par action déclaré (en dollars) ³⁾	1,37	1,13
Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	17,3 %	14,7 %
Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	15,6 %	13,6 %
Croissance	T1 23	T1 22²⁾
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs (en millions de dollars) ^{1), 4)}	46 349	56 956
Souscriptions – santé et protection collective (en millions de dollars) ¹⁾	543	390
Souscriptions – protection individuelle (en millions de dollars) ¹⁾	511	409
Actif géré (en milliards de dollars) ¹⁾	1 364	1 352
Marge sur services contractuels (MSC) liée aux affaires nouvelles (en millions de dollars) ⁵⁾	257	173
Solidité financière	T1 23	Au 1^{er} janvier 2023⁶⁾
Ratios du TSAV (à la clôture de la période) ⁶⁾		
Financière Sun Life inc.	148 %	142 %
Sun Life du Canada ⁷⁾	144 %	139 %
Ratio de levier financier (à la clôture de la période) ^{2), 8)}	23,2 %	23,7 %

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document et du rapport de gestion du T1 2023.

²⁾ Les résultats retraités de 2022 peuvent ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs selon les nouvelles normes IFRS 17 et IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à l'intitulé « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 », dans le présent document.

³⁾ Tous les montants présentés au titre du bénéfice par action tiennent compte de la dilution, sauf indication contraire.

⁴⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et les flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été modifiés de façon à exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

⁵⁾ La MSC liée aux affaires nouvelles représente la croissance provenant des activités de souscriptions durant la période, y compris les souscriptions d'assurance individuelle (excluant les coentreprises), ainsi que les solutions prestations déterminées et les souscriptions de produits de gestion de patrimoine (fonds distincts) au Canada. Pour plus de précisions sur la MSC, se reporter à la rubrique E, « Marge sur services contractuels », du rapport de gestion du T1 2023.

⁶⁾ La ligne directrice TSAV de 2023 du BSIF, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, précise que le capital disponible pour les besoins du TSAV comprend la marge sur services contractuels. Les retraitements et les représentations des résultats de périodes antérieures ne sont pas obligatoires. Les ratios pro forma du TSAV au 1^{er} janvier 2023 sont présentés pour illustrer l'incidence de la transition. Ces calculs pro forma ne seront pas présentés officiellement au BSIF. De plus, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le total du capital a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC. Se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du rapport de gestion du T1 2023.

⁷⁾ La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada ») est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.

⁸⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (net d'impôt) dans le dénominateur. La MSC (nette d'impôt) s'est établi à 9,0 G\$ au premier trimestre de 2023 (1^{er} janvier 2023 – 8,7 G\$).

« Nous aidons nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain en poursuivant notre stratégie Incidence sur le Client, grâce à des outils numériques et à de nouveaux produits. Par exemple, au Canada, nous avons étendu l'accès à l'outil Un Plan à plus de 750 000 Clients des Régimes collectifs de retraite. Cet outil numérique permet aux Clients de se tracer un parcours financier. À Hong Kong, nous avons lancé deux produits, conçus pour offrir un potentiel de croissance à long terme et qui intègrent activement les facteurs ESG aux stratégies de placement. »

Points saillants financiers et opérationnels – Comparaison trimestrielle (entre le T1 2023 et le T1 2022)

(en millions de dollars)

Bénéfice net sous-jacent par type d'activité ^{1), 2)}	Sun Life	T1 23				
		Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale
Gestion de patrimoine et d'actifs	411	282	114	—	15	—
Santé et protection collective	303	—	95	208	—	—
Protection individuelle	291	—	107	29	130	25
Charges de l'Organisation internationale et autres	(110)	—	—	—	(4)	(106)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	895	282	316	237	141	(81)
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	806	254	329	168	134	(79)
Variation du bénéfice net sous-jacent (en % d'un exercice à l'autre)	24 %	(12) %	53 %	121 %	6 %	n.s. ⁴⁾
Variation du bénéfice net déclaré (en % d'un exercice à l'autre)	21 %	(18) %	29 %	200 %	21 %	n.s. ⁴⁾
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs^{1), 3)}	46 349	40 829	3 090	—	2 430	—
Souscriptions – santé et protection collective¹⁾	543	—	145	373	25	—
Souscriptions – protection individuelle¹⁾	511	—	136	—	375	—
Variation des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et des flux bruts de gestion d'actifs (en % d'un exercice à l'autre)	(19) %	(17) %	(23) %	—	(31) %	—
Variation des souscriptions – santé et protection collective (en % d'un exercice à l'autre)	39 %	—	(34) %	152 %	14 %	—
Variation des souscriptions – protection individuelle (en % d'un exercice à l'autre)	25 %	—	21 %	—	26 %	—

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document et du rapport de gestion du T1 2023.

²⁾ Pour plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du rapport de gestion du T1 2023.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et les flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été modifiés de façon à exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

⁴⁾ Non significatif.

Le bénéfice net sous-jacent¹⁾ s'est établi à 895 M\$, en hausse de 175 M\$, ou 24 %, comparativement à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs¹⁾** en baisse de 11 M\$: diminution des produits tirés des honoraires à la MFS, au Canada, et en Asie, reflétant la baisse des marchés des actions, largement contrebalancée par une augmentation des produits tirés des placements reflétant la hausse des volumes et des rendements.
- **Santé et protection collective¹⁾** en hausse de 180 M\$: rendement solide, y compris la croissance des primes, l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, les solides marges liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes, et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux États-Unis. Les résultats de DentaQuest ont aussi contribué à la hausse.
- **Protection individuelle¹⁾** en hausse de 42 M\$: augmentation des primes, reflétant l'essor des souscriptions durant l'exercice précédent, et amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres¹⁾** perte nette en hausse de (36) M\$: augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative à long terme et les dépenses liées au projet d'IFRS 17, et hausse des coûts du financement par emprunt.
- Augmentation des produits tirés des placements, reflétant une hausse des profits réalisés sur les actifs excédentaires et des produits d'intérêts nets en raison de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 806 M\$, en hausse de 141 M\$, ou 21 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et des facteurs suivants :

- profit tiré de la vente des activités des marchés spéciaux au Canada²⁾; partiellement contrebalancé par :
- l'incidence des marchés; et
- l'intégration de DentaQuest et les coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC.

¹⁾ Se reporter à la rubrique C, « Rentabilité », du rapport de gestion du T1 2023 pour plus de renseignements sur les éléments importants attribuables aux éléments du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent et à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document pour un rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs opérationnels/secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du rapport de gestion du T1 2023.

²⁾ Le 1^{er} février 2023, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, filiale en propriété exclusive de la FSL inc., a conclu la vente de ses activités des marchés spéciaux à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (la « vente des activités des marchés spéciaux »).

Gestion d'actifs : Leader mondial dans les catégories d'actifs publics et alternatifs grâce à la MFS et à Gestion SLC

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est chiffré à 282 M\$, en baisse de 39 M\$, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** en baisse de 27 M\$: diminution de l'actif net moyen, reflétant la baisse des marchés des actions et les sorties nettes, partiellement contrebalancées par la baisse des charges liées à la rémunération variable et la hausse des produits tirés des placements. La marge d'exploitation nette avant impôt¹⁾ de la MFS²⁾ s'est établie à 37 % au premier trimestre de 2023, comparativement à 39 % à l'exercice précédent.
- **Gestion SLC** en baisse de 12 M\$: hausse du bénéfice tiré des honoraires³⁾ de 26 %, en raison de l'augmentation de l'actif géré, reflétant une mobilisation de capitaux et un déploiement de capital solides sur l'ensemble de la plateforme. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires³⁾ s'est établie à 24 % au premier trimestre de 2023, comparativement à 23 % à l'exercice précédent. Le bénéfice net sous-jacent est en baisse comparativement à l'exercice précédent, la croissance du bénéfice tiré des honoraires ayant été plus que contrebalancée par la hausse des coûts de financement sur les placements en capitaux de lancement et l'augmentation des charges liées à la rémunération.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 254 M\$, en baisse de 57 M\$, ou 18 %, en raison de la diminution du bénéfice net sous-jacent et des coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 16 M\$ et de 15 M\$, respectivement.

Gestion d'actifs a clôturé le premier trimestre de 2023 avec un actif géré de 989 G\$, qui se composait d'un actif de 771 G\$ (570 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 218 G\$ provenant de Gestion SLC. Les sorties nettes totales de 2,5 G\$ enregistrées au premier trimestre de 2023 reflètent les sorties nettes de 5,8 G\$ (4,3 G\$ US) de la MFS, partiellement contrebalancées par les entrées nettes de 3,2 G\$ de Gestion SLC.

La MFS a continué d'afficher un rendement des placements à long terme exceptionnel à titre de gestionnaire actif. La MFS s'est classée parmi les 10 meilleures sociétés de gestion d'actifs³⁾ pour le rendement sur 5 ans et sur 10 ans de sa gamme de fonds destinés aux particuliers aux États-Unis. C'est la 14^e fois en 15 ans que la MFS obtient cette distinction.

Le 1^{er} février, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %⁴⁾ dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis, avec l'option d'acquérir la participation restante dès 2028. Les fortes capacités de distribution aux particuliers d'AAM aux États-Unis procurent à Gestion SLC une occasion attrayante de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés américains pour les actifs alternatifs.

Durant le trimestre, BentallGreenOak (« BGO ») s'est vu décerner, pour la 13^e année consécutive, le prix ENERGY STAR® Partner of the Year 2023 – Sustained Excellence par la Environmental Protection Agency (« EPA ») et le Department of Energy (« DOE ») des États-Unis. Ce prix témoigne du dévouement de BGO envers la lutte contre les changements climatiques passant par l'efficacité énergétique et la décarbonisation. De plus, la stratégie BGO Prime Canadian Property a remporté le prix Pension Real Estate Association (« PREA ») Open-End Fund ESG de 2023, démontrant l'intégration des facteurs ESG à l'ensemble des pratiques de placement.

Canada : Leader en santé, en gestion de patrimoine et en assurance

Le bénéfice net sous-jacent au Canada s'est chiffré à 316 M\$, en hausse de 110 M\$, ou 53 %, par rapport à l'exercice précédent, reflétant les facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en hausse de 34 M\$: augmentation des produits tirés des placements reflétant la hausse des volumes et des rendements, partiellement contrebalancée par la diminution des produits tirés des honoraires reflétant la baisse des marchés boursiers durant l'exercice précédent.
- **Santé et protection collective** en hausse de 36 M\$: amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité, reflétant la hausse des marges et la diminution de la durée des règlements.
- **Protection individuelle** en hausse de 40 M\$: augmentation des primes, reflétant l'essor des souscriptions durant l'exercice précédent, et hausse de l'apport des placements.
- Augmentation des produits tirés des placements reflétant une hausse des profits réalisés sur les actifs excédentaires et des produits d'intérêts nets en raison de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 329 M\$, en hausse de 73 M\$, ou 29 %, par rapport à l'exercice précédent, reflétant l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et le profit tiré de la vente des activités des marchés spéciaux, partiellement contrebalancés par l'incidence des marchés attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt et aux placements immobiliers.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document et du rapport de gestion du T1 2023.

²⁾ MFS Investment Management (la « MFS »).

³⁾ Classement Barron's Fund Family 2022.

⁴⁾ Après dilution.

Souscriptions au Canada¹⁾ :

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et les flux bruts de gestion d'actifs se sont chiffrés à 3 G\$, en baisse de 23 %, reflétant la baisse des souscriptions de régimes à cotisations déterminées aux Régimes collectifs de retraite (les « RCR ») et la diminution des souscriptions de titres de fonds communs de placement à la gestion de patrimoine individuelle.
- Les souscriptions de produits collectifs se sont établies à 145 M\$, en baisse de 34 %, reflétant les ventes de contrats importants durant l'exercice précédent.
- Les souscriptions de produits individuels se sont chiffrées à 136 M\$, en hausse de 21 %, reflétant l'augmentation des souscriptions d'assurance-vie entière avec participation.

Nous continuons de concrétiser notre raison d'être qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Au premier trimestre, nous avons amélioré l'outil Un Plan afin de permettre aux Clients de modifier directement leur parcours financier autant de fois qu'ils le veulent, tout en collaborant avec leur conseiller à l'atteinte de leurs objectifs personnalisés. Nous avons proposé cet outil aux Clients individuels en 2022, et en 2023 nous avons élargi l'accès aux plus de 750 000 Clients des RCR. Jusqu'à maintenant, près de 100 000 parcours financiers ont été créés pour les Clients individuels au Canada avec, notamment, l'outil Un Plan, simplement Sun Life.

De plus, *Prospr par Sun Life*, une solution hybride de conseils combinant une plateforme numérique de première qualité et une équipe de conseillers autorisés, continue de prendre de l'essor grâce à une croissance importante du nombre de visiteurs uniques durant l'exercice précédent. Nous continuons de proposer de nouvelles capacités, notamment la possibilité pour les Clients de lier des comptes externes à leur profil *Prospr par Sun Life*, mettant à profit l'outil pour tracer un parcours financier global et faire le suivi des objectifs au même endroit.

États-Unis : Leader en santé et en garanties collectives

Le bénéfice net sous-jacent au États-Unis s'est chiffré à 237 M\$, en hausse de 130 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective** en hausse de 144 M\$: rendement solide de toutes les activités, y compris la croissance des primes, l'apport de l'acquisition DentaQuest, et des résultats favorables. Les résultats enregistrés durant le trimestre comprennent les solides marges liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes, partiellement contrebalancées par les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité. Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité ont diminué de façon significative comparativement à ceux liés à la pandémie de l'exercice précédent.
- **Protection individuelle** en baisse de 14 M\$: résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité durant le trimestre, reflétant la hausse des montants des règlements.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 168 M\$, en hausse de 112 M\$ comparativement à l'exercice précédent, reflétant l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et l'incidence des marchés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les coûts liés à l'intégration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 15 M\$ et de 12 M\$, respectivement.

Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis se sont chiffrées à 373 M\$, en hausse de 225 M\$, en raison de la hausse des ventes de garanties de frais dentaires²⁾ et d'assurance collective.

Nous poursuivons avec notre stratégie visant à aider plus de gens à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin. Au premier trimestre, la Sun Life a été choisie en tant que nouveau fournisseur de régimes de frais dentaires commerciaux pour les employés de l'État de Virginie-Occidentale. DentaQuest a obtenu le contrat de l'État pour fournir les garanties dentaires aux participants du régime Medicaid en Oklahoma, et l'accent est mis sur les soins préventifs et l'amélioration de la santé buccodentaire. En combinant cela aux autres ventes réalisées durant le premier trimestre, nous nous attendons à ajouter environ 650 000 participants de garanties de frais dentaires au cours du prochain exercice.

Aux Garanties collectives, nous poursuivons avec notre stratégie visant à faciliter l'accès aux soins et aux garanties pour nos Clients grâce aux solutions numériques en travaillant avec deux partenaires en gestion des soins. Nous avons ajouté à l'intention de nos participants de contrats d'assurance-vie un programme de mieux-être numérique en libre-service qui vise à soutenir la santé mentale et affective et qui offre du contenu et des activités sur mesure. Nous avons aussi fourni à nos participants en invalidité un accès à des services de soins personnalisés, afin d'améliorer le traitement des troubles musculosquelettiques et de la COVID-19 de longue durée.

Asie : Leader régional axé sur les marchés en croissance rapide

Le bénéfice net sous-jacent en Asie s'est chiffré à 141 M\$, en hausse de 8 M\$, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en baisse de 6 M\$: diminution des produits tirés des honoraires reflétant en grande partie le recul des marchés boursiers.
- **Protection individuelle** en hausse de 11 M\$: augmentation des primes reflétant un bon essor des souscriptions au cours de l'exercice précédent et une amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, partiellement contrebalancés par la diminution des apports liés aux investissements.
- **Charges du bureau régional et autres** en hausse de 3 M\$.

¹⁾ Comparativement à l'exercice précédent.

²⁾ Les ventes de garanties de frais dentaires comprennent les ventes provenant de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 134 M\$, en hausse de 23 M\$, ou 21 %, par rapport à l'exercice précédent en raison de l'incidence des marchés. L'incidence favorable des taux d'intérêt a été en grande partie contrebalancée par l'incidence des marchés attribuable aux placements immobiliers.

L'incidence du change est venue augmenter le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré de 3 M\$ et de 7 M\$, respectivement.

Souscriptions en Asie¹⁾ :

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et les flux bruts de gestion d'actifs se sont chiffrés à 2 G\$, en baisse de 31 %, reflétant principalement une baisse des souscriptions de titres de fonds du marché monétaire aux Philippines.
- Les souscriptions de produits individuels se sont établies à 375 M\$, en hausse de 26 %, en raison d'une augmentation des souscriptions en Inde, à Hong Kong, à la Division International et aux Philippines.

La MSC liée aux affaires nouvelles s'est chiffrée à 102 M\$ au premier trimestre de 2023, comparativement à 51 M\$ à l'exercice précédent, principalement en raison des souscriptions et de la composition favorable des produits dans le marché des Clients fortunés, aux Philippines et à Hong Kong.

Nous avons continué de tirer parti de notre raison d'être, qui consiste à aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, en offrant des produits novateurs qui répondent à leurs besoins. Au premier trimestre, à Hong Kong, nous avons lancé deux produits²⁾ qui offrent un potentiel de croissance financière à long terme et des options souples de retrait au comptant tout en intégrant activement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux stratégies de placement. Les Clients ont favorablement accueilli ces produits, qui ont représenté plus de 20 % des souscriptions de produits de protection individuelle du premier trimestre à Hong Kong.

Aux Philippines, nous avons maintenu notre position de chef de file au chapitre des primes liées aux affaires nouvelles et du total des primes en 2022, ce qui reflète notre excellente gamme de produits et notre service exceptionnel aux Clients. Nos efforts pour améliorer la vie de nos Clients ont été récompensés et, pour la 13^e année consécutive, la Sun Life a reçu le prix Platine³⁾ pour avoir été choisie comme la compagnie d'assurance-vie la plus digne de confiance du secteur.

Organisation internationale

La perte nette sous-jacente de l'Organisation internationale s'est établie à 81 M\$, comparativement à une perte nette sous-jacente de 47 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la hausse des charges d'exploitation y compris les coûts liés à la rémunération incitative à long terme et les dépenses liées au projet d'IFRS 17, ainsi qu'une augmentation des coûts du financement par emprunt.

La perte nette déclarée s'est établie à 79 M\$, comparativement à la perte nette déclarée de 69 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la variation de la perte nette sous-jacente, partiellement contrebalancée par l'incidence des marchés.

¹⁾ Comparativement à l'exercice précédent.

²⁾ SunJoy et SunGift.

³⁾ Prix Trusted Brands.

Table des matières

A.	Mode de présentation de nos résultats	7
B.	Sommaire financier	9
C.	Rentabilité	10
D.	Croissance	12
E.	Marge sur services contractuels	14
F.	Solidité financière	15
G.	Rendement des différents secteurs d'activité	16
	1. Gestion d'actifs	17
	2. Canada	19
	3. États-Unis	20
	4. Asie	21
	5. Organisation internationale	22
H.	Placements	23
I.	Gestion du risque	26
J.	Information financière supplémentaire	33
K.	Procédures judiciaires et démarches réglementaires	36
L.	Changements de méthodes comptables	36
M.	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	43
N.	Mesures financières non conformes aux normes IFRS	44
O.	Énoncés prospectifs	53

À propos de la Sun Life

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 mars 2023, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1,36 billion de dollars. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site www.sunlife.com.

Les actions de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), à la Bourse de New York (« NYSE ») et à la Bourse des Philippines (« PSE ») sous le symbole « SLF ».

A. Mode de présentation de nos résultats

Les termes « la Compagnie », « Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'à nos rapports de gestion intermédiaires et annuels. Nous préparons nos états financiers consolidés intermédiaires non audités selon les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), qui correspondent aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») et conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS.

Le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons également adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La nature et l'incidence des principaux changements de méthodes comptables critiques et les incidences estimatives de l'adoption des nouvelles normes sont résumées à la rubrique L, « Changements de méthodes comptables », du présent document. Pour plus de renseignements, y compris l'évaluation et le classement des soldes d'ouverture, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9

Les résultats de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17 et de la superposition de classement connexe relative à IFRS 9 (les « nouvelles normes »). Les résultats retraités pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. La majorité des mesures prises pour rééquilibrer les portefeuilles d'actifs et faire passer la gestion actif-passif à une gestion conforme à IFRS 17 ont été prises au premier trimestre de 2023. Par conséquent, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être nécessairement représentative des tendances futures et devrait être interprétée dans ce contexte. L'utilisation des sensibilités pour analyser les perspectives à l'égard du risque de marché et les incidences connexes (p. ex., les sensibilités aux taux d'intérêt) sera plus représentative à partir des sensibilités présentées pour le premier trimestre de 2023 à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document. Certains résultats retraités de 2022 ne sont pas audités, ou n'ont pas encore été audités, et pourraient changer.

Bénéfice net sous-jacent par type d'activité

La Sun Life exerce une gamme diversifiée d'activités, tant à l'échelle mondiale que par type d'activité, et notre bénéfice par secteur d'activité permet de mieux comprendre et d'analyser nos résultats :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : Les activités de gestion de patrimoine et d'actifs de la Sun Life génèrent des produits tirés des honoraires récurrents ou des écarts de placement.
- **Santé et protection collective** : Les activités collectives offrent des garanties touchant la protection et la santé aux participants de régimes d'employeurs et gouvernementaux. Ces produits sont généralement assortis de périodes de couverture à plus court terme et de révision plus fréquente des prix. Les produits sont tirés des primes relatives à la couverture offerte ainsi que des bénéfices tirés des honoraires (c.-à-d. les régimes de services administratifs seulement et les honoraires liés aux soins dentaires).
- **Protection individuelle** : En général, les activités de protection individuelle présentent un profil de rentabilité à plus long terme et sont plus sensibles aux tendances observées. Les primes comprennent une marge relative à l'offre de protection, et elles sont investies afin d'obtenir un rendement supérieur aux montants prévus requis pour s'acquitter des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente un aperçu des types d'activités dans les secteurs d'activité et les divisions de la Sun Life :

Secteurs d'activité					
Types d'activité	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale
Gestion de patrimoine et d'actifs	MFS Investment Management Gestion SLC	Gestion de patrimoine de l'individuelle Régimes collectifs de retraite		Gestion de patrimoine individuelle et gestion d'actifs ¹	
Santé et protection collective		Sun Life Santé	Garanties collectives ² Garanties de frais dentaires		
Protection individuelle		Assurance individuelle	Gestion des affaires en vigueur	Protection individuelle ³	Royaume-Uni ⁴
Charges de l'Organisation internationale et autres				Bureau régional	Services de soutien généraux

¹ Comprend les activités en gestion de patrimoine et d'actifs aux Philippines, à Hong Kong, en Chine et en Inde.

² Comprend les garanties collectives des employés, ainsi que les solutions en santé et en gestion des risques (assurance-maladie en excédent de pertes).

³ Comprend les activités en protection individuelle pour l'ANASE, Hong Kong, les contreparties et la clientèle fortunée. Les affaires collectives en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle.

⁴ Les activités fermées de l'Organisation internationale liées aux rentes au Royaume-Uni ont été intégrées aux activités en protection individuelle.

1. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées de manière isolée ou comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, ainsi que le dossier de renseignements financiers supplémentaires disponible à l'adresse www.sunlife.com, sous la rubrique « Investisseurs – Résultats et rapports financiers », présentent des renseignements supplémentaires concernant les mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures conformes aux normes IFRS les plus proches, le cas échéant.

2. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique O, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexacts et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

3. Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la FSL inc., se reporter aux états financiers consolidés, aux rapports de gestion annuels et intermédiaires et à la notice annuelle de la FSL inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse www.sec.gov.

B. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Résultats trimestriels

Rentabilité	T1 23	T4 22 ¹⁾	T1 22 ¹⁾
Bénéfice net (perte nette)			
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	895	892	720
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	806	1 165	665
Bénéfice par action dilué (en dollars)			
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) ²⁾	1,52	1,52	1,23
Bénéfice par action déclaré (dilué)	1,37	1,98	1,13
Rendement des capitaux propres (en %)			
Rendement des capitaux propres sous-jacent ²⁾	17,3 %	17,7 %	14,7 %
Rendement des capitaux propres déclaré ²⁾	15,6 %	23,2 %	13,6 %
Croissance	T1 23	T4 22¹⁾	T1 22¹⁾
Souscriptions			
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ^{2), 3)}	46 349	43 269	56 956
Souscriptions – santé et protection collective ²⁾	543	1 345	390
Souscriptions – protection individuelle ²⁾	511	498	409
Total de l'actif géré (en milliards de dollars)²⁾	1 363,6	1 318,6	1 352
Marge sur services contractuels (« MSC ») liée aux affaires nouvelles	257	268	173

Solidité financière	T1 23	Au 1 ^{er} janvier 2023 ⁵⁾
Ratios du TSAV^{4), 5)}		
Financière Sun Life inc.	148 %	142 %
Sun Life du Canada ⁶⁾	144 %	139 %
Ratio de levier financier^{2), 7)}	23,2 %	23,7 %
Valeur comptable par action ordinaire (\$)	35,34	34,60
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du bénéfice par action de base (en millions)	587	586
Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)	587	586

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A – « Mode de présentation de nos résultats » du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été modifiés de façon à exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

⁴⁾ Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF.

⁵⁾ La ligne directrice TSAV du BSIF pour 2023, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, précise que le capital disponible aux fins du TSAV comprend la marge sur services contractuels. Les retraitements et les représentations des résultats des périodes antérieures ne sont pas obligatoires. Les ratios pro forma du TSAV au 1^{er} janvier 2023 sont présentés afin d'illustrer l'incidence de la transition. Ces calculs pro forma ne seront pas présentés officiellement au BSIF. De plus, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le total du capital a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC.

⁶⁾ La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada ») est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.

⁷⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 9,0 G\$ au premier trimestre de 2023 (1^{er} janvier 2023 – 8,7 G\$).

C. Rentabilité

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique E, « Marge sur services contractuels », pour plus d'information.

(en millions de dollars, après impôt)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22 ¹⁾	T1 22 ¹⁾
Bénéfice net sous-jacent par secteur d'activité²⁾ :			
Gestion de patrimoine et d'actifs	411	412	422
Santé et protection collective	303	321	123
Protection individuelle	291	231	249
Charges de l'Organisation internationale et autres	(110)	(72)	(74)
Bénéfice net sous-jacent²⁾	895	892	720
À ajouter : Incidence des marchés ^{1), 3)}	(64)	224	(2)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾	(5)	12	(27)
Autres ajustements ³⁾	(20)	37	(26)
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	806	1 165	665
Rendement des capitaux propres sous-jacent ²⁾	17,3 %	17,7 %	14,7 %
Rendement des capitaux propres déclaré ²⁾	15,6 %	23,2 %	13,6 %
Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent²⁾			
Mortalité	(26)	(43)	(110)
Morbidité	61	110	(15)
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »)	(8)	(1)	(4)
Charges	(5)	(8)	8
Crédit	(6)	(11)	(18)
Autres ⁴⁾	32	27	2

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A – « Mode de présentation de nos résultats » du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité exercées dans les divisions de la Sun Life, se reporter à la rubrique A – « Mode de présentation de nos résultats » dans le présent document.

³⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

⁴⁾ D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composantes du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Comparaison trimestrielle – entre le T1 23 et le T1 22

Le bénéfice net sous-jacent¹⁾ s'est établi à 895 M\$, en hausse de 175 M\$, ou 24 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs¹⁾** : baisse de 11 M\$ en raison de la diminution du bénéfice tiré des honoraires à la MFS, au Canada et en Asie, reflétant les reculs des marchés des actions, en grande partie contrebalancée par une augmentation des produits tirés des placements en raison de la hausse des volumes et des rendements.
- **Santé et protection collective¹⁾** : hausse de 180 M\$ en raison du rendement solide, y compris la croissance des primes, l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, les marges élevées liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux États-Unis. Les résultats de DentaQuest ont également contribué à l'augmentation.
- **Protection individuelle¹⁾** : hausse de 42 M\$ en raison de l'augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres¹⁾** : hausse de (36) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative à long terme et les dépenses liées au projet de mise en œuvre d'IFRS 17, ainsi que hausse des coûts de financement par emprunt.
- Hausse des produits tirés des placements reflétant l'augmentation des profits réalisés sur les actifs excédentaires et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

¹⁾ Se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document pour obtenir un rapprochement du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 806 M\$, en hausse de 141 M\$, ou 21 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et des éléments suivants :

- un profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada¹⁾. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :
- l'incidence des marchés;
- les coûts liés à l'intégration de DentaQuest et à l'acquisition à Gestion SLC.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 32 M\$ et de 28 M\$, respectivement.

Le rendement des capitaux propres sous-jacent s'est établi à 17,3 % et le rendement des capitaux propres déclaré s'est établi à 15,6 % (premier trimestre de 2022 – 14,7 % et 13,6 %, respectivement).

1. Incidence des marchés

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché. L'incidence des marchés a donné lieu à une diminution de 64 M\$ du bénéfice net déclaré (premier trimestre de 2022 – diminution de 2 M\$), attribuable aux placements immobiliers, partiellement contrebalancée par les fluctuations des taux d'intérêt. La valeur totale des placements immobiliers est demeurée relativement inchangée, mais le rendement total pour le trimestre a été inférieur aux rendements à long terme prévus par la direction.

2. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a été une diminution de 5 M\$ du bénéfice net déclaré (premier trimestre de 2022 – diminution de 27 M\$) reflétant diverses améliorations mineures.

3. Autres ajustements

Les autres ajustements se sont traduits par une diminution de 20 M\$ du bénéfice net déclaré (premier trimestre de 2022 – diminution de 26 M\$), reflétant les coûts d'intégration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, ainsi que les coûts liés à l'acquisition à Gestion SLC, partiellement contrebalancés par un profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada.

4. Éléments relatifs aux résultats

Au premier trimestre de 2023, les éléments importants relatifs aux résultats comprenaient :

- des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité, principalement pour l'assurance-vie collective et l'assurance individuelle aux États-Unis;
- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, principalement en ce qui concerne l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des comportements des titulaires de contrat, au Vietnam;
- les autres résultats ont été favorables, reflétant divers éléments mineurs liés aux placements.

5. Impôt sur le résultat

Notre taux d'imposition prévu par la loi est influencé par divers éléments fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, des produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables.

Au premier trimestre de 2023, le taux d'imposition effectif²⁾ sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré s'est établi à 17,4 % et à 16,2 %, respectivement (premier trimestre de 2022 – 10,0 % et 23,3 %, respectivement).

6. Incidence du change

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 32 M\$ et de 28 M\$, respectivement.

¹⁾ Le 1^{er} février 2023, la Sun Life du Canada, une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., a conclu la vente de ses activités liées aux marchés spéciaux à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (la « vente des activités liées aux marchés spéciaux »).

²⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 10 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

D. Croissance

1. Souscriptions et flux bruts

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22	T1 22
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs par secteur d'activité¹⁾			
Flux bruts de gestion d'actifs	40 829	37 380	49 427
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ²⁾	3 090	4 099	4 008
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs en Asie	2 430	1 790	3 521
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ¹⁾	46 349	43 269	56 956
Souscriptions – santé et protection collective par secteur d'activité¹⁾			
Canada	145	107	220
États-Unis	373	1 221	148
Asie	25	17	22
Total des souscriptions de produits collectifs ¹⁾	543	1 345	390
Souscriptions – protection individuelle par secteur d'activité¹⁾			
Canada	136	139	112
Asie ³⁾	375	359	297
Total des souscriptions de produits individuels ¹⁾	511	498	409
MSC – Incidence des nouvelles affaires d'assurance (la « MSC liée aux affaires nouvelles ») ⁴⁾	257	268	173

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été modifiés de façon à exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

³⁾ En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activités, les activités d'assurance collective en Asie ont été incluses dans la catégorie des produits de protection individuelle. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats » du présent document.

⁴⁾ La MSC liée aux affaires nouvelles représente la croissance des activités de souscriptions au cours de la période, y compris les souscriptions de produits de protection individuelle (excluant celles enregistrées par les coentreprises), de régimes à prestations déterminées, de fonds distincts et de produits de gestion de patrimoine au Canada.

Le total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs a diminué de 11 G\$, ou 19 %, d'un exercice à l'autre (13 G\$, ou 23 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les flux bruts de gestion d'actifs ont diminué de 23 %¹⁾, reflétant la baisse des flux bruts à la MFS et à Gestion SLC.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés au Canada ont diminué de 23 % en raison de la diminution des souscriptions de régimes à cotisations déterminées aux Régimes collectifs de retraite (les « RCR ») et de la baisse des souscriptions de fonds communs de placement à la gestion de patrimoine individuelle.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés en Asie ont diminué de 31 %¹⁾, principalement en raison de la diminution des souscriptions de fonds des marchés monétaires aux Philippines.

Le total des souscriptions en santé et en protection collective a augmenté de 153 M\$, ou 39 %, par rapport à l'exercice précédent (129 M\$, ou 33 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées au Canada ont diminué de 34 %, reflétant les ventes de contrats importants au cours de l'exercice précédent.
- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis ont augmenté de 137 %¹⁾, en raison de l'augmentation des ventes de garanties de frais dentaires²⁾ et des souscriptions d'assurance collective.

Le total des souscriptions de protection individuelle a augmenté de 102 M\$, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent (98 M\$, ou 24 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits individuels enregistrées au Canada ont augmenté de 21 %, reflétant des souscriptions d'assurance vie entière.
- Les souscriptions de produits individuels enregistrées en Asie ont augmenté de 25 %¹⁾ en raison de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, à Hong Kong, à la Division International et aux Philippines.

La MSC liée aux affaires nouvelles représente la croissance découlant des activités de souscriptions au cours de la période. L'incidence des nouvelles affaires d'assurance a donné lieu à une augmentation de 257 M\$ de la MSC, comparativement à une augmentation de 173 M\$ de la MSC liée aux affaires nouvelles à l'exercice précédent, en raison de la croissance des souscriptions d'assurance individuelle au Canada et, en Asie, en raison des souscriptions et de la composition favorable des produits dans le marché de la clientèle fortunée, aux Philippines et à Hong Kong.

¹⁾ Cette variation de pourcentage exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Les ventes de garanties de frais dentaires comprennent les ventes provenant de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

2. Actif géré

L'actif géré se compose de notre fonds général, des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (les « fonds distincts ») et d'actifs de tiers gérés par la Compagnie. Les actifs de tiers gérés se composent des fonds institutionnels et des fonds gérés ainsi que d'autres actifs gérés liés à nos coentreprises.

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels				
	T1 23	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22
Actif géré¹⁾					
Actif du fonds général	201 792	198 316	198 181	191 786	196 240
Actif des fonds distincts	131 033	125 292	118 564	120 098	133 496
Actifs de tiers gérés^{1), 2)}					
Fonds offerts aux particuliers ³⁾	543 847	527 617	505 679	508 214	568 678
Fonds institutionnels, fonds gérés et autres ³⁾	528 897	507 673	485 670	475 394	492 980
Total des actifs de tiers gérés ^{1), 2)}	1 072 744	1 035 290	991 349	983 608	1 061 658
Ajustements de consolidation ²⁾	(41 947)	(40 337)	(38 725)	(38 054)	(39 686)
Total de l'actif géré¹⁾	1 363 622	1 318 561	1 269 369	1 257 438	1 351 708

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les autres éléments de l'actif géré ont été renommés en tant qu'« actifs de tiers gérés », et les ajustements de consolidation sont présentés séparément, puisque les ajustements de consolidation s'appliquent à toutes les composantes du total de l'actif géré.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2022, le classement d'un fonds de la MFS est passé des fonds institutionnels et gérés aux fonds offerts aux particuliers. D'autres comptes offerts aux particuliers et de fiducie ont également été reclassés des fonds institutionnels et gérés aux fonds offerts aux particuliers. Les données des périodes précédentes ont été retraitées.

L'actif géré a augmenté de 45,1 milliards \$, ou 3 %, par rapport au 31 décembre 2022, principalement en raison :

- i) des fluctuations favorables du marché, qui ont eu une incidence de 42,0 G\$ sur la valeur des fonds distincts, des fonds offerts aux particuliers, des fonds institutionnels et des fonds gérés;
- ii) d'une augmentation de 5,2 G\$ de l'actif géré attribuable à l'acquisition d'AAM¹⁾;
- iii) d'une augmentation de 3,5 G\$ de l'actif géré lié aux actifs du fonds général. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- iv) une diminution de 2,0 G\$ découlant de l'incidence du change (excluant l'incidence des actifs du fonds général);
- v) des sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés de 2,8 G\$;
- vi) des distributions aux Clients de 1,5 G\$.

Les sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés totalisant 2,8 G\$ se composaient des éléments suivants :

(en milliards de dollars)	Résultats trimestriels				
	T1 23	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22
Flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net :					
MFS	(5,8)	(16,1)	(13,4)	(7,0)	(6,9)
Gestion SLC	3,2	3,5	5,7	7,3	4,9
Canada, Asie et autres	(0,2)	(0,1)	(0,6)	(0,2)	1,4
Total des flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net :	(2,8)	(12,7)	(8,3)	0,1	(0,6)

¹⁾ L'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (l'« acquisition d'AAM »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

E. Marge sur services contractuels

La MSC représente une source de la valeur stockée des bénéfices futurs liés aux activités d'assurance, et elle est admissible à titre de capital disponible aux fins du TSAV. La MSC est une composante des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le tableau suivant présente les variations de la MSC, y compris sa comptabilisation au sein du bénéfice net au cours de la période, ainsi que la croissance des nouvelles activités de souscription d'assurance.

(en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le 31 mars 2023	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2022
Marge sur services contractuels (MSC) au début de la période	10 865	9 797
Incidence des nouvelles affaires d'assurance ¹⁾	257	929
Fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés ^{2), 3)}	125	362
Profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance ³⁾	68	(44)
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(223)	(861)
Variation interne de la MSC³⁾	227	386
Incidence des marchés et autres ³⁾	87	3
Incidence de la variation des hypothèses ³⁾	46	431
Incidence du change	18	248
Variation totale de la MSC	378	1 068
Marge sur services contractuels (MSC) à la fin de la période	11 243	10 865

¹⁾ Incidence des nouvelles affaires d'assurance sur la MSC, également appelée la « MSC liée aux affaires nouvelles ». La MSC liée aux affaires nouvelles représente la croissance des activités de souscriptions au cours de la période, y compris les souscriptions de produits de protection individuelle (excluant celles enregistrées par les coentreprises), de régimes à prestations déterminées, de fonds distincts et de produits de gestion de patrimoine au Canada.

²⁾ Les variations prévues des rendements des actifs et des taux arrêtés reflètent principalement i) les rendements prévus des actifs soutenant les contrats évalués au moyen de la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV) et ii) la hausse des taux arrêtés moyens au fil du temps sur les affaires en vigueur et les affaires nouvelles ajoutées à des taux plus élevés. Les taux arrêtés s'entendent de la structure d'échéance liée aux taux d'actualisation arrêtés, établie au moment où le contrat d'assurance a été vendu ou au moment de la transition à IFRS 17. Les contrats évalués au moyen de la MHV comprennent l'assurance-vie avec participation, les fonds distincts et l'assurance-vie universelle à capital variable.

³⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Le total de la MSC s'établissait à 11,2 G\$ à la fin du premier trimestre de 2023, soit une augmentation de 0,4 G\$, ou 3 %, au cours du trimestre :

- La MSC interne était attribuable à l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, reflétant les souscriptions de produits de protection individuelle au Canada et en Asie.
- Des résultats favorables ont été enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et en Asie.
- L'incidence des marchés a été favorable à la MSC, car les marchés des actions et le rendement des actifs à revenu fixe ont été supérieurs aux rendements prévus pour les actifs soutenant les contrats évalués au moyen de la MHV.
- Des modifications favorables ont été apportées aux hypothèses concernant diverses améliorations mineures.

F. Solidité financière

	IFRS 17 et IFRS 9		IFRS 4 et IAS 39 ¹⁾			
	Au 1 ^{er} janvier 2023 ²⁾					
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	T1 23		T4 22	T3 22	T2 22	T1 22
Ratio du TSAV						
Financière Sun Life inc. ^{1), 2)}	148 %	142 %	130 %	129 %	128 %	143 %
Sun Life du Canada ^{1), 2)}	144 %	139 %	127 %	123 %	124 %	123 %
Capital						
Titres de créance subordonnés	6 677	6 676	6 676	7 075	6 427	6 426
Instruments de capital novateurs ³⁾	200	200	200	200	200	200
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	303	268	1 837	1 764	1 713	1 704
Participations ne donnant pas le contrôle	133	90	90	64	56	62
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239	2 239	2 239	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁴⁾	20 735	20 290	25 211	24 718	23 825	23 659
Marge sur services contractuels ^{2), 5)}	11 243	10 865				
Total du capital ^{1), 2)}	41 530	40 628	36 253	36 060	34 460	34 290
Ratio de levier financier^{1), 5), 6)}	23,2 %	23,7 %	25,1 %	26,4 %	25,7 %	25,9 %
Dividendes						
Ratio de distribution sous-jacent ^{1), 6)}	47 %	47 %	43 %	43 %	45 %	46 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	0,720	0,720	0,720	0,690	0,690	0,660
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ¹⁾	35,34	34,60	42,99	42,18	40,65	40,37

¹⁾ Cette mesure n'a pas été retraitée pour les périodes de 2022 et les périodes précédentes, car IFRS 17 et IFRS 9 n'étaient pas les normes comptables alors en vigueur et, par conséquent, ne s'appliquaient pas à nos pratiques de gestion du capital à l'époque.

²⁾ La ligne directrice TSAV du BSIF pour 2023, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, précise que le capital disponible aux fins du TSAV comprend la marge sur services contractuels. Les retraitements et les représentations des résultats des périodes antérieures ne sont pas obligatoires. Les ratios pro forma du TSAV au 1^{er} janvier 2023 sont présentés afin d'illustrer l'incidence de la transition. Ces calculs pro forma ne seront pas présentés officiellement au BSIF. De plus, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le total du capital a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC.

³⁾ Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs »), et ils sont considérés comme du capital réglementaire. Ils sont cependant présentés à titre de débentures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités », du rapport de gestion annuel de 2022.

⁴⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

⁵⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 9,0 G\$ au premier trimestre de 2023 (1^{er} janvier 2023 – 8,7 G\$).

⁶⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

1. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le Bureau du surintendant des institutions financières a établi pour le Canada le cadre de capital réglementaire appelé le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie ». Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la solidité financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des titulaires de contrat et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie au TSAV.

Le ratio du TSAV de la FSL inc. s'est établi à 142 % et le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, à 139 %, au 1^{er} janvier 2023, en hausse de 12 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2022, en raison de l'adoption d'IFRS 17. Le principal facteur de changement a été la réduction du facteur scalaire du coussin de solvabilité de base du TSAV, qui est passé de 1,05 à 1,0, ce qui représente un apport de sept points de pourcentage.

Le ratio du TSAV de la FSL inc. s'est établi à 148 % au 31 mars 2023, en hausse de six points de pourcentage par rapport au 1^{er} janvier 2023, en raison du bénéfice net déclaré, des fluctuations du marché, de la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada et de l'optimisation du capital. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'acquisition d'AAM et les paiements de dividendes aux actionnaires.

Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada s'est établi à 144 % au 31 mars 2023, en hausse de cinq points de pourcentage par rapport au 1^{er} janvier 2023, en raison du bénéfice net déclaré, des fluctuations du marché, de la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada et de l'optimisation du capital. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les versements de dividendes à la FSL inc.

Pour les deux périodes, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio réglementaire minimal de 90 % prévus par le BSIF.

2. Capital

Au moment de la transition aux nouvelles normes, le capital total s'établissait à 40,6 G\$ au 1^{er} janvier 2023, en hausse de 4,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2022 en raison de l'établissement de la MSC, qui comprend des transferts des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et des capitaux propres du compte des contrats avec participation vers la MSC.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, de la MSC, des capitaux propres du compte des contrats avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 mars 2023, notre capital total s'établissait à 41,5 G\$, en hausse de 0,9 G\$ comparativement au 1^{er} janvier 2023. L'augmentation du capital total comprend un bénéfice net déclaré de 806 M\$, une hausse de 378 M\$ de la MSC et des profits nets latents de 228 M\$ sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par le versement de dividendes de 424 M\$ sur les actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires ») et par l'incidence de 158 M\$¹⁾ de l'acquisition d'AAM.

Notre situation de capital et notre liquidité demeurent excellentes, soutenues par un ratio du TSAV de 148 % pour la FSL inc., un ratio de levier financier de 23,2 %²⁾, ainsi qu'un montant de 1,1 G\$ en trésorerie et en autres actifs liquides²⁾ au 31 mars 2023 pour la FSL inc.³⁾ (31 décembre 2022 – 1,1 G\$).

Événement postérieur à la date de clôture

Pour plus de renseignements, se reporter à la note 17 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») à Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group ») pour un montant d'environ 413 M\$ (248 M€). La Sun Life UK, qui gère des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni, n'accepte plus de nouvelles souscriptions et gère un portefeuille d'activités fermées seulement depuis 2001. En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance. Phoenix Group est la plus importante société de solutions d'épargne à long terme et de retraite du Royaume-Uni, ayant un actif administré de 259 G£⁴⁾ et environ 13 millions de clients. Dans le cadre de la vente, nous établissons un partenariat à long terme pour devenir un partenaire stratégique de gestion d'actifs de Phoenix Group. Nos sociétés de gestion d'actifs, la MFS et Gestion SLC, continueront de gérer un montant d'environ 8 G\$ du compte général de la Sun Life UK. De plus, Phoenix Group s'est fixée comme objectif d'acheter pour environ 25 G\$ US de titres à revenu fixe d'émissions publiques et privées et de placements alternatifs nord-américains sur les cinq prochaines années. La MFS et Gestion SLC seront des partenaires importants de Phoenix Group pour l'aider à atteindre cet objectif. Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 M\$ (108 M€) relative au goodwill attribué qui ne devrait pas être recouvré au moyen de la vente.

G. Rendement des différents secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22 ¹⁾	T1 22 ¹⁾
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)²⁾			
Gestion d'actifs	282	324	321
Canada	316	265	206
États-Unis	237	230	107
Asie	141	135	133
Organisation internationale	(81)	(62)	(47)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) ²⁾	895	892	720
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires			
Gestion d'actifs	254	321	311
Canada	329	453	256
États-Unis	168	202	56
Asie	134	92	111
Organisation internationale	(79)	97	(69)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – Actionnaires ordinaires	806	1 165	665

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A – « Mode de présentation de nos résultats » du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

¹⁾ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive.

⁴⁾ Au 31 décembre 2022

1. Gestion d'actifs

Résultats trimestriels

Gestion d'actifs (en millions de dollars canadiens)	T1 23	T4 22	T1 22
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	282	324	321
À ajouter : incidence des marchés ²⁾	(7)	(8)	—
Participation de la direction dans les actions de la MFS ²⁾	17	27	9
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3)}	(33)	(26)	(15)
Amortissement des immobilisations incorporelles ²⁾	(5)	(3)	(4)
Autres ^{2), 4)}	—	7	—
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	254	321	311
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	988,6	952,0	980,8
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	40,8	37,4	49,4
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(2,5)	(12,6)	(2,0)
MFS (en millions de dollars canadiens)			
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	254	276	281
À ajouter : participation de la direction dans les actions de la MFS ²⁾	17	27	9
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	271	303	290
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	770,7	742,3	796,1
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	34,5	31,2	40,7
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(5,8)	(16,1)	(6,9)
MFS (en millions de dollars américains)			
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	188	202	221
À ajouter : participation de la direction dans les actions de la MFS ²⁾	12	21	7
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	200	223	228
Marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS ¹⁾	37 %	40 %	39 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) ¹⁾	566,3	540,5	647,1
Actif géré (en milliards de dollars américains) ^{1), 5)}	570,3	547,9	636,9
Flux bruts (en milliards de dollars américains) ¹⁾	25,5	23,0	32,1
Flux nets (en milliards de dollars américains) ¹⁾	(4,3)	(11,9)	(5,4)
Augmentation (perte) de valeur de l'actif (en milliards de dollars américains)	26,7	51,0	(50,4)
Gestion SLC (en millions de dollars canadiens)			
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	28	48	40
À ajouter : incidence des marchés ²⁾	(7)	(8)	—
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3)}	(33)	(26)	(15)
Amortissement des immobilisations incorporelles ²⁾	(5)	(3)	(4)
Autres ^{2), 4)}	—	7	—
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	(17)	18	21
Bénéfice tiré des honoraires ¹⁾	68	73	54
Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires ^{1), 6)}	24 %	24 %	23 %
Marge d'exploitation nette avant impôt ^{1), 6)}	21 %	23 %	24 %
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	217,8	209,6	184,7
Flux bruts provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	6,3	6,1	8,8
Flux nets provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	3,2	3,5	4,9
Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	171,7	164,4	146,1
Flux bruts provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	5,0	7,9	8,2
Flux nets provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	2,5	5,8	5,6
Actif administré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	50,1	—	—
Mobilisation de capitaux (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	2,3	3,0	5,7
Déploiement de capital (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	6,0	6,9	6,9

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les ajustements avant impôt.

³⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentalGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 20 M\$ au premier trimestre de 2023 (quatrième trimestre de 2022 – 17 M\$; premier trimestre de 2022 – 16 M\$).

⁴⁾ Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁵⁾ La MFS présente des renseignements mensuels sur son actif géré à la rubrique « Corporate Fact Sheet » de son site Web, qu'on peut consulter à l'adresse www.mfs.com/CorpFact. La rubrique « Corporate Fact Sheet » présente également l'actif et le passif de la MFS en fonction des PCGR des États-Unis au 31 décembre 2022.

⁶⁾ En fonction des 12 derniers mois. IFRS 9 a été adoptée le 1^{er} janvier 2023 et, pour cette raison, la marge d'exploitation nette avant impôt du premier trimestre de 2022 reflète le bénéfice comptabilisé en vertu d'IAS 39. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Comparaison trimestrielle – entre le T1 2023 et le T1 2022

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 282 M\$, en baisse de 39 M\$, ou 12 %, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** : Diminution de 33 M\$ US (27 M\$) attribuable à la diminution de l'actif net moyen reflétant le recul des marchés des actions et les sorties nettes, partiellement contrebalancés par la baisse des charges liées à la rémunération variable et par la hausse des produits nets tirés des placements. La marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS¹⁾ s'est établi à 37 % au premier trimestre de 2023, comparativement à 39 % à l'exercice précédent.
- **Gestion SLC** : Diminution de 12 M\$ attribuable à l'augmentation de 26 % du bénéfice tiré des honoraires¹⁾ en raison de la hausse de l'actif géré, reflétant une mobilisation et un déploiement de capitaux solides sur l'ensemble de la plateforme. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires¹⁾ et la marge d'exploitation nette avant impôt se sont établies à 24 % et à 21 %, respectivement, pour le premier trimestre de 2023 (premier trimestre de 2022 – 23 % et 24 %, respectivement). Le bénéfice net sous-jacent a diminué par rapport à l'exercice précédent, la croissance des produits tirés des honoraires ayant été plus que contrebalancée par la hausse des coûts de financement liés aux placements en capitaux de lancement et des charges de rémunération.

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs s'est établi à 254 M\$, en baisse de 57 M\$ ou 18 %, en raison de la diminution du bénéfice net sous-jacent et des coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 16 M\$ et de 15 M\$, respectivement.

Croissance

L'actif géré de Gestion d'actifs s'est établi à 988,6 G\$, en hausse de 36,6 G\$, ou 4 %, par rapport au 31 décembre 2022, en raison des facteurs suivants :

- les variations de la valeur de l'actif net de 35,4 G\$;
- l'actif géré découlant de l'acquisition d'AAM de 5,2 G\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- des sorties nettes de 2,5 G\$;
- des distributions aux Clients de 1,5 G\$.

L'actif géré de la MFS a augmenté de 22,4 G\$ US, ou 4 %, par rapport au 31 décembre 2022, en raison du facteur suivant :

- une augmentation de la valeur de l'actif de 26,7 G\$ US découlant de la hausse des marchés des actions, partiellement contrebalancée par des sorties nettes de 4,3 G\$ US.

Au premier trimestre de 2023, 96 %, 93 % et 16 % de l'actif s'inscrivant dans les fonds communs de la MFS offerts aux particuliers aux États-Unis se classaient dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement.

L'actif géré de Gestion SLC a augmenté de 8,2 G\$, ou 4 %, par rapport au 31 décembre 2022, en raison des facteurs suivants :

- l'acquisition d'AAM de 5,2 G\$, les entrées nettes de 3,2 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 1,3 G\$ découlant de l'incidence des taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par des distributions aux Clients de 1,5 G\$.
- les entrées nettes se composaient de la mobilisation de capitaux et des versements des Clients, qui ont totalisé 6,3 G\$, partiellement contrebalancés par des sorties de trésorerie de 3,1 G\$.

L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires de Gestion SLC a augmenté de 7,2 G\$, ou 4 %, par rapport au 31 décembre 2022, en raison des facteurs suivants :

- l'acquisition d'AAM de 5,2 G\$, les entrées nettes de 2,5 G\$ et des variations de la valeur de l'actif de 0,7 G\$, partiellement contrebalancées par des distributions aux Clients de 1,2 G\$.
- les entrées nettes se composaient du déploiement du capital et des versements des clients, qui ont totalisé 5,0 G\$, partiellement contrebalancés par des sorties de trésorerie de 2,5 G\$.

Acquisition d'Advisors Asset Management, Inc.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %²⁾ dans Advisors Asset Management Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis. Les solides capacités de distribution aux particuliers d'AAM aux États-Unis procurent à Gestion SLC une occasion attrayante de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés américains pour les actifs alternatifs. AAM fournit une gamme de solutions et de produits aux conseillers financiers des maisons de courtage, aux conseillers en placement inscrits et aux courtiers indépendants, et supervisait des actifs de 40,9 G\$ US (environ 55,2 G\$ CA) au 31 mars 2023, à partir de 10 bureaux situés dans neuf États américains. La Sun Life a l'option d'acquiescer la participation restante dans AAM à compter de 2028. À la suite de la transaction, le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires a été réduit de 158 M\$, principalement en raison de l'établissement de passifs financiers liés à l'augmentation prévue de notre participation future dans AAM. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Après dilution.

2. Canada

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22 ¹⁾	T1 22 ¹⁾
Gestion de patrimoine et d'actifs ²⁾	114	72	80
Santé et protection collective ²⁾	95	102	59
Protection individuelle ²⁾	107	91	67
Bénéfice net sous-jacent²⁾	316	265	206
À ajouter : Incidence des marchés ^{1), 3)}	(47)	235	65
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾	(2)	(133)	(12)
Acquisitions, intégrations et restructurations ³⁾	65	(1)	—
Amortissement des immobilisations incorporelles ³⁾	(3)	(3)	(3)
Autres ^{3), 4)}	—	90	—
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires¹⁾	329	453	256
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ²⁾	18,3 %	15,2 %	13,4 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ²⁾	19,1 %	25,9 %	16,6 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ^{2), 5)}	3 090	4 099	4 008
Souscriptions – santé et protection collective ²⁾	145	107	220
Souscriptions – protection individuelle ²⁾	136	139	112

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A – « Mode de présentation de nos résultats » du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A – « Mode de présentation de nos résultats » dans le présent document.

³⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les ajustements avant impôt.

⁴⁾ Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁵⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été modifiés de façon à exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

Rentabilité

Comparaison trimestrielle – entre le T1 2023 et le T1 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 316 M\$, en hausse de 110 M\$ ou 53 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : hausse de 34 M\$ attribuable à l'augmentation des produits tirés des placements découlant de la hausse des volumes et des rendements, partiellement contrebalancée par la baisse du bénéfice tiré des honoraires reflétant le recul des marchés des actions au cours du dernier exercice.
- **Santé et protection collective** : hausse de 36 M\$ en raison de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité, reflétant l'augmentation des marges et la réduction de la durée des règlements.
- **Protection individuelle** : hausse de 40 M\$ en raison de l'augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice et la hausse de l'apport des placements.
- La hausse des produits tirés des placements reflète l'augmentation des profits réalisés sur les actifs excédentaires et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 329 M\$, en hausse de 73 M\$, ou 29 %, reflétant l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et un profit à la vente des activités des marchés spéciaux, partiellement contrebalancés par l'incidence des marchés liée aux fluctuations des taux d'intérêt et aux placements immobiliers.

Croissance

Comparaison trimestrielle – entre le T1 2023 et le T1 2022

Les souscriptions au Canada comprenaient :

- des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs de 3,1 G\$, en baisse de 23 %, reflétant la diminution des souscriptions de régimes à cotisations déterminées aux Régimes collectifs de retraite (les « RCR ») et la baisse des souscriptions de fonds communs de placement à la gestion de patrimoine individuelle;
- des souscriptions de produits collectifs de 145 M\$, en baisse de 34 %, reflétant les ventes de contrats importants au cours de l'exercice précédent;
- des souscriptions de produits individuels de 136 M\$, en hausse de 21 %, reflétant l'augmentation des souscriptions d'assurance vie entière avec participation.

Vente des activités des marchés spéciaux

Le 1^{er} février 2023, la Sun Life du Canada a conclu la vente des activités des marchés spéciaux¹⁾ à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

3. États-Unis

(en millions de dollars américains)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22 ¹⁾	T1 22 ¹⁾
Santé et protection collective ²⁾	154	160	51
Protection individuelle ²⁾	22	13	32
Bénéfice net sous-jacent²⁾	176	173	83
À ajouter : Incidence des marchés ^{1), 3)}	(13)	11	(32)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾	—	42	1
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{3), 4)}	(21)	(43)	(4)
Amortissement des immobilisations incorporelles ³⁾	(17)	(24)	(4)
Autres ^{3), 5)}	—	(8)	—
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires¹⁾	125	151	44
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ²⁾	14,8 %	14,7 %	12,7 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ²⁾	10,5 %	12,7 %	6,8 %
Marge après impôt des Garanties collectives (en %) ^{2), 6)}	9,7 %	8,1 %	5,1 %
Souscriptions – santé et protection collective ²⁾	275	899	116

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A – « Mode de présentation de nos résultats » du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A – « Mode de présentation de nos résultats » dans le présent document.

³⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

⁴⁾ Comprend les coûts d'intégration de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

⁵⁾ Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁶⁾ En fonction du bénéfice net sous-jacent des quatre derniers trimestres. IFRS 17 et IFRS 9 ont été adoptées le 1^{er} janvier 2023, de sorte que la marge du premier trimestre de 2022 reflète le bénéfice net sous-jacent calculé selon IFRS 4 et IAS 39. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Comparaison trimestrielle – entre le T1 2023 et le T1 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 176 M\$ US, en hausse de 93 M\$ US, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective** : hausse de 103 M\$ US en raison du rendement solide dans l'ensemble des secteurs, incluant la croissance des primes, l'apport de l'acquisition de DentaQuest et les résultats favorables. Les résultats enregistrés au cours du trimestre comprennent de solides marges liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes, partiellement contrebalancées par les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour l'assurance collective. Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité ont diminué de façon significative par rapport aux résultats liés à la pandémie au cours de l'exercice précédent.
- **Protection individuelle** : baisse de 10 M\$ US en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité au cours du trimestre, reflétant les montants plus élevés des règlements.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 125 M\$ US, en hausse de 81 M\$ US, reflétant l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et l'incidence des marchés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les coûts d'intégration de DentaQuest et par l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 15 M\$ et de 12 M\$, respectivement.

Croissance

Comparaison trimestrielle – entre le T1 2023 et le T1 2022

Les souscriptions de produits collectifs aux États-Unis se sont chiffrées à 275 M\$ US, en hausse de 159 M\$ US en raison des ventes de garanties de frais dentaires²⁾ et d'assurance collective.

¹⁾ Ces marchés comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. Ce secteur d'activité faisait auparavant partie de la division Sun Life Santé.

²⁾ Les ventes de garanties de frais dentaires comprennent les ventes provenant de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

4. Asie

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22 ¹⁾	T1 22 ¹⁾
Gestion de patrimoine et d'actifs ²⁾	15	16	21
Protection individuelle ^{2), 3)}	130	118	119
Charges du bureau régional et autres ²⁾	(4)	1	(7)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)²⁾	141	135	133
À ajouter : Incidence des marchés ^{1), 4)}	5	(129)	(3)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ⁴⁾	(6)	71	(16)
Acquisitions, intégrations et restructurations ⁴⁾	(4)	—	(1)
Amortissement des immobilisations incorporelles ⁴⁾	(2)	(2)	(2)
Autres ^{4), 5)}	—	17	—
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires¹⁾	134	92	111
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ²⁾	10,4 %	10,4 %	11,7 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ²⁾	9,9 %	7,1 %	9,8 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ²⁾	2 430	1 790	3 521
Souscriptions – protection individuelle ²⁾	375	359	297
Souscriptions – santé et protection collective ^{2), 3)}	25	17	22
MSC liée aux affaires nouvelles	102	122	51

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

³⁾ En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été incluses dans la catégorie Protection individuelle.

⁴⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁵⁾ Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2023, les divisions en Asie ont été mises à jour comme suit : ANASE, Hong Kong, coentreprises, clientèle fortunée et bureau régional, afin d'offrir une information plus détaillée sur nos stratégies d'affaires et nos stratégies géographiques dans la région. Avant le premier trimestre de 2023, ces divisions en Asie étaient désignées par les appellations Marchés locaux et Carrefours internationaux dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels.

La liste suivante présente un aperçu des nouvelles divisions :

- ANASE : Philippines, Indonésie, Vietnam
- Hong Kong
- Coentreprises : Inde, Chine, Malaisie
- Clientèle fortunée : International, Singapour
- Bureau régional

Comparaison trimestrielle – entre le T1 2023 et le T1 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 141 M\$, en hausse de 8 M\$, ou 6 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : baisse de 6 M\$ attribuable à la baisse du bénéfice tiré des honoraires reflétant en grande partie les reculs des marchés des actions.
- **Protection individuelle** : hausse de 11 M\$ en raison de l'augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, partiellement contrebalancée par la baisse de l'apport des placements.
- **Charges du bureau régional et autres** : hausse de 3 M\$.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 134 M\$, en hausse de 23 M\$, ou 21 %, en raison de l'incidence des marchés. L'incidence favorable des taux d'intérêt a été en grande partie contrebalancée par l'incidence des placements immobiliers sur les marchés.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 3 M\$ et de 7 M\$ du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré, respectivement.

Croissance

Comparaison trimestrielle – entre le T1 2023 et le T1 2022

Les souscriptions de l'Asie comprenaient :

- des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs de 2,4 G\$, en baisse de 31 %¹⁾, principalement en raison de la diminution des souscriptions de titres de fonds du marché monétaire aux Philippines.
- des souscriptions de produits individuels de 375 M\$, en hausse de 25 %¹⁾, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, à Hong Kong, à la Division International et aux Philippines.

La MSC liée aux nouvelles affaires s'est établie à 102 M\$, comparativement à 51 M\$ pour l'exercice précédent, principalement en raison des souscriptions et de la composition favorable des produits dans le marché de la clientèle fortunée, aux Philippines et à Hong Kong.

Entente de bancassurance avec la Dah Sing Bank

Le 20 janvier 2023, nous avons annoncé un partenariat de bancassurance exclusif de 15 ans avec la Dah Sing Bank (« Dah Sing ») à Hong Kong. Aux termes de ce partenariat, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie pour les 570 000 clients particuliers de services bancaires de la Dah Sing, afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de protection à différentes étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance. Hong Kong est un marché prospère pour l'assurance-vie en Asie. La bancassurance y est un réseau de distribution clé, et elle représente plus de 50 % de la composition de la distribution d'assurance-vie. Après l'achèvement des processus et l'obtention des approbations réglementaires, la distribution des produits Sun Life devrait commencer en juillet 2023.

5. Organisation internationale

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22 ¹⁾	T1 22 ¹⁾
Protection individuelle ^{2), 3)}	25	11	20
Charges de l'Organisation internationale et autres ²⁾	(106)	(73)	(67)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)²⁾	(81)	(62)	(47)
À ajouter : Incidence des marchés ^{1), 4)}	2	108	(22)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ⁴⁾	3	17	—
Acquisitions, intégrations et restructurations ⁴⁾	(3)	—	—
Autres ^{4), 5)}	—	34	—
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires¹⁾	(79)	97	(69)

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

³⁾ Les activités de rentes fermées au Royaume-Uni au sein de l'Organisation internationale ont été incluses dans la catégorie Protection individuelle.

⁴⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

⁵⁾ Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Comparaison trimestrielle – entre le T1 2023 et le T1 2022

La perte nette sous-jacente s'est établie à 81 M\$, comparativement à une perte nette sous-jacente de 47 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la hausse des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative à long terme et les dépenses liées au projet d'IFRS 17, ainsi qu'une augmentation des coûts de financement par emprunt.

La perte nette déclarée s'est chiffrée à 79 M\$, comparativement à une perte nette déclarée de 69 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la variation de la perte nette sous-jacente, partiellement contrebalancée par l'incidence des marchés.

¹⁾ Cette variation de pourcentage exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

H. Placements

Le total des placements liés au fonds général se chiffrait à 171,3 G\$ au 31 mars 2023, en hausse de 2,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance de la juste valeur nette découlant de la baisse des taux d'intérêt. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs à revenu fixe de grande qualité.

Le tableau suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général¹⁾.

(en millions de dollars)	31 mars 2023		31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	11 012	6 %	11 219	7 %
Titres de créance	76 285	45 %	75 902	45 %
Titres de capitaux propres	7 590	4 %	7 148	4 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	53 303	31 %	51 253	30 %
Actifs dérivés	1 813	1 %	2 095	1 %
Autres placements	11 158	7 %	11 070	7 %
Immeubles de placement	10 148	6 %	10 102	6 %
Total des placements	171 309	100 %	168 789	100 %

¹⁾ Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la juste valeur des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur. En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

1. Titres de créance

Le portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Au 31 mars 2023, notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements, excepté en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Philippines.

Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos titres de créance, classés selon leur emplacement géographique.

(en millions de dollars)	31 mars 2023				31 décembre 2022			
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par emplacement géographique :								
Canada	28 395	4 602	32 997	43 %	26 613	6 064	32 677	43 %
États-Unis	20 876	5 772	26 648	35 %	20 274	6 196	26 470	35 %
Europe	5 882	1 645	7 527	10 %	5 814	1 789	7 603	10 %
Asie	4 884	856	5 740	8 %	4 549	964	5 513	7 %
Autres	2 012	1 361	3 373	4 %	2 107	1 532	3 639	5 %
Total des titres de créance	62 049	14 236	76 285	100 %	59 357	16 545	75 902	100 %

Nos pertes brutes latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se chiffraient à 7 621 M\$ et à 871 M\$, respectivement, au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 9 384 M\$ et 1 521 M\$, respectivement). La diminution des pertes brutes latentes est en grande partie attribuable à l'incidence du recul des taux d'intérêt.

Titres de créance par notation

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'établissait à 71 % du total des titres de créance au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 72 %). La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 99 %).

2. Prêts hypothécaires et autres prêts

Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés. Les modifications apportées aux estimations de la juste valeur des prêts ont été mises en œuvre le 1^{er} janvier 2023. Pour plus de détails, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires de la période close le 31 mars 2023.

Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique¹⁾.

(en millions de dollars)	31 mars 2023			31 décembre 2022		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Canada	9 739	12 506	22 245	9 363	12 433	21 796
États-Unis	5 092	16 173	21 265	5 029	15 468	20 497
Europe	37	6 980	7 017	29	6 479	6 508
Asie	—	506	506	—	494	494
Autres	—	2 270	2 270	—	1 958	1 958
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	14 868	38 435	53 303	14 421	36 832	51 253
Pourcentage du total des placements	9 %	22 %	31 %	8 %	22 %	30 %

¹⁾ L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 mars 2023, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'établissait à 14,9 G\$ (31 décembre 2022 – 14,4 G\$). Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant.

(en millions de dollars)	31 mars 2023			31 décembre 2022		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	—	2 884	2 884	—	2 819	2 819
Immeubles de bureaux	—	3 008	3 008	—	3 014	3 014
Immeubles d'habitation collective	3 764	1 429	5 193	3 592	1 422	5 014
Biens immobiliers industriels et terrains	—	2 818	2 818	—	2 665	2 665
Autres	475	490	965	443	466	909
Total des prêts hypothécaires	4 239	10 629	14 868	4 035	10 386	14 421
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	29 %	71 %	100 %	28 %	72 %	100 %

Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, consentis sur des immeubles de détail, des immeubles de bureaux, des immeubles d'habitation collective, des biens immobiliers industriels et des terrains. Au 31 mars 2023, une tranche de 35 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire sur des maisons individuelles. Au 31 mars 2023, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 52 % (31 décembre 2022 – 53 %). Bien que nous limitons généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,71 fois. Des 4,0 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 93 % sont assurés par la SCHL.

Au 31 mars 2023, nous détenons d'autres prêts totalisant 38,4 G\$ (31 décembre 2022 – 36,8 G\$). Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures.

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 85 M\$ au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 47 M\$).

3. Dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont généralement pas échangés.

(en millions de dollars)	31 mars 2023	31 décembre 2022
Actif (passif) à la juste valeur nette	(102)	(256)
Montant notionnel total	71 532	69 768
Montant en équivalent-crédit ¹⁾	1 256	1 173
Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	28	26

¹⁾ Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif de 102 M\$ au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – passif de 256 M\$). L'augmentation de la juste valeur nette est attribuable à une hausse des contrats de taux d'intérêt découlant de fluctuations à la baisse des courbes de rendement.

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 71,5 G\$ au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 69,8 G\$). La variation du montant notionnel est principalement attribuable à la hausse des contrats de taux d'intérêt utilisés aux fins de l'harmonisation des durées.

4. Immeubles de placement

Au 31 mars 2023, nous détenions des immeubles de placement totalisant 10,15 G\$ (31 décembre 2022 - 10,10 G\$). L'augmentation de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par les achats nets.

Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

31 mars 2023							
(en millions de dollars)	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
Canada	1 752	3 432	926	1 325	664	8 099	80 %
États-Unis	640	1 099	262	—	3	2 004	20 %
Europe	12	15	18	—	—	45	— %
Total	2 404	4 546	1 206	1 325	667	10 148	100 %
Pourcentage du total par type	24 %	44 %	12 %	13 %	7 %	100 %	

31 décembre 2022							
(en millions de dollars)	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
Canada	1 747	3 434	926	1 322	612	8 041	79 %
États-Unis	647	1 105	263	—	1	2 016	20 %
Europe	12	16	17	—	—	45	1 %
Total	2 406	4 555	1 206	1 322	613	10 102	100 %
Pourcentage du total par type	24 %	45 %	12 %	13 %	6 %	100 %	

5. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit

Au 31 mars 2023, le total de la correction de valeur pour pertes s'établissait à 101 M\$¹⁾ (1^{er} janvier 2023²⁾ – 93 M\$¹⁾), et la charge pour pertes de crédit s'établissait à 8 M\$¹⁾ pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

¹⁾ Comprend un total de la correction de valeur pour pertes à l'égard des titres garantis par des prêts de 18 M\$ au 31 mars 2023 (1^{er} janvier 2023 – 18 M\$) et une charge pour pertes de crédit de néant pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

²⁾ Pour les actifs financiers auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 en matière de dépréciation, nous avons choisi de continuer à présenter la correction de valeur pour pertes qui a été déterminée conformément à IAS 39 pour les soldes au 31 décembre 2022. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

I. Gestion du risque

La présente rubrique contient l'information que nous présentons à l'égard du risque de marché et doit être lue en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires non audités pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

Nous avons élaboré un cadre de gestion du risque afin de faciliter l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques, ainsi que la communication de l'information s'y rapportant. Le cadre de gestion du risque porte sur tous les risques, regroupés dans six principales catégories : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de crédit, les risques stratégique et d'entreprise, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Des limites d'appétence ont été établies pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit, aux biens immobiliers et au change. Par l'intermédiaire de nos processus de gestion des risques d'entreprise, nous surveillons les divers facteurs de risque établis dans le cadre de gestion du risque et en faisons rapport à la haute direction et aux comités du conseil d'administration au moins une fois par trimestre. Nos processus de gestion des risques d'entreprise et les facteurs de risque sont décrits dans notre rapport de gestion annuel et notre notice annuelle de 2022.

Au moment de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, nous avons mis à jour la description des facteurs de risque liés aux actions, aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit et de swap, ainsi qu'aux biens immobiliers. Pour plus de renseignements au sujet de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 19, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

Les références aux fonds distincts dans la présente rubrique incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance de l'Organisation internationale.

Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties de prestations offertes par les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur les produits, le bénéfice et la marge sur services contractuels. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Risque de taux d'intérêt et d'écart de taux

Le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux comprennent le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de taux. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts de crédit sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif. Les détails du programme de gestion actif-passif sont présentés sous « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché », à la rubrique J, « Gestion du risque », de notre rapport de gestion annuel de 2022.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et d'écart de taux découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Nous sommes en outre exposés au risque de taux d'intérêt par l'entremise des options garanties de conversion en rente incluses principalement dans les contrats et les régimes de retraite. Ces options intégrées accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leur placement en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt à long terme décroissants à mesure que les rentes à taux garantis entrent en vigueur. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment l'importance et la concentration des garanties relatives aux taux d'intérêt en vigueur, les écarts de crédit, les rendements des actifs à revenu variable et le comportement des titulaires de contrat. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité. À l'inverse, les augmentations des taux d'intérêt ou des écarts de crédit pourraient se traduire par une diminution de la valeur de marché des actifs à revenu fixe, ce qui pourrait engendrer une réduction du capital ou des pertes dans l'éventualité d'une liquidation des actifs avant l'échéance.

Des fluctuations importantes ou une forte volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rente et sur les tendances prévues de rachat pour les contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts de taux.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de taux en raison de nos placements soutenant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux occasionneront un revenu de placement réduit sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. À l'inverse, la hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de taux réduira la valeur de nos actifs actuels. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net, notre marge sur services contractuels, notre capital et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires de plusieurs façons, notamment par :

- la diminution des souscriptions de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, ce qui peut ainsi exercer des pressions sur le niveau de nos charges d'exploitation;
- des variations des tendances prévues de rachat des contrats existants;
- la hausse des pertes sur les affaires nouvelles;
- la diminution du rendement sur les nouveaux placements à revenu fixe achetés et la hausse des coûts de couverture;
- l'incidence des modifications connexes des hypothèses utilisées pour évaluer les contrats d'assurance;
- une perte de valeur au titre du goodwill;
- les provisions pour moins-value pour l'actif d'impôt différé.

Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net, notre marge sur services contractuels et notre capital. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

i. Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour gérer et quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées et l'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les rubriques suivantes présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net¹⁾, la marge sur services contractuels, les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022²⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

¹⁾ Le bénéfice net présenté dans la rubrique I, « Gestion du risque », du présent document s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-dessous reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, l'actif couvrant les contrats d'assurance, l'actif couvrant les contrats de placement, l'actif couvrant l'excédent et les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et des placements immobiliers sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit se traduiraient par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de crédit se traduiraient par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les rubriques « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et d'écart de taux » et « Risque immobilier » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des placements à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement dans notre excédent et nos contrats de placement, augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts, et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

1. Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2023

Variation des marchés des actions ^{2), 3), 4)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(325)	(125)	125	350
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(675)	(275)	250	650
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Diminution de 3,5 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 0,5 %	Augmentation de 2,0 %

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2022¹⁾

Variation des marchés des actions ^{2), 3), 4)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(300)	(125)	125	325
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(650)	(250)	250	625
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Diminution de 3,5 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 0,5 %	Augmentation de 2,0 %

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

²⁾ Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

³⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

⁴⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

⁵⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

2. Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 ¹⁾	
Variation des taux d'intérêt ^{2), 3), 4)}	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(50)	50	(100)	75	
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	100	(125)	125	(150)	
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	225	(225)	225	(225)	
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 1,5 %	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 2,5 %	

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

²⁾ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

³⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

⁴⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

⁵⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 mars 2023, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 mars 2023. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

3. Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les sensibilités aux écarts de crédit représentent l'incidence des variations des écarts de crédit sur les valeurs de nos actifs et de nos passifs (y compris les obligations des provinces, les obligations de sociétés et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de swap sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les valeurs des passifs.

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., et de certaines fluctuations instantanées des écarts de swap sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et les autres éléments du résultat global au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 ¹⁾	
Variation des taux d'intérêt ^{2), 3)}		Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)		50	(50)	50	(50)
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		100	(125)	75	(100)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global		200	(200)	200	(200)
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁴⁾		Augmentation de 1,5 %	Diminution de 2,0 %	Augmentation de 1,0 %	Diminution de 2,0 %

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

²⁾ Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

⁴⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 mars 2023, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 ¹⁾	
Variation des écarts de swap ^{2), 3)}		Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)		(25)	25	(25)	25

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

²⁾ Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

Modification du scénario de taux d'intérêt du TSAV

Pour la FSL inc., en supposant qu'aucun autre changement de scénario n'aura lieu, aucune incidence additionnelle sur le ratio du TSAV ne devrait être observée au cours des cinq prochains trimestres.

Pour la Sun Life du Canada, en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, le ratio du TSAV devrait augmenter de un point de pourcentage au cours des cinq prochains trimestres.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

4. Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et la marge sur services contractuels, au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 ¹⁾	
Variation de la valeur des biens immobiliers ²⁾		Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(475)	475	(500)	500	
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(100)	100	(100)	100	

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

5. Risque lié aux fonds distincts et couverture

Certains produits de fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos activités de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés et à des actifs à revenu fixe afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt et aux marchés des actions. Au 31 mars 2023, plus de 90 % de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds, étaient couverts par un programme de couverture. Une part importante des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les ajustements au titre du risque non financier connexes.

Notre stratégie de couverture est appliquée tant aux secteurs d'activité ou aux produits qu'à l'ensemble de la Compagnie au moyen d'une combinaison de techniques de couverture, comme le rééquilibrage fréquent des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance et l'achat d'options de vente à échéance plus éloignée. Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités sur les objectifs de gestion des risques.

L'incidence des garanties liées aux fonds distincts et des programmes de couverture connexes sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

6. Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net, des autres éléments du résultat global, de la MSC et du ratio du TSAV qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des cours des marchés des actions, des taux d'intérêt et des écarts de crédit. Le ratio du TSAV et les sensibilités de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net, à la MSC, aux autres éléments du résultat global et au ratio du TSAV.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des affaires, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2022¹⁾ ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la FSL inc.; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul, soit le 31 mars et le 31 décembre¹⁾. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 mars 2023 et du 31 décembre 2022¹⁾, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la MSC au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la marge sur services contractuels, les variations du solde de la marge sur services contractuels auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Nos sensibilités relatives au TSAV pourraient être non linéaires, et elles pourraient varier en raison de l'interdépendance entre les cours et les écarts du marché, les hypothèses actuarielles et les calculs du TSAV.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice, des autres éléments du résultat global, de la MSC et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant la sensibilité au risque de marché doit être lue en parallèle avec l'information figurant à la rubrique M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », du rapport de gestion annuel de 2022. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2022 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2022.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les classes d'évaluation, tel qu'il est permis de le faire. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique I, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

J. Information financière supplémentaire

1. Produits

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22	T1 22
Produits des activités d'assurance			
Rentes	568	562	571
Assurance-vie	1 290	1 416	1 184
Assurance-maladie	3 424	3 327	2 288
Total des produits des activités d'assurance	5 282	5 305	4 043
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	4 800	1 168	(10 541)
Produits tirés des honoraires	1 901	2 021	1 839
Total des produits	11 983	8 494	(4 659)

Les produits ont augmenté de 16,6 G\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des produits nets tirés des placements, laquelle est attribuable aux variations de la juste valeur de l'actif. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 0,4 G\$. Par secteur d'activité, les produits reflètent la hausse des produits nets tirés des placements au Canada, en Asie et aux États-Unis, ainsi que la hausse des produits des activités d'assurance, principalement aux États-Unis.

2. Changements des états de la situation financière et des capitaux propres attribuables aux actionnaires

Au 31 mars 2023, le solde du passif net au titre des contrats d'assurance émis¹⁾ s'élevait à 134,0 G\$ (31 décembre 2022 – 131,2 G\$), principalement en raison des produits financiers et des charges financières d'assurance, partiellement contrebalancés par les flux de trésorerie et les transactions sans effet sur la trésorerie ainsi que les variations liées aux services futurs.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprennent les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, se chiffrait à 23,0 G\$ au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 22,5 G\$). Cette variation du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires comprenait :

- un bénéfice net attribuable aux actionnaires total de 826 M\$, avant les dividendes privilégiés de 20 M\$;
- des profits nets latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 228 M\$; ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- l'incidence de 158 M\$ de l'acquisition d'AAM²⁾;
- des dividendes de 424 M\$ versés sur les actions ordinaires.

Au 28 avril 2023, la FSL inc. avait 586 753 634 actions ordinaires, 4 030 063 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

3. Flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22	T1 22
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au début	9 372	9 395	7 693
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation	20	914	(471)
Activités d'investissement	(244)	(126)	(52)
Activités de financement	(264)	(765)	(354)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(33)	(46)	(64)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(521)	(23)	(941)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	8 851	9 372	6 752
Titres à court terme, à la fin	1 981	1 841	3 767
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin	10 832	11 213	10 519

Nos activités d'exploitation génèrent des flux de trésorerie qui comprennent les produits tirés des primes nettes, les produits nets tirés des placements, les produits tirés des honoraires, ainsi que les ventes de placements et les placements arrivés à échéance. Elles constituent la principale source de fonds utilisée aux fins des règlements et prestations versés aux titulaires de contrat, des commissions, des charges d'exploitation et de l'acquisition de placements. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement comprennent principalement les transactions liées aux entreprises associées, aux coentreprises et aux acquisitions. Les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement reflètent en grande partie les opérations sur capitaux propres, y compris les versements de dividendes, l'émission et le rachat d'actions, ainsi que l'émission et le retrait d'instruments de créance et d'actions privilégiées.

¹⁾ Pour plus de renseignements au sujet des variations du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance, se reporter aux notes 7.A et 7.B des états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

²⁾ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

Au premier trimestre de 2023, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué d'un exercice à l'autre, principalement en raison de l'augmentation des emprunts sur les facilités de crédit.

4. Résultats financiers trimestriels

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels											
	IFRS 17 ET IFRS 9 ¹⁾					IFRS 4 ET IAS 39 ¹⁾						
	T1 23	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22	T4 21	T3 21	T2 21
Total des produits	11 983	8 494	4 901	(2 967)	(4 659)	12 301	8 630	2 011	380	12 995	8 510	12 669
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires												
Bénéfice net sous-jacent ²⁾	895	892	949	808	720	990	949	892	843	898	902	883
À ajouter : Incidence des marchés ³⁾	(64)	224	(361)	118	(2)	(136)	(160)	(152)	38	156	171	91
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾	(5)	12	(131)	(22)	(27)	54	7	—	1	(19)	95	2
Autres ajustements ^{3), 4)}	(20)	37	(346)	26	(26)	43	(330)	45	(24)	43	(149)	(76)
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	806	1 165	111	930	665	951	466	785	858	1 078	1 019	900
Bénéfice par action dilué (en dollars)												
Bénéfice sous-jacent ²⁾	1,52	1,52	1,62	1,38	1,23	1,69	1,62	1,52	1,44	1,53	1,54	1,50
Bénéfice déclaré	1,37	1,98	0,19	1,58	1,13	1,62	0,80	1,34	1,46	1,83	1,74	1,53
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)												
Bénéfice déclaré	1,37	1,99	0,19	1,59	1,13	1,62	0,80	1,34	1,46	1,84	1,74	1,54
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur²⁾												
Gestion d'actifs	282	324	298	295	321	313	295	270	326	382	362	311
Canada	316	265	293	299	206	324	300	344	298	266	290	290
États-Unis	237	230	227	134	107	240	216	154	118	72	110	165
Asie	141	135	153	118	133	152	175	148	152	130	145	152
Organisation internationale	(81)	(62)	(22)	(38)	(47)	(39)	(37)	(24)	(51)	48	(5)	(35)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) ²⁾	895	892	949	808	720	990	949	892	843	898	902	883
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ³⁾	(99)	179	(400)	282	172	(273)	(212)	(109)	193	153	231	85
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ³⁾	(5)	(26)	(153)	(30)	(30)	67	15	—	1	(23)	93	2
Autres ajustements (avant impôt) ^{3), 4)}	(10)	(141)	(385)	29	(29)	(88)	(362)	57	(26)	67	(179)	(64)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	25	261	100	(159)	(168)	255	76	(55)	(153)	(17)	(28)	(6)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur – Actionnaires ordinaires												
Gestion d'actifs	254	321	218	298	311	322	215	296	308	140	301	221
Canada	329	453	56	476	256	367	210	160	263	356	393	404
États-Unis	168	202	125	149	56	110	94	213	169	85	46	157
Asie	134	92	—	7	111	98	125	131	161	446	288	143
Organisation internationale	(79)	97	(288)	—	(69)	54	(178)	(15)	(43)	51	(9)	(25)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – Actionnaires ordinaires	806	1 165	111	930	665	951	466	785	858	1 078	1 019	900

¹⁾ IFRS 17 et IFRS 9 ont été adoptées le 1^{er} janvier 2023. Se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

²⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

⁴⁾ Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique N, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Quatrième trimestre de 2022¹⁾

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 951 M\$, en baisse de 127 M\$, ou 12 %, reflétant principalement l'incidence défavorable des marchés et les coûts d'intégration de DentaQuest, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada, les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et les modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net déclaré de l'exercice précédent comprenait un profit lié au premier appel public à l'épargne (PAPE) de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde, partiellement contrebalancé par une augmentation des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 990 M\$, en hausse de 92 M\$, ou 10 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé et de l'apport de l'acquisition de DentaQuest. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice enregistré au titre de la gestion de patrimoine et d'actifs, ce qui reflète une baisse des marchés des actions mondiaux et une hausse du taux d'imposition effectif par rapport à l'exercice précédent.

Troisième trimestre de 2022¹⁾

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 466 M\$, en baisse de 553 M\$, ou 54 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence défavorable des marchés, d'une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK, de l'incidence moins favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et d'une augmentation des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC, facteurs partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 949 M\$, en hausse de 47 M\$, ou 5 %, en raison de la croissance des affaires et des résultats favorables enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé, y compris l'apport significatif de l'acquisition de DentaQuest. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice tiré des honoraires de gestion de patrimoine et d'actifs, qui découle principalement du recul des marchés boursiers mondiaux.

Deuxième trimestre de 2022¹⁾

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 785 M\$ au deuxième trimestre de 2022, en baisse de 115 M\$, ou 13 %, en raison de l'incidence défavorable des marchés et des coûts liés à l'acquisition de DentaQuest, partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et par le profit tiré de la cession-bail de notre bureau de Wellesley aux États-Unis. Le bénéfice net sous-jacent de 892 M\$ a légèrement augmenté en raison de la croissance des affaires, des profits tirés des affaires nouvelles, de l'apport de l'acquisition de DentaQuest et de la diminution des charges liées à la rémunération incitative. Ces facteurs ont été largement contrebalancés par les résultats de Gestion d'actifs, reflétant une baisse des marchés des actions mondiaux entraînant la baisse de l'actif net moyen, des profits tirés des actifs disponibles à la vente ainsi que des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité aux États-Unis. L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 16 M\$ et de 12 M\$, respectivement.

Premier trimestre de 2022¹⁾

Le bénéfice net déclaré du premier trimestre de 2022 s'est établi à 858 M\$, en baisse de 79 M\$, ou 8 %, en raison de l'incidence moins favorable des marchés, partiellement contrebalancée par une charge de restructuration comptabilisée au cours du premier trimestre de 2021 et par la diminution des variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 843 M\$, en légère baisse en raison de la croissance générale des activités, des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges et des profits tirés des placements, contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, ainsi que par la diminution des profits tirés des actifs disponibles à la vente.

Quatrième trimestre de 2021¹⁾

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 078 M\$ au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 334 M\$, ou 45 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison du profit de 297 M\$ généré par le PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde et de l'augmentation de la valeur de nos placements immobiliers, partiellement contrebalancés par une hausse de 153 M\$ des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 898 M\$, en hausse de 36 M\$, ou 4 %, en raison de la croissance générale des activités sur l'ensemble de nos piliers, ceux de la gestion d'actifs et de la gestion de patrimoine ayant été particulièrement solides. Le bénéfice net sous-jacent a également profité d'une baisse du taux d'imposition effectif au cours du trimestre, en grande partie contrebalancée par les résultats soutenus de 113 M\$ enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité en lien avec la COVID-19. L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 33 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 22 M\$.

Troisième trimestre de 2021¹⁾

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 019 M\$ au troisième trimestre de 2021, en hausse de 269 M\$, ou 36 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'incidence favorable des marchés attribuable aux variations de la juste valeur des immeubles de placement et aux modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par un ajustement de la répartition au pair. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 902 M\$, en hausse de 60 M\$, ou 7 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit et de l'augmentation des produits tirés des placements exonérés d'impôt. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et des charges et par l'incidence défavorable du change. Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité ont augmenté aux États-Unis et en Asie, mais sont demeurés relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Au cours du troisième trimestre de 2021, l'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 41 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 36 M\$.

Deuxième trimestre de 2021¹⁾

Le bénéfice net déclaré a augmenté de 381 M\$ au deuxième trimestre de 2021 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'incidence favorable des marchés découlant principalement de variations des taux d'intérêt. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 144 M\$, ou 19 %, en raison de la croissance des affaires, de la diminution du taux d'imposition effectif et des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable du change, la baisse des activités de placement et les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges. Au cours du deuxième trimestre de 2021, l'incidence du change a fait diminuer le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 70 M\$ et de 75 M\$, respectivement.

¹⁾ Ce paragraphe compare les résultats de deux périodes antérieures au 1^{er} janvier 2023 (avant l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9); IFRS 4 et IAS 39 étaient donc les normes comptables en vigueur à ce moment. Se reporter aux résultats présentés dans le tableau ci-dessus, sous la rubrique « IFRS 4 et IAS 39 ».

K. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Des renseignements concernant les questions d'ordre juridique et réglementaire sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels, notre rapport de gestion annuel et la notice annuelle, dans tous les cas, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que dans nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

L. Changements de méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et IFRS 9, *Instruments financiers*, qui sont décrites ci-dessous. Nous avons également adopté au cours de l'exercice considéré plusieurs normes IFRS modifiées, et leur adoption n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

1. Changements de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables.

1.A. Adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 9, *Instruments financiers*

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), et une modification a été publiée en juin 2020 afin de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette norme doit être appliquée selon une approche rétrospective, et des résultats comparatifs portant sur au moins un exercice doivent être fournis. Si l'application rétrospective à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur peut être mise en œuvre. IFRS 17 remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et a une incidence sur la façon dont nous comptabilisons, évaluons et présentons nos contrats d'assurance dans nos états financiers consolidés.

En ce qui nous concerne, IFRS 17 et IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Elle n'exige pas le retraitement des informations pour les périodes comparatives. IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Nous avons le droit, en vertu d'IFRS 17, de présenter des informations comparatives sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative (la « superposition de classement »). Nous avons choisi d'appliquer la superposition de classement à nos actifs financiers et à leurs résultats de la période comparative comme si IFRS 9 était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Certaines informations de la période comparative continueront d'être présentées conformément à nos méthodes comptables précédentes.

Pour l'évaluation initiale des contrats d'assurance à la date de transition du 1^{er} janvier 2022, nous avons choisi d'utiliser la méthode de la juste valeur pour tous les groupes pour lesquels l'approche rétrospective est impraticable. Pour obtenir plus de renseignements sur l'application de la méthode de la juste valeur à la transition, se reporter à la rubrique « Évaluation de la juste valeur » de la note 2.A.i, de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Les principes clés d'IFRS 17 sont les suivants :

- Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels une entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le « titulaire de contrat ») en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») touche de façon défavorable le titulaire de contrat.
- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont divisés en groupes qui seront comptabilisés et évalués séparément.
- Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes : a) la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs; b) un ajustement au titre du risque non financier; et c) la marge sur services contractuels (la « MSC »), un montant qui représente le profit non acquis sur le groupe de contrats d'assurance. Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV »). La MHV s'applique aux contrats d'assurance avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents, comme des fonds distincts et certains contrats d'assurance avec participation. Pour les contrats de courte durée, qui représentent la plupart de nos activités d'assurance collective vie et maladie, une méthode d'évaluation simplifiée (la méthode de la répartition des primes, la « MRP ») est appliquée. En vertu de la MRP, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.
- Le profit afférent à un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis, et à mesure que les risques non financiers liés à l'exécution des contrats d'assurance diminuent.
- Les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance sont présentés séparément.

Différences importantes entre IFRS 17 et IFRS 4

La section qui suit présente une description des différences les plus importantes entre IFRS 17 et les méthodes comptables appliquées en vertu d'IFRS 4.

Portée

IFRS 17 n'apporte aucun changement important par rapport à IFRS 4 en ce qui a trait aux contrats qui entrent dans le champ d'application de la norme. Toutefois, nous avons mis à jour la méthode comptable de classement adoptée au moment de la transition à IFRS 4 en 2011 afin d'assurer une cohérence avec la définition des contrats d'assurance selon IFRS 17.

En vertu d'IFRS 17, un contrat d'assurance s'entend d'un contrat en vertu duquel l'émetteur accepte un risque d'assurance significatif de la part du titulaire du contrat en convenant d'indemniser le titulaire du contrat si un événement assuré le touche de façon défavorable. Afin d'établir s'il existe un risque d'assurance « important », certains contrats qui ont été classés comme des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 ont été reclassés à titre de contrats de placement en vertu d'IFRS 17. Ces changements de classement se limitaient à certains produits de rentes différées pour lesquels le risque d'assurance se limite au droit de transformer en rente les prestations à l'échéance, et qui ne dépassaient pas le seuil d'un risque d'assurance « important ».

En outre, IFRS 17 comprend de nouvelles exigences relatives à la séparation des composantes investissements distincts et des composantes biens distincts ou service autre que d'assurance des contrats d'assurance. Au moment de la transition à IFRS 17, nos contrats d'assurance ne comprenaient aucune composante investissements distincts et ne prévoyaient que des composantes services distincts non significatifs.

Contrairement à IFRS 4, IFRS 17 exige que les contrats de réassurance détenus soient évalués séparément des contrats directs sous-jacents. Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par le réassureur pour indemniser une autre entité au titre de demandes de règlement découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (les « contrats sous-jacents »).

Seuls les contrats qui transfèrent le risque d'assurance au réassureur sont considérés comme des contrats de réassurance détenus du point de vue de l'entité cedante. Nous avons conclu des traités de réassurance qui transfèrent uniquement les risques non liés à l'assurance au réassureur, mais ceux-ci ne sont pas considérés comme des contrats de réassurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, pas plus qu'ils n'entraient dans le champ d'application d'IFRS 4. Il s'agit plutôt de contrats d'assurance achetés.

Les traités de réassurance qui font partie des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation (c'est-à-dire pour lesquels tous les flux de trésorerie du traité de réassurance sont entièrement transférés aux titulaires de contrats d'assurance avec participation) sont évalués et présentés séparément.

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, et ils entraînent également dans le champ d'application d'IFRS 4. Cependant, ces contrats ont été présentés avec d'autres contrats de placement en vertu d'IFRS 4, et ils doivent être présentés avec les contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17.

Évaluation

L'évaluation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17 diffère de l'évaluation selon la méthode canadienne axée sur le bilan auparavant appliquée en vertu d'IFRS 4. Les différences les plus importantes sont présentées ci-après par composante d'évaluation :

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs :

- Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17 sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 4, la méthode canadienne axée sur le bilan est utilisée pour déterminer les provisions techniques en fonction du portefeuille d'actifs couvrant actuellement les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les hypothèses de réinvestissement.
- Les estimations en vertu d'IFRS 17 tiennent compte des perspectives courantes du marché quant au coût des garanties financières, ce qui nécessite une évaluation prenant en compte le prix des options sur le marché. En vertu d'IFRS 4, le coût des garanties financières est fondé sur le montant requis pour remplir l'obligation, mais il n'est pas directement lié aux prix des options sur le marché.
- En vertu d'IFRS 17, les flux de trésorerie liés aux charges se limitent aux flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des obligations en vertu des contrats d'assurance.
- L'impôt différé n'est pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.

Ajustement au titre du risque non financier :

- Il s'agit de l'évaluation de la compensation pour l'incertitude découlant d'un risque non financier, comme la mortalité, la morbidité, les rachats et les charges, en vertu d'IFRS 17.
- Le montant des provisions au titre de l'incertitude découlant d'un risque financier est implicitement inclus dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.
- Aucun montant n'est présenté au titre du risque lié à la non-concordance entre l'actif et le passif en vertu d'IFRS 17.
- En vertu d'IFRS 4, les montants présentés au titre des risques susmentionnés sont reflétés dans une provision pour écarts défavorables comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

MSC :

- Il s'agit d'une nouvelle composante des passifs qui nécessite le regroupement des contrats d'assurance, ce qui n'est pas exigé en vertu d'IFRS 4.
- La MSC représente les profits non acquis, comme il est expliqué ci-dessus.

Les méthodes d'évaluation en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 4 sont semblables pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP, comme nos contrats d'assurance collective vie et maladie. Elles divergent principalement en ce qui concerne l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, pour laquelle le taux d'actualisation et l'ajustement au titre du risque lié aux changements non financiers susmentionnés s'appliquent.

Présentation

IFRS 17 exige que les portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un actif soient présentés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un passif dans les états consolidés de la situation financière. De plus, les portefeuilles de contrats d'assurance émis doivent être présentés séparément des portefeuilles de contrats de réassurance détenus. Auparavant, les contrats d'assurance émis étaient uniquement présentés à titre de passifs, et les contrats de réassurance détenus étaient uniquement présentés à titre d'actifs. Certains soldes, comme les avances sur contrats et les primes en cours et payées d'avance, qui étaient auparavant présentés séparément ou inclus dans les postes

Autres actifs et Autres passifs sont maintenant inclus dans les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance émis ou aux contrats de réassurance détenus.

La présentation du bénéfice tiré des contrats d'assurance dans les états consolidés du résultat net a changé de façon importante en vertu d'IFRS 17. Avant l'adoption d'IFRS 17, les produits des activités d'assurance étaient présentés séparément dans les postes Primes brutes, Primes cédées, Montant brut des règlements et des prestations versés, Charges (recouvrements) de réassurance, Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et Augmentation (diminution) des actifs au titre des cessions de réassurance. Le poste Charges d'exploitation, commissions et taxes sur les primes comprenait toutes les charges, soit celles liées aux contrats d'assurance et aux contrats autres que d'assurance.

En vertu d'IFRS 17, les produits liés à l'assurance sont présentés à la section Résultat des activités d'assurance et au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la section Résultats des activités de placement. Les montants sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Le poste Charges afférentes aux activités d'assurance comprend les montants auparavant présentés au poste Montant brut des règlements et des prestations versés, à l'exclusion des remboursements de composantes investissements, qui sont des montants remboursés aux titulaires de contrats en toutes circonstances. Les charges directement attribuables sont également présentées à titre de charges afférentes aux activités d'assurance. Les produits ou les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont maintenant présentés à un seul poste, qui comprend une portion des primes de réassurance versées et des montants recouverts auprès des réassureurs.

Pour les contrats d'assurance évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les primes ne sont plus comptabilisées à titre de produits ou comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont reçues. Les produits des activités d'assurance au cours d'une période de présentation de l'information financière comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits tirés des honoraires excluent les produits tirés des contrats d'assurance, car les honoraires gagnés à cet égard seraient comptabilisés dans les produits tirés des contrats d'assurance. De façon similaire, le poste Charges d'exploitation et commissions exclut les charges directement attribuables à l'émission ou à l'exécution de contrats d'assurance, puisque ces charges, ainsi que les taxes sur les primes versées, sont incluses dans la rubrique « Résultats des activités d'assurance ».

Méthodes comptables révisées à l'adoption d'IFRS 17

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes comptables révisées en raison de l'adoption d'IFRS 17 qui diffèrent de celles incluses dans nos états financiers consolidés annuels de 2022, se reporter à la rubrique « Méthodes comptables révisées » à la note 2.A.i de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

Incidence sur notre performance financière

Nous avons mis en relief dans la section suivante certaines incidences sur notre performance financière découlant des différences susmentionnées entre IFRS 17 et IFRS 4 :

- Les profits tirés des affaires nouvelles (les profits non acquis) sont évalués différemment en vertu d'IFRS 17, ce qui reflète les différences en matière d'évaluation des contrats d'assurance dont il est question ci-dessus. En outre, en vertu d'IFRS 17, les profits tirés des affaires nouvelles sont différés, sont enregistrés dans la MSC et sont comptabilisés en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. Les pertes sur les affaires nouvelles sont également évaluées différemment, mais elles continuent d'être comptabilisées en résultat immédiatement. En vertu d'IFRS 4, les profits tirés des affaires nouvelles et les pertes sur les affaires nouvelles étaient comptabilisés en résultat immédiatement.
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actualisée des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance plutôt que sur les actifs soutenant les passifs. Il en résulte, entre autres différences, des changements quant au moment où les produits tirés des placements sont comptabilisés.
- En vertu d'IFRS 17, les changements liés au risque financier (par exemple, les changements de taux d'actualisation) continuent d'être comptabilisés en résultat immédiatement, à l'exception des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, en vertu de laquelle les changements sont comptabilisés dans la MSC. Les modifications des hypothèses relatives au risque non financier, comme la mortalité, sont reflétées dans la MSC et sont amorties en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. En vertu d'IFRS 4, les modifications des hypothèses concernant les variables liées au risque financier et au risque non financier étaient immédiatement comptabilisées en résultat.

Différences importantes entre IFRS 9 et IAS 39

La section qui suit présente une description des différences les plus importantes entre IFRS 9 et les méthodes comptables appliquées en vertu d'IAS 39.

Classement des actifs financiers et des passifs financiers

IFRS 9 introduit trois grandes catégories de classement des actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique que nous utilisons pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs.

IFRS 9 élimine les anciennes catégories d'actifs financiers prévues par IAS 39, soit les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances. En vertu d'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

IFRS 9 maintient le classement des passifs financiers d'IAS 39. En vertu d'IFRS 9, les passifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

En vertu d'IFRS 17, nous avons choisi de comptabiliser en résultat, plutôt que dans les autres éléments du résultat global, la totalité de nos produits financiers et de nos charges financières d'assurance. Par conséquent, afin d'éviter une non-concordance comptable, nous choisissons, en vertu d'IFRS 9, de classer à la juste valeur par le biais du résultat net la plupart de nos actifs à revenu fixe soutenant les contrats d'assurance.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle fondé sur les pertes subies en vertu d'IAS 39 par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux prêts hypothécaires et autres prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux créances clients, aux engagements de prêt et aux garanties financières non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En vertu d'IFRS 9, les pertes sur créances sont comptabilisées plus tôt qu'elles l'étaient auparavant en vertu d'IAS 39. IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce modèle exige la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour les 12 mois à venir à la comptabilisation initiale d'un actif financier, ainsi que la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour sa durée de vie si certains critères sont respectés.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 a introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture, mais elle permet aux entités de continuer à appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 plutôt que celles prévues par IFRS 9. Nous avons choisi de continuer d'appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39.

Méthodes comptables révisées à l'adoption d'IFRS 9

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes comptables révisées en raison de l'adoption d'IFRS 9 qui diffèrent de celles incluses dans nos états financiers consolidés annuels de 2022, se reporter à la rubrique « Méthodes applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 (IFRS 9) » à la note 2.A.ii de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

2. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 2, 5, 6 et 7 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

IFRS 17 et IFRS 9 exigent la présentation d'informations supplémentaires sur les contrats d'assurance et les instruments financiers. Ces informations à présenter sont incluses principalement aux notes 5, 6, 7 et 12 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023. Certaines informations présentées à la note 2C des états financiers consolidés intermédiaires ainsi que les informations présentées dans la présente rubrique du rapport de gestion intermédiaire fournissent davantage de contexte au cours de la première année d'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Autrement, nous présenterions la majorité de ces informations seulement sur une base annuelle.

2.A Sommaire des contrats d'assurance et méthodes et hypothèses

Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent plusieurs formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et maladie pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, ainsi que sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se reporter aux notes 2 et 12 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023.

Méthodes et hypothèses

Généralités

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuaires.

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou avec ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

Comportements des titulaires de contrat

Déchéance ou rachat

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la 70^e année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70^e année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides. Pour plus de détails, se reporter à la note 7.A de nos états financiers consolidés intermédiaires qui présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie de tous les principaux produits, qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de

trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus correspond à un niveau de confiance global d'environ 80 % à 85 %.

Marge sur services contractuels

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 2.A.i de nos états financiers consolidés intermédiaires. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

Capitalisation des intérêts

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Dans le cas des groupes de contrats qui sont en vigueur à la date de transition (le 1^{er} janvier 2022), les taux d'actualisation arrêtés correspondent aux taux d'actualisation en vigueur à la date de transition, puisque l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée à ces groupes au moment de la transition.

Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Variations des FTE afférents aux services futurs

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée);
- les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation;
- les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée;
- pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

MSC comptabilisée à l'égard des services rendus

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- la détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance;
- la répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus);
- la comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le montant comptabilisé au titre de la MSC reflète les services reçus au cours de la période.

Sensibilités aux méthodes et hypothèses d'assurance

En plus des facteurs du risque d'assurance et de la gouvernance et du contrôle de la gestion du risque décrits à la rubrique J, « Gestion du risque », du rapport de gestion annuel de 2022 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2022, nous notons également qu'en raison de l'adoption d'IFRS 17 et 9, les tableaux qui suivent tiennent compte des sensibilités des marges sur services contractuels aux risques d'assurance et autres risques non financiers.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance sur la MSC et le bénéfice net, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, à partir d'un point de départ et de la composition des activités établies au 31 décembre 2022. Ces estimations sont présentées à titre indicatif et toute modification du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, des soldes de la MSC et la composition des activités entraînera une modification des sensibilités. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie des changements des hypothèses les plus probables qui sont raisonnablement probables d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2022.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évaluées en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tiré des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

(en millions de dollars)		Au 31 décembre 2022	
Sensibilité ¹⁾		Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)
Comportement des titulaires de contrat (augmentation/diminution de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)		(850)	75
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)		(75)	(25)
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)		(175)	25
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)		(75)	(175)
Charges (augmentation de 5 %)		(175)	—

¹⁾ Les sensibilités aux hypothèses relatives à l'assurance se rapportent aux contrats d'assurance émis, déduction faite des contrats de réassurance détenus. Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

M. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière communiquée par la Compagnie est fiable et que ses états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons évalué de façon continue l'incidence des contrôles internes à l'égard de l'information financière et modifié certains contrôles internes à l'égard de l'information financière afin de refléter des changements clés apportés à l'information financière de la Compagnie et à la préparation de ses états financiers pour les périodes comparatives de 2022 en raison de la mise en œuvre d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

Afin de gérer notre transition à IFRS 17 et à IFRS 9, nous avons établi une structure de gouvernance approfondie à l'échelle de l'entreprise afin de surveiller les risques découlant des changements apportés aux processus et aux contrôles d'information financière liés à la mise en œuvre de systèmes liés aux données financières, aux données d'actuariat, à la gestion de l'actif et du passif, aux placements et à l'information financière. Tout au long de la transition, nous avons régulièrement offert des mises à jour à l'intention de la haute direction et du comité d'audit afin d'assurer une délégation ascendante des principaux enjeux et risques.

Nous estimons qu'il n'y a aucun changement concernant le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière découlant de l'adoption des nouvelles normes comptables au cours de la période close le 31 mars 2023 n'ayant eu, ou n'ayant raisonnablement été susceptible d'avoir, une incidence significative sur celui-ci.

N. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

1. Point de vue des actionnaires ordinaires sur le bénéfice net déclaré

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net total inscrit dans l'état du résultat net et de l'analyse des composantes du bénéfice. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources de bénéfices, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sont présentées en fonction du montant déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation, ainsi qu'en fonction du montant sous-jacent.

(en millions de dollars)

T1 23

État du résultat net	Bénéfice déclaré (selon les IFRS)	Ajustement :		Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires ^{1), 2)}	Ajustements non sous-jacents ³⁾	Composantes du bénéfice sous-jacent ³⁾
		Montant nominal ¹⁾	Montant net ²⁾			
Résultat net des activités d'assurance	688	(30)	6	664	12	676
Résultat net des activités de placement	421	(12)	(47)	362	85	447
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	—		332	332	30	362
Autres produits tirés des honoraires	1 901	3	(1 811)	93	—	93
Produits tirés des honoraires	1 901					
Autres charges	(1 915)	—	1 450	(465)	(13)	(478)
Bénéfice avant impôt	1 095	(39)	(70)	986	114	1 100
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(177)	6	5	(166)	(25)	(191)
Bénéfice net total	918	(33)	(65)	820	89	909
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁴⁾	(92)	33	65	6	—	6
Dividendes et distributions ⁵⁾	(20)			(20)	—	(20)
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	806	—	—	806	89	
Bénéfice net sous-jacent³⁾						895

(en millions de dollars)

T4 22

État du résultat net	Bénéfice déclaré (selon les IFRS)	Ajustement :		Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires ^{1), 2)}	Ajustements non sous-jacents ³⁾	Composantes du bénéfice sous-jacent ³⁾
		Montant nominal ¹⁾	Montant net ²⁾			
Résultat net des activités d'assurance	751	(27)	(10)	714	7	721
Résultat net des activités de placement	483	32	(4)	511	(163)	348
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	—		416	416	14	430
Autres produits tirés des honoraires	2 021	—	(1 945)	76	—	76
Produits tirés des honoraires	2 021					
Autres charges	(2 122)	—	1 525	(597)	130	(467)
Bénéfice avant impôt	1 133	5	(18)	1 120	(12)	1 108
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	65	10	(1)	74	(261)	(187)
Bénéfice net total	1 198	15	(19)	1 194	(273)	921
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁴⁾	(13)	(15)	18	(10)	—	(10)
Dividendes et distributions ⁵⁾	(20)		1	(19)	—	(19)
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	1 165	—	—	1 165	(273)	
Bénéfice net sous-jacent³⁾						892

¹⁾ Supprime les composantes attribuables aux titulaires de contrats avec participation.

²⁾ Les composantes du bénéfice présentent certains montants sur une base nette afin de refléter l'incidence économique selon l'évaluation faite par la direction. Ces montants seraient autrement présentés à des postes distincts de l'état du résultat net en vertu des normes IFRS, notamment : i) les résultats du secteur opérationnel Gestion d'actifs aux postes Produits tirés des honoraires, Résultat net des activités de placement et Autres charges; ii) le bénéfice des activités fondées sur des honoraires avec les charges connexes et iii) Autres éléments de compensation.

³⁾ Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » ci-dessous pour une présentation des composantes de cet ajustement effectué afin de calculer le bénéfice net sous-jacent, une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

⁴⁾ Attribué aux capitaux propres du compte des contrats avec participation et attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

⁵⁾ Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres.

(en millions de dollars)

T1 22

État du résultat net	Bénéfice déclaré (selon les IFRS)	Ajustement :		Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires ^{1), 2)}	Ajustements non sous- jacents ³⁾	Composantes du bénéfice sous-jacent ³⁾
		Montant nominal ¹⁾	Montant net ²⁾			
Résultat net des activités d'assurance	371	35	(7)	399	15	414
Résultat net des activités de placement	428	(29)	8	407	(157)	250
Produits tirés des honoraires						
Gestion d'actifs	—		415	415	10	425
Autres produits tirés des honoraires	1 839	—	(1 732)	107	—	107
Produits tirés des honoraires	1 839					
Autres charges	(1 698)	—	1 313	(385)	19	(366)
Bénéfice avant impôt	940	6	(3)	943	(113)	830
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(219)	(35)	3	(251)	168	(83)
Bénéfice net total	721	(29)	—	692	55	747
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁴⁾	(38)	29	—	(9)	—	(9)
Dividendes et distributions ⁵⁾	(18)			(18)	—	(18)
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	665	—	—	665	55	
Bénéfice net sous-jacent³⁾						720

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

2. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui aide à comprendre le rendement des activités de la Sun Life en apportant certains ajustements au bénéfice calculé en vertu des IFRS. Le bénéfice net sous-jacent, de même que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le bénéfice net déclaré), servent de base à la planification de la direction et constituent également une mesure clé de nos programmes de rémunération incitative du personnel. Cette mesure reflète le point de vue de la direction à l'égard du rendement sous-jacent des activités de la Compagnie et du potentiel de bénéfice à long terme. Par exemple, en raison de la nature à plus long terme de nos activités d'assurance individuelle, les fluctuations du marché liées aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et aux immeubles de placement peuvent avoir une incidence importante sur le bénéfice net déclaré de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, ces incidences ne sont pas nécessairement réalisées, et elles pourraient ne jamais être réalisées si les marchés fluctuent dans la direction opposée au cours de périodes ultérieures ou, dans le cas des taux d'intérêt, si le placement à revenu fixe connexe est détenu jusqu'à son échéance.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons précisé la définition du bénéfice net sous-jacent comme suit et avons mis à jour les chiffres correspondants des périodes précédentes afin de refléter ces changements : i) l'incidence des marchés a été mise à jour afin de refléter l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9; ii) l'ajustement lié à la participation de la direction dans les actions de la MFS a été mis à jour afin de mieux refléter la participation de la Sun Life dans le résultat de la MFS; et iii) la suppression de l'amortissement des immobilisations incorporelles en ce qui a trait aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée acquises. Des renseignements supplémentaires sur ces ajustements sont fournis ci-après.

Le bénéfice net sous-jacent élimine l'incidence des éléments suivants du bénéfice net déclaré :

- L'incidence des marchés reflétant l'écart après impôt entre les fluctuations réelles et les fluctuations prévues du marché, y compris :
 - i) L'incidence nette des taux d'intérêt sans risque, des écarts de crédit et de la fluctuation des écarts de swap, reflétant les non-concordances comptables entre les actifs et les passifs :
 - a) les écarts découlant des variations de la juste valeur¹⁾ des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les contrats d'assurance, par rapport aux variations de la juste valeur des passifs²⁾;
 - b) les variations de la juste valeur des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui soutiennent nos passifs relatifs aux contrats de placement et nos portefeuilles excédentaires³⁾;
 - c) les produits tirés des placements exonérés d'impôt supérieurs ou inférieurs aux économies d'impôt à long terme prévues liées à nos activités d'assurance multinationales au Canada.
 - ii) Les placements à revenu non fixe dont le rendement moyen pondéré attendu est d'environ 2 % par trimestre, y compris :
 - a) les placements en titres de capitaux propres (y compris les dérivés) soutenant les contrats d'assurance et les portefeuilles excédentaires;
 - b) les immeubles de placement soutenant des contrats d'assurance et des portefeuilles excédentaires.
- Les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui tiennent compte de l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses, ainsi que des mesures de la direction à l'égard des contrats d'assurance et de réassurance.

¹⁾ En ce qui a trait aux actifs à revenu fixe, le bénéfice net sous-jacent comprend les résultats enregistrés au chapitre du crédit découlant des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

²⁾ Le bénéfice net sous-jacent est fondé sur les courbes d'actualisation et les taux de change observables au début de la période.

³⁾ Le bénéfice net sous-jacent lié au bénéfice relatif au surplus comprend les profits (pertes) réalisés sur les actifs à revenu fixe classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

- D'autres ajustements :
 - i) La participation de la direction dans des actions de la MFS – cet ajustement élimine la variation de la juste valeur des actions ordinaires de la MFS détenues par la direction.
 - ii) Acquisition, intégration et restructuration – les charges et produits liés à l'acquisition ou à la cession d'une entreprise. Comprend également les charges liées aux activités de restructuration.
 - iii) Amortissement des immobilisations incorporelles – supprime la charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée découlant d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, excluant l'amortissement des logiciels et des ententes de distribution.
 - iv) Autres – représente des éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs du rendement à long terme de la Compagnie.

Bénéfice par action sous-jacent (dilué). Cette mesure est utilisée pour comparer la rentabilité entre plusieurs périodes et est calculée en divisant le bénéfice net sous-jacent par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin d'obtenir le bénéfice par action dilué, à l'exclusion de l'incidence dilutive des instruments convertibles (les « SLEECs »). Se reporter à la partie ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les composantes du bénéfice par action, se reporter à la note 14 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023. Pour plus de renseignements sur les SLEECs, se reporter à la note 13 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Le tableau ci-après présente les montants après impôt exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS.

Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, après impôt)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22 ¹⁾	T1 22 ¹⁾
Bénéfice net sous-jacent	895	892	720
Incidence des marchés ¹⁾			
Incidence des marchés des actions	13	22	(29)
Incidence des taux d'intérêt ²⁾	11	279	(41)
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement	(88)	(77)	68
À ajouter : Incidence des marchés	(64)	224	(2)
À ajouter : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(5)	12	(27)
Autres ajustements			
Participation de la direction dans les actions de la MFS	17	27	9
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{3), 4), 5)}	(4)	(86)	(21)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(33)	(41)	(14)
Autres ^{6), 7)}	—	137	—
À ajouter : Total des autres ajustements	(20)	37	(26)
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	806	1 165	665
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	1,52	1,52	1,23
À ajouter : Incidence des marchés (en dollars)	(0,10)	0,38	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	(0,01)	0,02	(0,05)
Participation de la direction dans les actions de la MFS (en dollars)	0,03	0,05	0,01
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	(0,01)	(0,15)	(0,03)
Amortissement des immobilisations incorporelles (en dollars)	(0,06)	(0,07)	(0,03)
Autres (en dollars)	—	0,23	—
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	1,37	1,98	1,13

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Notre exposition aux taux d'intérêt varie en fonction du type de produit, de la branche d'activité et de l'emplacement géographique. Étant donné la nature à long terme de nos activités, notre sensibilité aux taux d'intérêt à long terme est plus élevée.

³⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 20 M\$ au premier trimestre de 2023 (quatrième trimestre de 2022 – 17 M\$; premier trimestre de 2022 – 16 M\$).

⁴⁾ Comprend les coûts d'intégration liés à DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

⁵⁾ Comprend un profit de 65 M\$ à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada au premier trimestre de 2023.

⁶⁾ Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'applique rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 141 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

⁷⁾ Le quatrième trimestre de 2022 reflète le dénouement d'une convention de réassurance interne.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent :

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22	T1 22
Bénéfice net sous-jacent (après impôt)	895	892	720
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :			
À ajouter : Incidence des marchés	(99)	179	172
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(5)	(26)	(30)
Autres ajustements	(10)	(141)	(29)
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	(114)	12	113
À ajouter : Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent ²⁾	25	261	(168)
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires (après impôt)	806	1 165	665

¹⁾ Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation. À l'inverse, la note 7.B.iv des états financiers consolidés pour la période close le 31 mars 2023 présente l'incidence sur le résultat net des modifications des méthodes et hypothèses séparément dans le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

²⁾ Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectifs prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale.

3. Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

Marge après impôt des Garanties collectives des États-Unis. Ce ratio présente le bénéfice net sous-jacent lié aux Garanties collectives des États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes enregistrées. Il nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre et constitue une mesure de la rentabilité. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actif administré (dans Gestion SLC). L'actif administré représente les actifs des Clients à l'égard desquels la Sun Life fournit des services administratifs. Dans Gestion d'actifs, l'actif administré comprend les actifs distribués par la société affiliée de Gestion SLC, Advisors Asset Management, Inc.

Actif géré. L'actif géré constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui indique la taille des actifs de notre Compagnie dans l'ensemble des domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine et de l'assurance. Il n'existe aucune mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS. En plus des mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables, soit le solde du fonds général et des fonds distincts dans nos états de la situation financière, l'actif géré comprend également les actifs de tiers gérés et les ajustements de consolidation.

Actif géré ne générant pas encore d'honoraires. Cette mesure représente la tranche du capital engagé mais non investi du total de l'actif géré ne générant pas actuellement d'honoraires de gestion. Le montant dépend des modalités propres à chaque fonds. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Mobilisation de capitaux. Cette mesure comprend l'augmentation des engagements de Gestion SLC découlant des activités de collecte de fonds pour l'ensemble des Clients des placements immobiliers, des placements en infrastructures et d'instruments de crédit alternatifs, excluant le levier financier. La mobilisation de capitaux à revenu fixe de première qualité se compose des ventes effectuées auprès de nouveaux Clients. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Trésorerie et autres actifs liquides. Cette mesure comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché, déduction faite des prêts liés aux acquisitions détenus par la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive. Cette mesure constitue un des principaux facteurs pris en considération à l'égard des fonds disponibles pour la réaffectation de capitaux afin de soutenir la croissance des activités.

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	514	423
Titres de créance ¹⁾	1 407	1 408
Titres de capitaux propres ²⁾	103	102
Sous-total	2 024	1 933
À déduire : Prêts liés aux acquisitions (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	(881)	(883)
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	1 143	1 050

¹⁾ Comprennent les obligations négociées sur le marché.

²⁾ Comprennent les placements dans des FNB.

Taux de change constant. Nous éliminons l'incidence du change de certaines mesures conformes et non conformes aux normes IFRS afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre. L'incidence du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas.

Les mesures financières non conformes aux normes IFRS liées à la MSC comprennent :

- **La variation interne de la MSC** comprend l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, des fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés, des profits/pertes liés aux résultats enregistrés au chapitre de l'assurance et de la MSC comptabilisée à l'égard des services offerts.
- **Les fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés** s'appliquent aux contrats évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables (la MHV) et selon la méthode générale d'évaluation. Pour les contrats évalués selon la MHV, cette composante de l'analyse des variations de la MSC est composée de deux facteurs : i) le rendement attendu des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. L'écart entre les rendements réels et les rendements prévus est présenté à titre d'incidence des marchés. Pour les contrats évalués selon la méthode générale d'évaluation, cette composante de la MSC comprend la désactualisation du solde de la MSC selon des taux arrêtés, qui s'entendent de la structure d'échéance liée aux taux d'actualisation arrêtés établis au moment de la souscription du contrat d'assurance ou au moment de la transition à IFRS 17. Les taux arrêtés moyens augmentent au fil du temps sur les affaires en vigueur et les affaires nouvelles ajoutées à des taux plus élevés.
- **L'incidence des marchés et autres** comprend l'écart entre les variations réelles et celles prévues à l'égard des contrats évalués au moyen de la MHV pour i) le rendement des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. Comprend également d'autres montants exclus de la variation interne de la MSC.
- **Les profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance** représentent l'incidence des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance, qui se traduisent par des changements apportés aux flux de trésorerie futurs au cours de la période considérée, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **L'incidence de la variation des hypothèses** représente l'incidence des changements apportés aux flux de trésorerie d'exécution au cours de périodes futures, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **Sensibilités au marché de la MSC.** Les sensibilités au marché de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Déploiement de capital. Cette mesure représente le montant de capital investi au cours de la période, y compris le levier financier, le cas échéant. Le déploiement de capital comprend également le capital engagé dans des ententes visant des placements en infrastructures devant être investi dans des actifs précis. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Composantes du bénéfice. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources du bénéfice, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sont présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires présenté en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation, ainsi qu'en fonction du bénéfice net sous-jacent. En ce qui a trait au résultat net des activités d'assurance, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance, l'incidence des affaires nouvelles d'assurance et les gains actuariels (pertes actuarielles). En ce qui a trait au résultat net des activités de placement, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail les bénéfices liés aux placements attendus, les résultats au chapitre du crédit, le bénéfice relatif au surplus et les coentreprises et autres. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux rubriques « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent », « Bénéfice relatif au surplus », et « Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent » du présent document.

Bénéfice relatif au surplus. Cet élément des composantes du bénéfice représente le bénéfice net réalisé sur les fonds excédentaires d'une société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement et les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché.

Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent. Ces éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent constituent des composantes du bénéfice et représentent les profits et les pertes qui sont attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période de présentation de l'information financière et l'estimation de la direction des rendements prévus à long terme des actifs et des passifs (c'est-à-dire le bénéfice d'assurance prévu et le bénéfice de placement prévu) au début de la période de présentation de l'information financière.

Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires. L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires se compose d'actifs gérés par Gestion SLC, dont les Clients sont les propriétaires véritables, pour lesquels nous touchons des honoraires de gestion à l'égard des services de gestion de placements, de gestion immobilière ou des services-conseils que nous offrons. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Bénéfice tiré des honoraires et bénéfice d'exploitation. Le **bénéfice tiré des honoraires** représente la rentabilité des portefeuilles assortis d'honoraires de Gestion SLC, et il est calculé comme étant les produits tirés des honoraires moins les charges liées aux honoraires. Le **bénéfice d'exploitation** représente le bénéfice réalisé par nos activités commerciales, et il est calculé comme étant la somme du bénéfice tiré des honoraires, des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) et des honoraires en fonction du rendement, ainsi que des intérêts et autres. Les **produits tirés des honoraires** représentent tous les produits tirés des honoraires, exception faite des honoraires liés au rendement, provenant d'investisseurs tiers. Les **charges liées aux honoraires** représentent toutes les charges directement liées à la génération de produits tirés des honoraires provenant d'investisseurs tiers. Les **produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement** représentent le total des produits (pertes) liés à nos capitaux de lancement, déduction faite des charges connexes. Les **intérêts et autres** représentent la rémunération au titre des honoraires en fonction du rendement, nos produits ou charges d'intérêts nets et les produits tirés de la gestion des actifs du fonds général.

Le bénéfice tiré des honoraires et le bénéfice d'exploitation sont des mesures financières non définies par les IFRS présentées dans l'état supplémentaire du résultat net de Gestion SLC permettant d'améliorer la comparabilité des résultats de Gestion SLC avec ceux de gestionnaires d'actifs alternatifs cotés en bourse. Pour plus de détails, se reporter à notre trousse d'information financière supplémentaire pour le trimestre.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice tiré des honoraires et du bénéfice d'exploitation avec les produits tirés des honoraires et le total des charges de Gestion SLC, selon les normes IFRS.

Gestion SLC (en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22	T1 22
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	369	501	294
À déduire : Ajustements des produits autres que les produits tirés des honoraires ^{1), 2)}	86	235	68
Produits tirés des honoraires	283	266	226
Total des charges (selon les normes IFRS)	336	460	272
À déduire : Ajustements des charges autres que les charges liées aux honoraires ^{2), 3)}	121	267	100
Charges liées aux honoraires	215	193	172
Bénéfice tiré des honoraires	68	73	54
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement ⁴⁾	5	20	13
À ajouter : Intérêts et autres ⁵⁾	(32)	(23)	(6)
Bénéfice d'exploitation	41	70	61

¹⁾ Comprend les intérêts et autres produits – produits tirés des honoraires, les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires, et les autres produits – produits tirés des honoraires.

²⁾ Exclut les produits et les charges connexes liés à certaines ententes de gestion immobilière afin de fournir des mesures plus précises à l'égard de nos activités générant des honoraires.

³⁾ Comprend les intérêts et autres, les honoraires liés aux placements – autres, l'amortissement des immobilisations incorporelles, les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration et les autres charges.

⁴⁾ Les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement présentés dans le compte de résultat supplémentaire de Gestion SLC ont trait à nos placements en capitaux de lancement et, par conséquent, nous avons exclu les profits ou les pertes de certaines couvertures non liées aux capitaux de lancement qui sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) en vertu des normes IFRS comme suit (les montants ont été arrondis) :

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22	T1 22
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (selon les normes IFRS)	8	12	12
À déduire : Autres – Produits tirés des placements (pertes de placements)	4	(3)	2
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires	1	5	3
Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement	5	20	13

⁵⁾ Comprend les intérêts et les autres éléments présentés au poste Produits tirés des honoraires selon les normes IFRS, déduction faite des intérêts et autres éléments présentés au poste Total des charges selon les normes IFRS.

Ratio de levier financier. Ce ratio est un indicateur de la solidité du bilan de la Compagnie évalué en fonction de sa proportion de titres de créance admissibles en tant que capital, conformément aux lignes directrices du BSIF. Ce ratio correspond à la dette totale plus les actions privilégiées sur le total du capital, y compris la marge sur services contractuels, nets d'impôt, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs. La MSC est incluse déduction faite de l'impôt, car les dettes sont remboursées et traitées à même les fonds disponibles après impôt.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

Incidence du change. Afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre, l'incidence favorable ou défavorable du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, pour plusieurs mesures financières conformes et non conformes aux normes IFRS, selon le taux de change moyen ou le taux de change de clôture, selon le cas. Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Sensibilités au marché du TSAV. Les sensibilités au marché du TSAV sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires. Ce ratio est une mesure de la rentabilité de Gestion SLC par rapport aux fonds générant des produits sous forme d'honoraires récurrents, tout en excluant les produits tirés des placements et les honoraires en fonction du rendement. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice tiré des honoraires par les produits tirés des honoraires, et il est fondé sur les 12 derniers mois. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Marge d'exploitation nette avant impôt. Ce ratio est une mesure de la rentabilité pour lequel il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable. Pour la MFS, ce ratio est calculé en excluant la participation de la direction dans les actions de la MFS et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur la marge d'exploitation nette avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Pour Gestion SLC, le ratio est calculé en divisant le total du bénéfice d'exploitation par les produits tirés des honoraires plus les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement, et il est fondé sur les 12 derniers mois.

Le tableau suivant présente un rapprochement avec le calcul de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS.

MFS (en millions de dollars américains)	Résultats trimestriels		
	T1 23	T4 22	T1 22
Produits			
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	787	775	909
À déduire : Commissions	99	99	120
À déduire : Autres ¹⁾	(13)	(13)	(11)
Produits ajustés	701	689	800
Charges			
Charges (selon les normes IFRS)	544	514	606
(Produits nets tirés des placements) pertes nettes de placements (selon les normes IFRS)	(20)	(22)	6
À déduire : Participation de la direction dans les actions de la MFS (déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle) ²⁾	(2)	(10)	3
Ajustements des régimes d'intéressement liés à la rémunération	—	(1)	12
Commissions	99	99	120
Autres ¹⁾	(16)	(13)	(11)
Charges ajustées	443	417	488
Marge d'exploitation nette avant impôt	37 %	40 %	39 %

¹⁾ Le poste Autres comprend les différences de base comptable, telles que les honoraires de sous-conseiller et les provisions pour produits.

²⁾ Excluant la participation ne donnant pas le contrôle. Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour plus de détails sur la participation de la direction dans les actions de la MFS.

Rendement des capitaux propres. Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres donne un indice de la rentabilité globale de la Compagnie. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

Souscriptions et flux. Au Canada, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se composent des souscriptions enregistrées aux Régimes collectifs de retraite et des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine, les souscriptions en santé et en protection collective comprennent les régimes de garanties collectives vendus par la Sun Life Santé, et les souscriptions en protection individuelle se rapportent aux souscriptions d'assurance individuelle. Aux États-Unis, les souscriptions en santé et en protection collective comprennent les souscriptions enregistrées par les Garanties collectives et les garanties de frais dentaires. En Asie, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire; les souscriptions de produits de protection individuelle comprennent les souscriptions d'assurance individuelle réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie, au Vietnam, à la Division International, à Hong Kong et à Singapour. L'Asie enregistre également des souscriptions en santé et en protection collective aux Philippines, à Hong Kong et dans nos coentreprises. Les flux bruts de Gestion d'actifs comprennent les fonds offerts à des particuliers et des Clients institutionnels; les flux bruts de Gestion SLC comprennent les capitaux mobilisés, comme les engagements en capitaux non appelés et le levier financier. Au Canada et en Asie, les souscriptions nettes comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs, déduction faite des rachats. Les flux nets de Gestion d'actifs se composent des flux bruts déduction faite des sorties brutes. Les flux nets de Gestion SLC ne comprennent pas les distributions versées à des Clients provenant de la vente d'actifs sous-jacents dans des fonds à capital fixe. Afin de permettre des comparaisons plus efficaces entre les différentes périodes de présentation financière, nous présentons les souscriptions et les flux bruts en excluant l'incidence du change. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs des Régimes collectifs de retraite au Canada ont été mises à jour afin d'exclure les affaires conservées, afin de mieux s'aligner sur la méthode de présentation de l'information de la Life Insurance Marketing and Research Association (LIMRA). Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement. Également avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions d'assurance ont été renommées « souscriptions – santé et protection collective » et « souscriptions – protection individuelle » afin de les harmoniser davantage avec les types d'activité exercées au sein de nos secteurs d'activité. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

Actifs de tiers gérés. Les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers, les actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers, qui comprennent les actifs du fonds général et des fonds distincts gérés par nos coentreprises. Au Canada, les actifs de tiers gérés comprennent les

actifs des Clients investis dans des produits de fonds communs de placement destinés aux particuliers de Placements mondiaux Sun Life. En Asie, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds gérés à Hong Kong, des produits de gestion de patrimoine et d'actifs de la Division International, des produits de fonds communs de placement et de fonds gérés aux Philippines, des produits de fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited, des produits de Sun Life Everbright Asset Management ainsi que l'actif du fonds général et des fonds distincts de nos coentreprises en fonction de notre pourcentage de participation. En ce qui concerne Gestion d'actifs, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers et des Clients institutionnels, ainsi que les capitaux mobilisés comme les engagements non appelés et le levier financier de Gestion SLC. Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, cette mesure, anciennement appelée « autres éléments de l'actif géré », été renommée « actifs de tiers gérés » afin de mieux décrire la nature de ces actifs. De plus, la présentation des ajustements de consolidation a été mise à jour pour la période considérée et les périodes antérieures afin que ces derniers soient présentés séparément des actifs de tiers gérés, puisque les ajustements de consolidation s'appliquent à toutes les composantes du total de l'actif géré.

Produits totaux pondérés tirés des primes. Cette mesure comprend la totalité des primes de renouvellement et des primes de première année, et 10 % des primes uniques. Contrairement aux souscriptions, qui comprennent uniquement les primes liées aux affaires nouvelles, les produits totaux pondérés tirés des primes comprennent les primes de renouvellement et reflètent la solidité des affaires en vigueur, ce qui permet d'obtenir une meilleure compréhension des affaires nouvelles et existantes. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Ratio de distribution sous-jacent. Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période. Nous utilisons ce ratio dans le cadre du processus d'établissement du budget d'investissement à moyen terme pour donner des informations sur nos initiatives d'investissement prévues. Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités », du rapport de gestion annuel de 2022.

Taux d'imposition effectif sous-jacent. Cette mesure est calculée en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt et de la charge d'impôt liée à celui-ci. Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables. Notre taux d'imposition effectif facilite l'analyse de l'incidence des taux d'imposition au cours de la période.

4. Rapprochement de certaines mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par secteur d'activité

T1 23						
(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	282	316	237	141	(81)	895
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(7)	(92)	(21)	17	4	(99)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	—	(2)	—	(6)	3	(5)
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	(23)	94	(71)	(6)	(4)	(10)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	2	13	23	(12)	(1)	25
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	254	329	168	134	(79)	806

T4 22						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	324	265	230	135	(62)	892
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(8)	250	21	(110)	26	179
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	—	(185)	71	71	17	(26)
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	1	(5)	(135)	15	(17)	(141)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	4	128	15	(19)	133	261
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	321	453	202	92	97	1 165

T1 22						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	321	206	107	133	(47)	720
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	—	247	(51)	(3)	(21)	172
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	—	(15)	1	(16)	—	(30)
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	(10)	(4)	(12)	(3)	—	(29)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	—	(178)	11	—	(1)	(168)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	311	256	56	111	(69)	665

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par division – Gestion d'actifs

(en millions de dollars)	T1 23		T4 22		T1 22	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	254	28	276	48	281	40
À ajouter : Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	21	(51)	31	(38)	13	(23)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	(4)	6	(4)	8	(4)	4
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	271	(17)	303	18	290	21

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt en dollars américains

(en millions de dollars américains)	T1 23		T4 22		T1 22	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	176	188	173	202	83	221
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(21)	—	15	—	(43)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	—	—	53	—	1	—
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	(51)	15	(99)	24	(10)	10
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	21	(3)	9	(3)	13	(3)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	125	200	151	223	44	228

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Garanties collectives aux États-Unis – Données avant impôt en dollars américains

Le tableau suivant présente les montants qui ont été exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis, lequel est utilisé pour calculer la marge après impôt des Garanties collectives aux États-Unis pour les quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars américains)	IFRS 17 et IFRS 9 ¹⁾					IFRS 4 et IAS 39 ¹⁾			
	T1 23	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22	T1 22	T4 21	T3 21	T2 21
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis ²⁾	128	119	101	87	49	58	—	49	98
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ³⁾	4	(1)	(24)	(10)	(14)	2	8	4	2
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	8	(7)	—	—	—	—	(1)	—
Autres ajustements (avant impôt) ³⁾	(5)	(5)	(4)	(6)	(6)	(1)	(1)	(2)	(1)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	1	(2)	8	4	5	—	(1)	(1)	—
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires ²⁾	128	119	74	75	34	59	6	49	99

¹⁾ IFRS 17 et IFRS 9 ont été adoptées le 1^{er} janvier 2023; se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 mars 2023. La marge après impôt est présentée pour les quatre derniers trimestres, de sorte que la marge du premier trimestre de 2022 reflète le bénéfice net sous-jacent calculé selon IFRS 4 et IAS 39.

²⁾ Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2022, nous avons commencé à présenter des informations sur le rendement et les résultats de la division des garanties de frais dentaires, qui représente nos activités existantes d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique au sein des Garanties collectives, conjointement avec DentaQuest, société acquise le 1^{er} juin 2022. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation.

³⁾ Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour une présentation de cet ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

O. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies; ii) les énoncés se rapportant aux variations prévues de notre ratio du TSAV; iii) les énoncés se rapportant à la distribution de nos produits en vertu de notre partenariat de bancassurance avec la Dah Sing Bank à Hong Kong; iv) les énoncés se rapportant à nos initiatives de croissance et autres objectifs d'affaires; v) les énoncés se rapportant à notre fourchette d'imposition prévue pour les exercices à venir; vi) les énoncés présentés à la rubrique I, « Gestion du risque – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt », du présent document; vii) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et viii) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans ces énoncés prospectifs en raison, parmi d'autres facteurs, de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la conjoncture économique connexe sur nos activités, notre liquidité, notre situation financière ou nos résultats financiers et des facteurs traités aux rubriques C, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », F, « Solidité financière » et I, « Gestion du risque » du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2022 de la FSL inc., et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au www.sedar.com et au www.sec.gov, respectivement.

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et estimations ainsi que nos attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont indiqués ci-après. La concrétisation de nos énoncés prospectifs dépend essentiellement de notre rendement, lequel est assujéti à son tour à bon nombre de risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent, notamment, les risques suivants : **les risques liés au marché** – liés au rendement des marchés boursiers; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de taux ou de swap; aux placements immobiliers; aux fluctuations des taux de change; et à l'inflation; **les risques liés à l'assurance** – liés aux résultats techniques en matière de mortalité, aux résultats techniques en matière de morbidité et à la longévité; au comportement des titulaires de contrat; à la conception de produits et à l'établissement des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; **les risques de crédit** – liés aux émetteurs de titres détenus dans notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; **les risques d'ordre commercial et stratégique** – liés à la conjoncture économique mondiale et au contexte politique mondial; à la mise en œuvre des stratégies commerciales; aux changements en matière de canaux de distribution ou de comportement des clients, y compris aux risques liés à la conduite commerciale des intermédiaires et des représentants; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les clients, comme les fonds distincts et les fonds communs de placement; à l'évolution des tendances en matière de placement et des préférences des clients pour des produits qui sont différents de nos produits

et stratégies de placement; aux modifications apportées aux lois et aux règlements, y compris aux exigences en matière de capital et de fiscalité; à l'environnement ainsi qu'aux lois et aux règlements en matière environnementale; **les risques opérationnels** – liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances des systèmes informatiques, y compris aux cyberattaques; à notre capacité de recruter et de fidéliser des employés; à la conformité juridique et réglementaire, et aux pratiques commerciales, y compris à l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes réglementaires; à l'exécution et à l'intégration des fusions, des acquisitions et des placements et dessaisissements stratégiques; à notre infrastructure de technologie de l'information; à la défaillance de systèmes d'information et de la technologie Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris aux contrats d'impartition; à la continuité des activités; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; **les risques liés à la liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance; et **les autres risques** – les enjeux liés à la COVID-19, y compris son incidence sur l'économie mondiale ainsi que sur les activités, la situation financière et/ou les résultats de la Sun Life; les risques continus liés à IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et à IFRS 9, *Instruments financiers*; les risques liés à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation de capital ou sur notre capacité à mobiliser des fonds; à la révision à la baisse des notes de solvabilité financière ou des cotes de crédit et aux questions fiscales, y compris les estimations et les jugements utilisés dans le cadre du calcul des taxes et impôts.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou de la survenance d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les trimestres clos les

31 mars 2023 31 mars 2022

(données retraitées, se reporter à la note 2)

(non audité, en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

Résultat des activités d'assurance

Produits des activités d'assurance (note 7)	5 282 \$	4 043 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 7)	(4 564)	(3 755)
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus (note 7)	(30)	83

Résultat net des activités d'assurance

688 371

Résultat des activités de placement

Résultat des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :

Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (note 5)	4 800	(10 541)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis (note 5)	(4 371)	11 179
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus (note 5)	63	(184)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	(71)	(26)

Résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

421 428

Résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :

Produits tirés des placements (pertes de placements) pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 12)	812	(823)
Produits financiers (charges financières) d'assurance (note 12)	(812)	823

Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

— —

Résultat net des activités de placement

421 428

Produits tirés des honoraires (note 9)

1 901 1 839

Autres charges (produits)

Autres produits	(102)	—
Charges d'exploitation et commissions	1 882	1 600
Charges d'intérêts	135	98

Total des autres charges (produits)

1 915 1 698

Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat

1 095 940

À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat

177 219

Bénéfice net total (perte nette totale)

918 721

À déduire : Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation

33 29

À déduire : Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

59 9

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires

826 683

À déduire : Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres

20 18

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires

806 \$ 665 \$

Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière : Dollar américain

1,35 1,27

Bénéfice (perte) par action (note 14)

De base 1,37 \$ 1,13 \$

Dilué 1,37 \$ 1,13 \$

Dividendes par action ordinaire

0,720 \$ 0,660 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les trimestres clos les

31 mars 2023 31 mars 2022

(non audité, en millions de dollars canadiens)

(données retraitées, se reporter à la note 2)

Bénéfice net total (perte nette totale)	918 \$	721 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) latents	(2)	(227)
Variation des profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) latents	252	(612)
Charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat	—	
Reclassements en résultat net	(35)	(23)
Superposition de classement (note 2)		(28)
Variation des profits (pertes) latents sur les prêts hypothécaires et les autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) latents	7	
Charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat	6	
Reclassements en résultat net	(2)	
Superposition de classement (note 2)		(31)
Variation des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents	(10)	(6)
Reclassements en résultat net	4	4
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latents	1	(39)
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	221	(962)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(37)	71
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	8	(4)
Réévaluation des immobilisations corporelles	1	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(28)	67
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	193	(895)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	1 111	(174)
À déduire : Bénéfice global (perte globale) attribué au compte des contrats avec participation	33	27
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	55	7
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires	1 023 \$	(208) \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les trimestres clos les

31 mars 2023

31 mars 2022

(données retraitées, se reporter à la note 2)

(non audité, en millions de dollars canadiens)

Économie (charge) d'impôt sur le résultat :

Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits (pertes) de change latents	— \$	2 \$
Variation des profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(31)	142
Charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat à l'égard des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	
Reclassement du bénéfice net (de la perte nette) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	7
Superposition de classement (note 2) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		9
Variation des profits (pertes) latents sur les prêts hypothécaires et les autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) latents sur les prêts hypothécaires et les autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(4)	
Charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat à l'égard des prêts hypothécaires et des autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	
Reclassement du bénéfice net (de la perte nette) sur les prêts hypothécaires et les autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	
Superposition de classement (note 2) sur les prêts hypothécaires et les autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		9
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	4	(1)
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	(1)	1
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(27)	169
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	14	(26)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	14	(26)
Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(13) \$	143 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Au 1 ^{er} janvier 2022
(non audité, en millions de dollars canadiens)		(données retraitées, se reporter à la note 2)	(données retraitées, se reporter à la note 2)
Actif			
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	11 012 \$	11 219 \$	12 278 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	76 285	75 902	88 727
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	7 590	7 148	9 113
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	53 303	51 253	55 727
Actifs dérivés	1 813	2 095	1 583
Autres placements financiers (note 5)	9 482	9 418	7 071
Actifs financiers	159 485	157 035	174 499
Immeubles de placement (note 5)	10 148	10 102	9 109
Autres placements non financiers	1 676	1 652	1 660
Placements	171 309	168 789	185 268
Autres actifs	6 829	6 442	4 279
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 7)	6 052	6 115	6 612
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (note 7)	238	75	162
Actifs d'impôt différé	3 475	3 466	2 940
Immobilisations incorporelles	5 081	4 724	3 370
Goodwill	8 808	8 705	6 517
Total de l'actif du fonds général	201 792	198 316	209 148
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 12)	131 033	125 292	139 996
Total de l'actif	332 825 \$	323 608 \$	349 144 \$
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 7)	134 230 \$	131 294 \$	149 412 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 7)	1 734	1 603	1 994
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 5)	10 967	10 728	9 914
Passifs dérivés	1 915	2 351	1 392
Passifs d'impôt différé	512	468	234
Autres passifs (note 8)	22 147	22 109	17 371
Déventures de premier rang	200	200	200
Titres de créance subordonnés	6 677	6 676	6 425
Total du passif du fonds général	178 382	175 429	186 942
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 12)	23 622	23 139	26 079
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 12)	107 411	102 153	113 917
Total du passif	309 415 \$	300 721 \$	326 938 \$
Capitaux propres			
Capital social émis et surplus d'apport	10 664 \$	10 640 \$	10 615 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments du bénéfice global	12 310	11 889	11 342
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	22 974	22 529	21 957
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	303	268	190
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	133	90	59
Total des capitaux propres	23 410 \$	22 887 \$	22 206 \$
Total du passif et des capitaux propres	332 825 \$	323 608 \$	349 144 \$
Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière :			
Dollar américain	1,35	1,35	1,26

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 11 mai 2023.



Kevin Strain
Chef de la direction



Barbara G. Stymiest
Administratrice

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les trimestres clos les

31 mars 2023

31 mars 2022

(non audité, en millions de dollars canadiens)

(données retraitées, se reporter à la note 2)

Actionnaires :

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Solde, au début et à la fin	2 239 \$	2 239 \$
-----------------------------	----------	----------

Actions ordinaires (note 11)

Solde, au début	8 311	8 305
-----------------	-------	-------

Options sur actions exercées	20	1
------------------------------	----	---

Solde, à la fin	8 331	8 306
-----------------	-------	-------

Surplus d'apport

Solde, au début	90	71
-----------------	----	----

Paiements fondés sur des actions	6	5
----------------------------------	---	---

Options sur actions exercées	(2)	—
------------------------------	-----	---

Solde, à la fin	94	76
-----------------	----	----

Bénéfices non distribués

Solde, au début	11 729	14 713
-----------------	--------	--------

Ajustement transitoire – IFRS 17 (note 2)		(7 114)
---	--	---------

Ajustement transitoire – IFRS 9 (note 2)	(553)	
--	-------	--

Ajustement transitoire – superposition de classement (note 2)		2 873
---	--	-------

Solde, au début, compte tenu du changement de méthodes comptables	11 176	10 472
---	--------	--------

Bénéfice net (perte nette)	826	683
----------------------------	-----	-----

Dividendes sur actions ordinaires	(424)	(387)
-----------------------------------	-------	-------

Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(20)	(18)
---	------	------

Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	(158)	—
---	-------	---

Solde, à la fin	11 400	10 750
-----------------	--------	--------

Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 15)

Solde, au début	160	986
-----------------	-----	-----

Ajustement transitoire – IFRS 9 (note 2)	553	
--	-----	--

Ajustement transitoire – superposition de classement (note 2)		(116)
---	--	-------

Solde, au début, compte tenu du changement de méthode comptable	713	870
---	-----	-----

Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour la période	197	(891)
---	-----	-------

Solde, à la fin	910	(21)
-----------------	-----	------

Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin

22 974 \$	21 350 \$
-----------	-----------

Capitaux propres du compte des contrats avec participation :

Solde, au début	268 \$	1 700 \$
-----------------	--------	----------

Ajustement transitoire – IFRS 17 (note 2)		(1 907)
---	--	---------

Ajustement transitoire – IFRS 9 (note 2)	2	
--	---	--

Ajustement transitoire – superposition de classement (note 2)		397
---	--	-----

Solde, au début, compte tenu des changements de méthodes comptables	270	190
---	-----	-----

Bénéfice net (perte nette)	33	29
----------------------------	----	----

Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour la période (note 15)	—	(2)
---	---	-----

Total des capitaux propres du compte des contrats avec participation, à la fin

303 \$	217 \$
--------	--------

Participations ne donnant pas le contrôle :

Solde, au début	90 \$	59 \$
-----------------	-------	-------

Bénéfice net (perte nette)	59	9
----------------------------	----	---

Apport additionnel	—	1
--------------------	---	---

Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour la période (note 15)	(4)	(2)
---	-----	-----

Distribution liée aux participations ne donnant pas le contrôle	(12)	(5)
---	------	-----

Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, à la fin

133 \$	62 \$
--------	-------

Total des capitaux propres

23 410 \$	21 629 \$
-----------	-----------

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les trimestres clos les

31 mars 2023 31 mars 2022

(données retraitées, se reporter à la note 2)

(non audité, en millions de dollars canadiens)

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 095 \$	940 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts liées aux activités de financement	97	56
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	71	26
Variations des passifs et des actifs relatifs aux contrats d'assurance	3 653	(11 467)
Variations des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(33)	101
(Profits) pertes réalisés et latents et variations des taux de change touchant les placements	(3 156)	11 867
Cessions, échéances et remboursements de placements	14 723	16 334
Achats de placements	(15 139)	(16 648)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(263)	(174)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	—	116
Autres activités d'exploitation	(1 028)	(1 622)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	20	(471)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	(68)	(19)
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées	2	3
Dividendes et autres produits liés à des coentreprises et à des entreprises associées	—	7
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3) ¹⁾	(232)	—
Cessions (note 3)	98	—
Autres activités d'investissement	(44)	(43)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(244)	(52)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts)	—	(2)
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) sur la facilité de crédit	295	105
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	20	1
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(12)	(4)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(436)	(393)
Paieement d'obligations locatives	(50)	(31)
Charges d'intérêts payées	(81)	(30)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(264)	(354)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(33)	(64)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(521)	(941)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	9 372	7 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	8 851	6 752
Titres à court terme, à la fin	1 981	3 767
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)	10 832 \$	10 519 \$

¹⁾ Comprend une contrepartie en trésorerie totale versée de 248 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 16 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 (31 mars 2022 – néant).

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Notes annexes résumées

(Non audité, montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

1. Informations générales

Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous » ou « la Compagnie ».

Nos états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, publiée et adoptée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nous avons utilisé des méthodes comptables qui correspondent aux méthodes comptables utilisées pour nos états financiers consolidés annuels de 2022, sauf en ce qui touche les mises à jour décrites à la note 2 ci-dessous. Les présents états financiers consolidés intermédiaires devraient être lus parallèlement à nos états financiers consolidés annuels de 2022 puisque les états financiers intermédiaires ne contiennent pas toutes les données contenues dans les états financiers consolidés annuels préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'IASB.

2. Sommaire des méthodes comptables

La note 1 et la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2022 présentent nos méthodes comptables significatives et les changements de méthodes comptables ne s'appliquant pas encore à nous.

2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2023

Nous avons adopté les IFRS nouvelles et modifiées suivantes le 1^{er} janvier 2023.

2.A.i IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »)

Sommaire

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, et une modification a été publiée en juin 2020 afin de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette norme doit être appliquée selon une approche rétrospective, et des résultats comparatifs portant sur au moins un exercice doivent être fournis. Si l'application rétrospective à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur peut être mise en œuvre. IFRS 17 remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et a une incidence sur la façon dont nous comptabilisons, évaluons et présentons nos contrats d'assurance dans nos états financiers consolidés.

En ce qui nous concerne, IFRS 17 et IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. Des résultats retraités ont été présentés pour la période comparative en vertu d'IFRS 17. Comme l'autorise IFRS 9, nous avons choisi de ne pas retraiter les résultats de la période comparative, et comme l'autorise pour sa part IFRS 17, nous avons choisi de présenter des informations comparatives sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative.

Pour l'évaluation initiale des contrats d'assurance à la date de transition du 1^{er} janvier 2022, nous avons choisi d'utiliser la méthode de la juste valeur pour tous les groupes pour lesquels l'approche rétrospective est impraticable. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'application de la méthode de la juste valeur à la transition, se reporter à la rubrique Évaluation de la juste valeur ci-après.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Les principes clés d'IFRS 17 sont les suivants :

- Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels une entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le « titulaire de contrat ») en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») touche de façon défavorable le titulaire de contrat.
- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont divisés en groupes qui seront comptabilisés et évalués séparément.
- Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes : a) la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs; b) un ajustement au titre du risque non financier; et c) la marge sur services contractuels (la « MSC »), un montant qui représente le profit non acquis sur le groupe de contrats d'assurance. Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV »). La MHV s'applique aux contrats d'assurance avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents, comme des fonds distincts et certains contrats d'assurance avec participation. Pour les contrats de courte durée, qui représentent la plupart de nos activités d'assurance collective vie et maladie, une méthode d'évaluation simplifiée – la méthode de la répartition des primes (la « MRP ») – est appliquée. En vertu de la MRP, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.

- Le profit afférent à un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis, et à mesure que les risques non financiers liés à l'exécution des contrats d'assurance diminuent.
- Les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance sont présentés séparément.

Différences importantes entre IFRS 17 et IFRS 4

La section qui suit présente une description des différences les plus importantes entre IFRS 17 et les méthodes comptables appliquées en vertu d'IFRS 4.

Portée

IFRS 17 n'apporte aucun changement important par rapport à IFRS 4 en ce qui a trait aux contrats qui entrent dans le champ d'application de la norme. Toutefois, nous avons mis à jour la méthode comptable de classement adoptée au moment de la transition à IFRS 4 en 2011 afin d'assurer une cohérence avec la définition des contrats d'assurance selon IFRS 17.

En vertu d'IFRS 17, un contrat d'assurance s'entend d'un contrat en vertu duquel l'émetteur accepte un risque d'assurance significatif de la part du titulaire du contrat en convenant d'indemniser le titulaire du contrat si un événement assuré le touche de façon défavorable. Afin d'établir s'il existe un risque d'assurance « important », certains contrats qui ont été classés comme des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 ont été reclassés à titre de contrats de placement en vertu d'IFRS 17. Ces changements de classement se limitaient à certains produits de rentes différées pour lesquels le risque d'assurance se limite au droit de transformer en rente les prestations à l'échéance, et qui ne dépassaient pas le seuil d'un risque d'assurance « important ».

En outre, IFRS 17 comprend de nouvelles exigences relatives à la séparation des composantes investissements distincts et des composantes biens distincts ou service autre que d'assurance des contrats d'assurance. Au moment de la transition à IFRS 17, nos contrats d'assurance ne comprenaient aucune composante investissements distincts et ne prévoyaient que des composantes services distincts non significatifs.

Contrairement à IFRS 4, IFRS 17 exige que les contrats de réassurance détenus soient évalués séparément des contrats directs sous-jacents. Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par le réassureur pour indemniser une autre entité au titre de demandes de règlement découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (les « contrats sous-jacents »).

Seuls les contrats qui transfèrent le risque d'assurance au réassureur sont considérés comme des contrats de réassurance détenus du point de vue de l'entité cedante. Nous avons conclu des traités de réassurance qui transfèrent uniquement les risques non liés à l'assurance au réassureur, mais ceux-ci ne sont pas considérés comme des contrats de réassurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, pas plus qu'ils n'entraient dans le champ d'application d'IFRS 4. Il s'agit plutôt de contrats d'assurance achetés.

Les traités de réassurance qui font partie des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation (c'est-à-dire pour lesquels tous les flux de trésorerie du traité de réassurance sont entièrement transférés aux titulaires de contrats d'assurance avec participation) sont évalués et présentés séparément.

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, et ils entraînent également dans le champ d'application d'IFRS 4. Cependant, ces contrats ont été présentés avec d'autres contrats de placement en vertu d'IFRS 4, et ils doivent être présentés avec des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17.

Évaluation

L'évaluation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17 diffère de l'évaluation selon la méthode canadienne axée sur le bilan auparavant appliquée en vertu d'IFRS 4. Les différences les plus importantes sont présentées ci-après par composante d'évaluation :

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs :

- Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17 sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 4, la méthode canadienne axée sur le bilan est utilisée pour déterminer les provisions techniques en fonction du portefeuille d'actifs couvrant actuellement les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les hypothèses de réinvestissement.
- Les estimations en vertu d'IFRS 17 tiennent compte des perspectives courantes du marché quant au coût des garanties financières, ce qui nécessite une évaluation prenant en compte le prix des options sur le marché. En vertu d'IFRS 4, le coût des garanties financières est fondé sur le montant requis pour remplir l'obligation, mais il n'est pas directement lié aux prix des options sur le marché.
- En vertu d'IFRS 17, les flux de trésorerie liés aux charges se limitent aux flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des obligations en vertu des contrats d'assurance.
- L'impôt différé n'est pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.

Ajustement au titre du risque non financier :

- Il s'agit de l'évaluation de la compensation pour l'incertitude découlant d'un risque non financier, comme la mortalité, la morbidité, les rachats et les charges, en vertu d'IFRS 17.
- Le montant des provisions au titre de l'incertitude découlant d'un risque financier est implicitement inclus dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.
- Aucun montant n'est présenté au titre du risque lié à la non-concordance entre l'actif et le passif en vertu d'IFRS 17.
- En vertu d'IFRS 4, les montants présentés au titre des risques susmentionnés sont reflétés dans une provision pour écarts défavorables comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

MSC :

- Il s'agit d'une nouvelle composante des passifs qui nécessite le regroupement des contrats d'assurance, ce qui n'est pas exigé en vertu d'IFRS 4.
- La MSC représente les profits non acquis, comme il est expliqué ci-dessus.

Les approches d'évaluation en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 4 sont semblables pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP. Des écarts surviennent principalement dans l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, pour laquelle le taux d'actualisation et l'ajustement au titre du risque lié aux changements non financiers susmentionnés s'appliquent.

Présentation

IFRS 17 exige que les portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un actif soient présentés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un passif dans les états consolidés de la situation financière. De plus, les portefeuilles de contrats d'assurance émis doivent être présentés séparément des portefeuilles de contrats de réassurance détenus. Auparavant, les contrats d'assurance émis étaient uniquement présentés à titre de passifs, et les contrats de réassurance détenus étaient uniquement présentés à titre d'actifs. Certains soldes, comme les avances sur contrats et les primes en cours et payées d'avance, qui étaient auparavant présentés séparément ou inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs sont maintenant inclus dans les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance émis ou aux contrats de réassurance détenus.

La présentation du bénéfice tiré des contrats d'assurance dans les états consolidés du résultat net a changé de façon importante en vertu d'IFRS 17. Avant l'adoption d'IFRS 17, les produits des activités d'assurance étaient présentés séparément dans les postes Primes brutes, Primes cédées, Montant brut des règlements et des prestations versés, Charges (recouvrements) de réassurance, Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et Augmentation (diminution) des actifs au titre des cessions de réassurance. Le poste Charges d'exploitation, commissions et taxes sur les primes comprenait toutes les charges, soit celles liées aux contrats d'assurance et aux contrats autres que d'assurance.

En vertu d'IFRS 17, les produits liés à l'assurance sont présentés à la section Résultat des activités d'assurance et au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la section Résultats des activités de placement. Les montants sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Le poste Charges afférentes aux activités d'assurance comprend les montants auparavant présentés au poste Montant brut des règlements et des prestations versés, à l'exclusion des remboursements de composantes investissements, qui sont des montants remboursés aux titulaires de contrats en toutes circonstances. Les charges directement attribuables sont également présentées à titre de charges afférentes aux activités d'assurance. Les produits ou les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont maintenant présentés à un seul poste, qui comprend une portion des primes de réassurance versées et des montants recouverts auprès des réassureurs.

Pour les contrats d'assurance évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les primes ne sont plus comptabilisées à titre de produits ou comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont reçues. Les produits des activités d'assurance au cours d'une période de présentation de l'information financière comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits tirés des honoraires excluent les produits tirés des contrats d'assurance, car les honoraires gagnés à cet égard seraient comptabilisés dans les produits tirés des contrats d'assurance. De façon similaire, le poste Charges d'exploitation et commissions exclut les charges directement attribuables à l'émission ou à l'exécution de contrats d'assurance, puisque ces charges, ainsi que les taxes sur les primes versées, sont incluses dans la rubrique Résultats des activités d'assurance.

Méthodes comptables révisées

Les méthodes comptables significatives utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés en raison de l'adoption d'IFRS 17 sont résumées ci-dessous. Ces méthodes diffèrent de celles qui sont présentées à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Contrats d'assurance

Classement

Les contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance émis, soit les contrats d'assurance et de réassurance (ou de rétrocession) que nous émettons, ainsi que les contrats de réassurance détenus.

Les contrats d'assurance émis sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes.

Les contrats de réassurance détenus sont des contrats d'assurance aux termes desquels nous sommes les titulaires du contrat et avons transféré le risque d'assurance à l'émetteur du contrat, soit le réassureur, soit le rétrocessionnaire. Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés.

Certains contrats de placement contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir, en plus des montants garantis, des prestations potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements d'un ensemble précis d'actifs. Pour les entités comme nous qui émettent des contrats d'assurance, les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués et présentés à titre de contrats d'assurance.

Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service. Les contrats sont classés au moment de la comptabilisation initiale. Une fois qu'un contrat est classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à ce que tous les droits et obligations soient éteints ou que le contrat soit décomptabilisé.

Regroupement et séparation des contrats

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des contrats distincts et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, à moins que le dérivé incorporé lui-même ne réponde à la définition d'un contrat d'assurance, ou lorsque

les risques et les caractéristiques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les dérivés incorporés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans le contrat d'assurance hôte.

Les composantes investissements des contrats d'assurance sont les montants que nous remboursons à un titulaire de contrat en toutes circonstances (p. ex., les valeurs de rachat). Les composantes investissements des contrats d'assurance sont traités comme des contrats de placement distincts seulement si la composante investissement n'est pas étroitement liée à la composante assurance et qu'un contrat assorti de modalités équivalentes pourrait être vendu séparément sur le même marché. Les composantes investissements qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées à titre de composantes investissements non distincts des contrats d'assurance.

Les composantes services des contrats d'assurance sont traitées comme des contrats de service distincts seulement si la composante service n'est pas étroitement liée à la composante assurance et que nous ne fournissons aucun service important pour intégrer la composante service à la composante assurance. Les composantes services qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées dans les contrats d'assurance.

Les composantes assurances des contrats d'assurance ne sont traitées comme des contrats distincts que si la composante assurance constitue un contrat d'assurance distinct (par exemple, certains traités de réassurance qui transfèrent le risque vers différents types de contrats d'assurance).

Dans le cas des contrats d'assurance pour lesquels les deux parties au contrat ont la capacité pratique de résilier le contrat, la prolongation du contrat au-delà de la date de résiliation est traitée comme un nouveau contrat distinct. Cela se produit chaque année pour la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie, lorsque nous avons le droit de réviser la tarification du contrat et que le titulaire de celui-ci a la possibilité de ne pas renouveler le contrat. Dans de tels cas, chaque renouvellement est considéré comme un nouveau contrat distinct. Cela s'applique également à de nombreux contrats de réassurance détenus, aux termes desquels le réassureur a le droit de réviser la tarification des nouveaux contrats cédés et nous avons le droit de cesser de céder de nouveaux contrats avec un délai de préavis. Dans de tels cas, les cessions au cours de chaque période de préavis sont considérées comme un nouveau contrat de réassurance distinct détenu.

Évaluation

Les contrats d'assurance sont évalués conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, y compris IFRS 17, selon l'une des méthodes suivantes :

- La MHV : Cette méthode s'applique aux contrats d'assurance (à l'exclusion des contrats de réassurance) avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.
- La MRP : Il s'agit d'une méthode d'évaluation simplifiée qui s'applique à tous les contrats d'assurance qui y sont admissibles, soit la plupart des contrats inclus dans nos activités d'assurance collective vie et maladie.
- La méthode générale d'évaluation : Cette méthode s'applique à tous les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV ou de la MRP.

Les contrats de réassurance détenus sont évalués d'une manière cohérente avec les contrats d'assurance sous-jacents connexes et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance détenu. Les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV. L'évaluation des contrats de réassurance détenus comprend une provision à l'égard du risque que le réassureur ne respecte pas ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des contrats d'assurance comprend le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus :

- Le passif au titre de la couverture restante est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui ne se sont pas encore produits (c.-à-d. l'obligation qui se rapporte à la partie non expirée de la couverture d'assurance).
- Le passif au titre des sinistres survenus est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés. Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le passif au titre des sinistres survenus constitue un actif au titre des sinistres survenus.
- Dans le cas des blocs d'activités acquis avant le 1^{er} janvier 2023, tout sinistre survenu auparavant pour lequel le montant payé au bénéficiaire est assujéti à un risque d'assurance est traité comme un passif au titre des sinistres survenus. Dans le cas des blocs d'activités acquis le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date, ces règlements sont traités comme des passifs au titre de la couverture restante.

Un jugement important doit être exercé pour évaluer les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur évaluation. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix de ces hypothèses, ainsi que la sensibilité de l'évaluation des contrats d'assurance aux variations des variables liées au risque, sont présentés à la note 2.B.

Niveau de regroupement

L'unité de comptabilisation servant à évaluer des contrats d'assurance constitue un groupe. Chaque contrat d'assurance est attribué à un groupe au moment de sa comptabilisation initiale, et il demeure dans ce groupe jusqu'à ce que le contrat d'assurance soit décomptabilisé.

Les groupes constituent des subdivisions des portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de contrats d'assurance assujettis à des risques similaires et gérés ensemble, et un portefeuille correspond au niveau auquel les charges sont attribuées et au niveau auquel les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés.

Nous avons établi des portefeuilles dans chaque secteur d'activité à présenter, qui se distinguent par les éléments suivants :

- les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus;
- les contrats d'assurance collective et les contrats d'assurance individuelle;
- les contrats d'assurance avec participation et les contrats d'assurance sans participation;
- les contrats d'assurance ajustables et les contrats d'assurance non ajustables;

- les contrats d'assurance-vie traditionnelle et les contrats d'assurance-vie universelle;
- les contrats d'assurance avec transfert de risque et les contrats à limite de crédit discrétionnaire.

Au sein de chaque portefeuille, des groupes distincts sont établis en fonction des éléments suivants :

- la date d'émission : Pour faire partie du même groupe, les contrats doivent avoir été émis au cours de la même période, qui ne doit pas dépasser un an;
- le niveau de rentabilité : Les contrats d'assurance sont divisés parmi les groupes suivants : les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, les contrats qui sont peu susceptibles de devenir déficitaires par la suite et les autres contrats. Le niveau de rentabilité d'un contrat d'assurance est fondé sur la MSC au moment de la comptabilisation initiale du contrat (tel qu'il est décrit ci-après dans la rubrique Évaluation initiale).

Nous n'établissons pas de groupes additionnels au-delà du minimum requis, à l'exception de certains portefeuilles de contrats de réassurance détenus pour lesquels un regroupement est établi afin qu'il soit conforme au regroupement des contrats d'assurance sous-jacents émis.

Évaluation initiale

Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes :

- Les flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent les éléments suivants :
 - la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (y compris les provisions au titre du risque financier);
 - l'ajustement au titre du risque non financier;
- Une MSC, qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis.

Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la MHV. En vertu de la MRP, qui est une approche d'évaluation simplifiée, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.

Méthode générale d'évaluation ou MHV

À l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, un groupe de contrats d'assurance est évalué comme étant le total des trois composantes d'évaluation, tel qu'elles sont décrites ci-dessus.

Les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont explicites et actuelles, et elles tiennent compte de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de présentation de l'information financière sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. La tranche de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux variables relatives au risque financier est conforme aux prix du marché observables et, au besoin, elle tient compte d'une gamme de scénarios qui donnent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie pour chaque scénario sont pondérés selon la probabilité et actualisés au moyen des hypothèses actuelles.

L'ajustement au titre du risque non financier représente la compensation pour l'incertitude liée au risque non financier (mortalité, morbidité, rachats et charges, etc.). L'ajustement lié au risque est réduit à mesure que les risques non financiers liés à nos contrats d'assurance diminuent au fil du temps (l'« ajustement lié au dégagement du risque »).

La MSC au moment de la comptabilisation initiale d'un contrat d'assurance émis correspond au montant compensant entièrement les flux de trésorerie d'exécution au moment de leur comptabilisation initiale et représentant les profits non acquis sur les affaires nouvelles qui sont différés et amortis uniquement en résultat à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui ne sont pas rentables au moment de la comptabilisation initiale (contrats d'assurance déficitaires), une MSC n'est pas établie et les pertes sont comptabilisées en résultat immédiatement.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus, il n'y a aucune restriction à l'égard des MSC en fonction de la rentabilité au moment de la comptabilisation initiale, et toute perte est différée de la même manière que les profits. En outre, la MSC pour les contrats de réassurance détenus peut être ajustée pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui auraient été assujettis à une MSC si le groupe de contrats directs sous-jacents avait eu un solde au titre de la MSC.

Pour les contrats d'assurance déficitaires, la perte comptabilisée dans les états consolidés du résultat net au moment de la comptabilisation initiale est ajoutée à la composante perte du groupe auquel le contrat est attribué. La composante perte est une partie notionnelle du passif au titre de la couverture restante qui représente le montant de la perte qui peut être repris en fonction d'un profit futur avant qu'une MSC ne soit rétablie pour le groupe. Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus pour lesquels la MSC a été ajustée afin de compenser les profits et les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui ne sont pas assortis d'une MSC, une composante recouvrement des pertes est établie.

MRP

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance utilisant la MRP, aucun passif n'est établi lors de la comptabilisation initiale, à moins que des facteurs indiquent que le groupe est déficitaire, auquel cas le groupe est initialement comptabilisé au montant dont il est déficitaire, et une perte du même montant est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net afin de devenir la composante perte du groupe. Pour les groupes qui utilisent la MRP, les flux de trésorerie liés aux acquisitions sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net lorsqu'ils sont engagés, plutôt que ces charges soient incluses dans l'évaluation du passif au titre de la couverture restante.

Évaluation ultérieure

Dans le cadre de l'évaluation ultérieure des flux de trésorerie d'exécution la même approche que celle décrite ci-dessus pour l'évaluation initiale est utilisée, mais en tenant compte de données à jour pour chaque date de présentation de l'information financière ultérieure.

Dans le cas des contrats évalués au moyen de la MRP, le passif au titre de la couverture restante après la comptabilisation initiale correspond au montant des produits non acquis et à la composante de perte résiduelle de tout groupe déficitaire. Nous n'ajustons pas le passif au titre de la

couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que le délai entre l'entrée en vigueur de la couverture et les primes connexes ne dépassera pas un an. Nous n'ajustons pas le passif au titre des sinistres survenus pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que les règlements seront entièrement payés dans l'année suivant l'événement assuré.

Pour les contrats évalués à l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, l'évaluation de la MSC après la comptabilisation initiale est décrite ci-dessous.

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la méthode générale d'évaluation, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- l'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC;
- la variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure);
- l'incidence de tout écart de change sur la MSC;
- le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance en raison de la prestation de services relatifs à des contrats d'assurance au cours de la période (l'« amortissement de la MSC »).

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- l'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe;
- la variation de la quote-part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où une diminution excède la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou si une augmentation annule une perte antérieure, ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous);
- la variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure), ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous);
- l'incidence de tout écart de change sur la MSC;
- l'amortissement de la MSC.

L'option d'atténuation des risques est fournie afin d'éviter les non-concordances comptables qui auraient autrement lieu lorsque le risque financier lié à un groupe de contrats d'assurance est atténué en dehors des éléments sous-jacents du groupe. Dans le cas des contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, les changements liés au risque financier viennent modifier la MSC, mais les changements compensatoires découlant de l'atténuation des risques (p. ex., les dérivés) peuvent être imputés en résultat. L'option d'atténuation des risques permet qu'un changement qui viendrait autrement modifier la MSC soit plutôt comptabilisé en résultat, afin d'éviter une telle non-concordance. Nous exerçons l'option d'atténuation des risques, le cas échéant, afin de réduire les non-concordances comptables. L'incidence de l'exercice de l'option d'atténuation des risques sur la MSC est présentée plus en détail à la note 5.C.

Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- l'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC;
- le résultat comptabilisé au cours de la période de présentation de l'information financière en raison des profits ou des pertes comptabilisés pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC;
- les reprises d'une composante recouvrement des pertes, dans la mesure où ces reprises ne constituent pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus;
- la variation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, à moins que la variation ne compense un profit ou une perte lié aux groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC, ou que la variation soit liée à des groupes de contrats d'assurance déficitaires utilisant la MRP;
- l'incidence de tout écart de change sur la MSC;
- le montant comptabilisé en résultat en raison des services reçus au cours de la période.

Nous n'avons pas modifié les estimations comptables faites dans les états financiers intermédiaires antérieurs lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Plus particulièrement, la MSC à la fin de chaque période de présentation de l'information financière correspond à la MSC au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée comme il est décrit ci-dessus, plutôt que la MSC au début de l'année civile, ajustée comme il est décrit ci-dessus.

Présentation dans les états financiers consolidés

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui représentent un actif est présentée à titre d'actifs relatifs aux contrats d'assurance et d'actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus dans les états consolidés de la situation financière, tandis que la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs est présentée à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et de passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus. Les actifs liés aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance engagés avant la comptabilisation initiale des contrats auxquels ils sont attribuables sont inclus dans la valeur comptable du portefeuille associé à ces contrats.

Les montants liés aux contrats d'assurance qui ont une incidence sur le résultat sont inclus au poste Résultat net des activités d'assurance des états consolidés du résultat net, ainsi qu'au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la section Résultat net des activités de

placement. Les résultats de ces sections sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Nous avons choisi de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque entre le poste Produits des activités d'assurance de la section Résultat net des activités d'assurance et le poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la section Résultat net des activités de placement.

Résultat net des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis pour des groupes de contrats d'assurance. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui sont évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les produits des activités d'assurance comprennent les services suivants pour lesquels une contrepartie sous forme de primes, déduction faite des taxes sur les primes, devrait être reçue :

- les sinistres attendus et autres charges directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance, évaluées aux montants prévus au début de la période, à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte;
- le dégagement de l'ajustement au titre du risque pour la période, à l'exclusion des montants affectés à la composante perte et des montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance;
- l'amortissement de la MSC afin de refléter les services rendus au cours de la période, évalué au moyen des unités de couverture pour la période de présentation de l'information financière par rapport au total des unités de couverture (des renseignements supplémentaires sur les unités de couverture sont fournis à la note 2.B);
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance;
- les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés;
- les montants prévus liés à l'impôt sur le résultat spécifiquement imputables au titulaire de contrat.

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions pour les produits des activités d'assurance correspond à une portion de la tranche des primes qui se rapporte au recouvrement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance, laquelle est déterminée de façon systématique en fonction de l'écoulement du temps. Un montant égal et correspondant est inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MRP, les encaissements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et compte non tenu des composantes investissements) sont comptabilisés à titre de produits, généralement en fonction de l'écoulement du temps.

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les sinistres survenus au cours de la période (à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte);
- les charges engagées directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les pertes sur les contrats déficitaires et les reprises de ces pertes;
- les changements liés aux services passés (p. ex., les changements apportés au passif au titre des sinistres survenus dans les périodes postérieures à l'avènement du sinistre);
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance;
- les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés relativement aux contrats évalués au moyen de la MRP;
- les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur d'actifs au titre des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.

En ce qui a trait aux contrats de réassurance détenus, nous avons choisi de présenter les produits et les charges découlant de ces contrats à titre de montant unique dans le poste Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus des états consolidés du résultat net. Ce montant comprend une portion des primes de réassurance, les montants recouvrés auprès des réassureurs et les variations du risque de non-exécution par le réassureur. La portion des primes de réassurance est comptabilisée à mesure que les services sont reçus relativement au contrat de réassurance détenu.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus évalués en fonction de la méthode générale d'évaluation, les services reçus pour lesquels la contrepartie est versée comprennent :

- les recouvrements et les charges prévus, excluant les montants payés, peu importe les sinistres;
- le dégagement de l'ajustement au titre du risque pour la période;
- la MSC comptabilisée à l'égard des services reçus;
- les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus évalués au moyen de la MRP, les paiements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et excluant les montants versés, peu importe les sinistres) sont comptabilisés à titre de portion des primes de réassurance en fonction de l'écoulement du temps. Les montants recouvrés auprès des réassureurs comprennent les sinistres survenus (excluant les montants payés, peu importe les sinistres) et les charges, les recouvrements de pertes et les reprises de recouvrements de pertes, ainsi que les variations liées aux services passés (par exemple, les variations de l'actif pour les sinistres survenus au cours des périodes ultérieures à la période au cours de laquelle le sinistre est survenu).

Produits financiers (charges financières) d'assurance

Les variations de la valeur comptable des contrats d'assurance émis qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV et des contrats de réassurance détenus qui sont attribuables aux variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont comptabilisées au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance des états consolidés du résultat net. Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MHV, les produits financiers (charges financières) d'assurance comprennent les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations qui ne sont pas comptabilisées dans la MSC lorsque l'option d'atténuation des risques est exercée. Nous avons choisi de comptabiliser tous les produits financiers (charges financières) d'assurance dans les états consolidés du résultat net plutôt que dans les autres éléments du résultat global. Les produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentés à la rubrique « Fonds distincts » de la présente note.

Fonds distincts

Les fonds distincts sont des produits prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats de fonds distincts. Les contrats de fonds distincts sont classés à titre de contrats d'assurance ou de contrats de placement selon les critères de classement décrits à la section Contrats d'assurance de la présente note et de la note 2.A.ii.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies. Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts comprennent les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats d'assurance et les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats de placement. Les profits et les pertes latents et les autres produits tirés des placements relativement aux placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits (pertes) de placement seront contrebalancés par l'augmentation correspondante des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les variations de la juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats de placement sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents du fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les produits de fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont des contrats avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués au moyen de la MHV décrite à la rubrique Contrats d'assurance de la présente note. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à ces contrats sont présentés à deux postes distincts dans les états consolidés de la situation financière, soit Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts correspondent à l'obligation de verser au titulaire un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents. Les variations de cette obligation découlant des variations de la juste valeur des éléments sous-jacents sont comptabilisées à titre de produits financiers ou de charges financières d'assurance au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits financiers ou charges financières d'assurance seront contrebalancés par l'augmentation correspondante du poste Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds constituent des composantes investissements et, par conséquent, ils sont exclus des produits d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, excluant ceux pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts présentés dans les états consolidés de la situation financière, comprennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance restants relatifs à ces contrats, qui comprennent la provision pour garanties, les charges futures (moins les honoraires futurs), l'ajustement au titre du risque et la MSC. Les produits et les charges liés à ces éléments sont inclus dans la section Résultat des activités d'assurance des états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires. Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts classés comme des contrats de placement, lesquels sont inscrits au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans nos états consolidés du résultat net. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds sont présentés à titre d'augmentation ou de diminution aux postes Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, et ils ne sont pas présentés à titre de produits ou de charges dans nos états consolidés du résultat net.

Conversion des monnaies étrangères

Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus, y compris la MSC, sont des éléments monétaires. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sont constatés dans nos états consolidés du résultat net. Pour les actifs monétaires classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change découlant de la conversion d'éléments non monétaires sur ces actifs sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Incidences de la transition

Méthode de transition

L'application rétrospective d'IFRS 17 à la date de transition du 1^{er} janvier 2022 a été mise en œuvre au moyen de l'approche fondée sur la juste valeur lorsqu'une approche rétrospective intégrale était impraticable. L'approche rétrospective intégrale a été jugée impraticable pour tous les groupes de contrats d'assurance évalués à l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, car les estimations exigeaient de l'information qui n'était pas disponible ou qui n'aurait pas été disponible sous une forme utilisable au cours de périodes antérieures. Pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP, nous avons appliqué l'évaluation rétrospective intégrale à la date de transition.

En vertu de l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC au moment de la transition pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la juste valeur du groupe de contrats d'assurance diminuée des flux de trésorerie d'exécution (qui correspondent à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorés de l'ajustement au titre du risque non financier) évalués selon IFRS 17. La juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance correspond au montant qu'un intervenant du marché exigerait pour prendre en charge les obligations prévues par le groupe de contrats d'assurance.

Regroupement lors de la transition

Comme l'autorise IFRS 17 lorsque l'approche fondée sur la juste valeur est utilisée, des groupes de contrats d'assurance ont été formés au moment de la transition conformément aux exigences en matière de regroupement d'IFRS 17, mais sans que ne soit appliquée la restriction voulant que les groupes ne doivent pas contenir de contrats émis à plus d'un an d'intervalle. De plus, compte tenu de la définition de la juste valeur, tous les contrats d'assurance émis dans un portefeuille faisaient partie du même groupe de rentabilité. Par conséquent, il n'y avait qu'un seul groupe pour chaque portefeuille de contrats d'assurance émis au moment de la transition. Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus au moment de la transition ont été regroupés selon le regroupement de contrats sous-jacents directs.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis à la date de transition a été évaluée selon l'une de deux approches, soit l'approche fondée sur la marge liée aux prix actuels ou l'approche des flux de trésorerie d'exécution ajustés. Pour les deux approches, nos exigences étaient considérées comme un substitut raisonnable aux exigences d'un intervenant du marché, car nous partageons les caractéristiques d'un intervenant typique du marché de l'assurance. L'établissement de la juste valeur exige que nous fassions des estimations et des hypothèses qui nécessitent un jugement important.

L'approche des flux de trésorerie d'exécution ajustés établit les montants spécifiques qu'un intervenant du marché exigerait, en plus des flux de trésorerie d'exécution, pour prendre en charge les obligations du groupe. Ces éléments incluent :

- une provision pour risque de réinvestissement, qui a été évaluée comme étant le coût du capital lié au risque de taux d'intérêt au moyen des exigences en matière de capital les plus élevées entre les exigences locales et celles du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »);
- un montant au titre des frais généraux et des autres charges non directement attribuables qui ne sont pas couverts par les flux de trésorerie d'exécution;
- d'autres ajustements, y compris une provision pour risques opérationnels généraux et un montant compensatoire à l'égard de l'attente selon laquelle la MSC ne sera pas déductible d'impôt à la date de transition.

L'approche fondée sur la marge liée aux prix actuels permet de déterminer le montant qu'un intervenant du marché exigerait en établissant le montant que nous exigeons actuellement lors de la tarification des contrats d'assurance.

L'approche des flux de trésorerie d'exécution ajustés a été utilisée pour la plupart des contrats d'assurance sans participation et de rentes.

L'approche fondée sur la marge liée aux prix actuels a été utilisée pour la plupart des contrats prévoyant des honoraires et des contrats avec transfert de risque.

La juste valeur d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la date de transition a été évaluée comme l'écart entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance sous-jacents sans contrepartie de réassurance et la juste valeur du groupe de contrats d'assurance sous-jacents combinée à celle du groupe de contrats de réassurance détenu correspondant.

MSC à la transition

La MSC au moment de la transition pour chaque groupe de contrats d'assurance correspond à la juste valeur des contrats diminuée des flux de trésorerie d'exécution. Les flux de trésorerie d'exécution au moment de la transition ont été évalués au moyen des méthodes d'IFRS 17 décrites à la présente note et à la note 2.B. La courbe d'actualisation a été établie à la date de transition, et elle est devenue la courbe d'actualisation arrêtée pour le groupe à partir de ce moment, étant donné que la méthode de la juste valeur a été appliquée.

Des renseignements sur l'incidence de l'adoption d'IFRS 17 sur les états financiers consolidés sont présentés à la note 2.A.iv.

2.A.ii IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

Sommaire

Au cours du premier trimestre, nous avons adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Elle n'exige pas le retraitement des informations pour les périodes comparatives. IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). En raison de l'application d'IFRS 9, nous avons modifié nos méthodes comptables dans les secteurs indiqués ci-dessous, et ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Nous sommes autorisés, en vertu d'IFRS 17, à présenter des informations comparatives sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative (la « superposition de classement »). Nous avons choisi d'appliquer la superposition de classement à nos actifs financiers et à leurs résultats de la période comparative comme si IFRS 9 était entrée en vigueur le

1^{er} janvier 2022. Certaines informations de la période comparative continueront d'être présentées conformément à nos méthodes comptables précédentes, comme il est indiqué ci-dessous.

Méthodes comptables révisées

Nous résumons ci-après les méthodes comptables significatives sur lesquelles s'appuient les présents états financiers consolidés par suite de l'adoption d'IFRS 9. Ces méthodes diffèrent de celles présentées à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de 2022. Pour plus de renseignements sur toutes les autres méthodes qui ne sont pas touchées par IFRS 9, se reporter à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Classement des actifs financiers et des passifs financiers

IFRS 9 introduit trois grandes catégories de classement des actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique que nous utilisons pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs.

IFRS 9 élimine les anciennes catégories d'actifs financiers prévues par IAS 39, soit les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances. En vertu d'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

IFRS 9 maintient le classement des passifs financiers d'IAS 39. En vertu d'IFRS 9, les passifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

La section ci-après présente plus de détails sur la façon dont nous classons et évaluons nos actifs financiers et nos passifs financiers et dont nous comptabilisons les profits et les pertes connexes en vertu d'IFRS 9.

Perte de valeur d'actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle fondé sur les pertes subies en vertu d'IAS 39 par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux prêts hypothécaires et autres prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux créances clients, aux engagements de prêt et aux garanties financières non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En vertu d'IFRS 9, les pertes sur créances sont comptabilisées plus tôt qu'elles l'étaient auparavant en vertu d'IAS 39. Se reporter à la rubrique sur la dépréciation ci-après pour plus de détails.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 a introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture, mais elle permet aux entités de continuer à appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 plutôt que celles prévues par IFRS 9. Nous avons choisi de continuer d'appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39.

Placements

Méthodes applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 (IFRS 9)

Actifs financiers excluant les instruments financiers dérivés (IFRS 9)

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements financiers.

i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs. Le coût amorti est déterminé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après la comptabilisation initiale à moins que le modèle économique utilisé pour gérer ceux-ci n'ait changé.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier constitue l'objectif principal et les ventes devraient être négligeables ou peu fréquentes;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts (le « critère URPI ») sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie et à le vendre, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers font partie intégrante de l'atteinte de l'objectif du modèle;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui respectent le critère URPI.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il

est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de trésorerie à court terme, et ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au moment de la comptabilisation initiale, nous pouvons également faire un choix irrévocable de désigner un actif financier qui serait autrement évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si l'actif financier est géré conjointement avec un passif financier connexe et que leur rendement est évalué à la juste valeur. Certains titres de créance, prêts hypothécaires et instruments de prêt qui soutiennent des passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui sont évalués à la juste valeur, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui réduit considérablement l'incohérence d'évaluation par rapport aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes. Ces actifs financiers auraient autrement été évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que l'actif ne soit pas détenu à des fins de transaction et que nous faisons le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix se fait instrument par instrument. Si un tel choix est fait, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change connexes, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées dans les états consolidés du résultat net, ni même à leur cession. Les profits et les pertes réalisés sont transférés directement aux bénéfices non distribués à la cession.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et des classements applicables.

IFRS 9

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Prêts hypothécaires et autres prêts	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, coût amorti
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Évaluation du modèle économique

Les modèles économiques que nous suivons sont déterminés au niveau qui reflète le mieux la façon dont nous gérons les portefeuilles d'actifs financiers afin d'atteindre nos objectifs d'affaires. Afin de déterminer nos modèles économiques, nous faisons appel à notre jugement ainsi qu'à des éléments probants pertinents et objectifs, notamment :

- la façon dont nos activités économiques génèrent des avantages, par exemple en améliorant les rendements ou les activités de couvertures, et la façon dont ces activités économiques sont évaluées et présentées aux principaux dirigeants;
- les risques importants ayant une incidence sur le rendement de nos activités, par exemple le risque de marché, le risque de crédit ou d'autres risques tels qu'ils sont décrits à la rubrique Gestion du risque du rapport de gestion, ainsi que les activités entreprises pour gérer ces risques;
- la fréquence, le volume et le calendrier des souscriptions enregistrées au cours des périodes précédentes, les raisons des souscriptions et les attentes à l'égard des activités de souscriptions futures. L'information sur les activités de souscription n'est pas considérée de façon isolée, mais dans le cadre d'une évaluation globale de la façon dont notre objectif déclaré de gestion des actifs financiers est atteint ainsi que de la façon dont les flux de trésorerie sont réalisés;
- les structures de rémunération des gestionnaires de nos activités, dans la mesure où elles sont directement liées à la performance économique du modèle.

Nos modèles économiques comprennent les modèles visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif et visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre, comme ils sont décrits ci-dessus. Les actifs financiers qui sont gérés à la juste valeur et qui ne répondent pas aux objectifs d'un modèle économique visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif ou visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, notamment les actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI

Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie ou à en percevoir les flux de trésorerie pour ensuite le vendre sont évalués afin de déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI. Les paiements qui respectent le critère URPI sont ceux qui seraient normalement attendus des accords de prêt de base, tels les intérêts et les rendements des prêts de base, la rémunération pour le risque de crédit et la valeur temps de l'argent, les coûts associés à la détention de l'actif financier pendant une période donnée, et une marge. Dans le cadre de l'évaluation portant sur le critère URPI, nous tenons compte des modalités contractuelles de l'instrument, et nous déterminons si l'une d'entre elles pourrait donner lieu à des modifications liées au calendrier ou au montant des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Une clause de remboursement anticipé respecte le critère URPI si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement des montants impayés de principal et d'intérêts sur le principal restant dû, ce qui peut inclure une rémunération raisonnable relative à une résiliation anticipée du contrat.

Lorsque les modalités contractuelles se traduisent par une exposition au risque ou à la variabilité des flux de trésorerie qui est incompatible avec un accord de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation ultérieure

Les titres de capitaux propres, les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, tandis que les profits ou les pertes, y compris les produits d'intérêts ou de dividendes et les profits et les pertes de change, sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les titres de créance, les prêts hypothécaires et autres prêts et les actifs soutenant les titres garantis par des prêts classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur. Les produits d'intérêts, les profits (pertes) de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Les autres profits ou pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les prêts hypothécaires et autres prêts classés au coût amorti sont par la suite évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les autres placements financiers comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts et des fonds communs de placement qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les profits ou pertes sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Les titres de créance, les prêts hypothécaires et autres prêts et les titres garantis par des prêts inclus dans les autres placements financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur.

Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et leur juste valeur est présumée se rapprocher de leur valeur comptable, en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché. Les titres à court terme sont ceux dont l'échéance est supérieure à trois mois, mais inférieure à un an. La juste valeur des titres à court terme se rapproche de leur valeur comptable.

ii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits contractuels sur leurs flux de trésorerie ont expiré, ou lorsque nous transférons les droits de recevoir des flux de trésorerie contractuels et que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers ont été transférés. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés si le contrôle sur les actifs financiers a été cédé. Si nous conservons le contrôle sur les actifs financiers, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons un lien avec ceux-ci.

Lorsque des actifs financiers sont décomptabilisés, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie reçue à la date de décomptabilisation est comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Pour les titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Dans le cas des placements en titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé en résultat.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels des modifications ont donné lieu à une décomptabilisation, le profit (la perte) connexe est présenté avec les pertes de valeur si la modification est liée à des difficultés financières de l'emprunteur. Autrement, le profit (la perte) est présenté à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Nous faisons appel à notre jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie liés aux actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie.

iii) Dépréciation

Nous établissons une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers qui ne sont pas classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés à leur valeur comptable dans les états consolidés de la situation financière, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Charge pour pertes de crédit de la section Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne réduit pas la valeur comptable des actifs dans les états consolidés de la situation financière, qui demeure à la juste valeur. C'est plutôt un montant égal à la correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui surviendrait si les actifs étaient évalués au coût amorti qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Charge pour pertes de crédit de la section Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, nous appliquons une méthode de dépréciation en trois phases pour évaluer les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- Phase 1 : Dans le cas des actifs financiers qui n'ont pas connu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours des 12 mois suivant la date de clôture est comptabilisée.
- Phase 2 : Dans le cas des actifs financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours de la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée.
- Phase 3 : Lorsqu'un actif financier est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une correction de valeur pour pertes correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée. Les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes.

Nous surveillons tous les actifs financiers qui sont susceptibles de subir une perte de valeur afin de déceler une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cadre de cette évaluation, nous tenons compte de l'information quantitative et qualitative qui est raisonnable et justifiable, y compris l'expérience passée et l'information prospective qui est disponible sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. Se reporter à la note 6.A pour plus de détails sur l'augmentation importante du risque de crédit et sur l'information prospective.

Actifs financiers modifiés

Les modalités contractuelles d'un actif financier peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché et d'autres facteurs qui ne sont pas liés à une détérioration réelle ou potentielle du crédit de l'emprunteur. Un actif financier existant dont les modalités ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables décrites dans la présente note.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à déceler une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des modalités contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour leur durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur qui a donné lieu à une détérioration de son crédit s'est résorbée.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de notre gestion interne du risque de crédit. Nous considérons qu'un actif financier fait l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans recours de notre part, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours. Notre définition d'un cas de défaillance peut différer d'un actif financier à l'autre et tenir compte de facteurs qualitatifs, tels les modalités des clauses restrictives financières, les violations de ces clauses restrictives et d'autres indicateurs de détresse financière, ainsi que de facteurs quantitatifs, tels un état de retard et le non-paiement d'autres obligations par le même émetteur. Nous utilisons des données développées à l'interne ainsi que des données obtenues de sources externes pour évaluer les cas de défaillance.

Actifs financiers dépréciés (phase 3)

Chaque date de clôture, nous évaluons si les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont dépréciés. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés relatifs à celui-ci se sont produits. Les indicateurs de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, qu'il fait face à une faillite probable ou autre réorganisation financière, ainsi qu'une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés mise en lumière par des variations défavorables de la situation de paiement de l'emprunteur ou une conjoncture économique en corrélation avec les défaillances. Si un actif financier est déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, qui est présentée déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, plutôt que de la valeur comptable brute.

Radiation d'actifs financiers

La valeur comptable brute d'un actif financier et la correction de valeur pour pertes de crédit attendues connexe sont radiées (partiellement ou intégralement) dans la mesure où il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque nous déterminons que l'emprunteur n'a pas d'actifs ou de sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants assujettis à la radiation. Toutefois, les actifs financiers radiés peuvent être assujettis à des mécanismes de mise en application afin de respecter les procédures de recouvrement des montants dus.

iv) Dérivés incorporés

En vertu d'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

Pour obtenir des renseignements sur les méthodes relatives à la dépréciation applicables avant le 1^{er} janvier 2023 en vertu d'IAS 39, se reporter à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

Passifs financiers

Méthodes applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 (IFRS 4)

Classement et évaluation initiale

Nos passifs financiers, qui comprennent les passifs liés aux titres garantis par des prêts, sont classés et évalués au coût amorti, sauf les garanties financières et les passifs dérivés. Les garanties financières et les passifs dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Nous pouvons également désigner certains passifs relatifs aux contrats de placement et certaines participations de tiers dans des fonds consolidés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Cette désignation est irrévocable. Les passifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette option permet d'éliminer ou de réduire considérablement la non-concordance comptable avec les actifs les soutenant, ou dans les cas où les passifs et les actifs les soutenant sont gérés ensemble et que leur rendement est évalué en fonction de la juste valeur. La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net est possible seulement pour les passifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Tous les autres contrats de placement sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation ultérieure

Les passifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les charges d'intérêts et les profits (pertes) de change sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans l'état consolidé du résultat net, à moins qu'ils ne découlent de dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures d'investissement net. En ce qui a trait aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables à des variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisées au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits (pertes) de change sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Décomptabilisation

En règle générale, nous décomptabilisons un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Nous décomptabilisons également un passif financier lorsque les modalités connexes sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié deviennent substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les modalités modifiées est comptabilisé à la juste valeur. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris tout nouvel actif sans effet sur la trésorerie transféré ou passif repris) est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats de placement (IFRS 9)

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement, à moins qu'ils ne comportent des éléments de participation discrétionnaire, auquel cas ils sont comptabilisés à titre de contrats d'assurance (se reporter à la note 2.A.i). Les composantes services distincts des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service.

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables à l'émission du contrat, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé à titre de diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés du résultat net. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre de variations de nos soldes de passifs relatifs aux contrats de placement dans les états consolidés de la situation financière. Les passifs relatifs aux contrats de placement sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire comprennent les rentes certaines à constitution immédiate au Canada, les rentes à provision cumulative et contrats de placement garanti au Canada, les produits en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong, ainsi que les contrats de retraite non liés à des unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong.

Comme l'explique la note 2.A.i, les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

Obligations liées à l'emprunt de titres (IFRS 9)

L'obligation liée à l'emprunt de titres représente notre engagement à livrer des titres dans le cadre du programme de vente à découvert. En vertu de ce programme, nous vendons à découvert les titres que nous avons empruntés à un tiers. L'obligation de rembourser les titres n'est pas comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière tant qu'ils ne sont pas vendus, et que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas été transférés. Au moment de la comptabilisation, ils sont évalués à la juste valeur. Les titres empruntés sont remboursables au prêteur à vue ou à notre discrétion.

Transition

Les changements de méthodes comptables découlant de l'adoption d'IFRS 9 ont été appliqués de façon rétrospective, à l'exception de ce qui suit :

- Les évaluations suivantes ont été effectuées en fonction des faits et des circonstances qui prévalaient au 1^{er} janvier 2023 :
 - l'établissement du modèle économique dans lequel les actifs financiers sont détenus;
 - la désignation et l'annulation des désignations antérieures de certains actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.
- Les relations de couverture qui étaient désignées comme telles en vertu d'IAS 39 au 31 décembre 2022 répondent aux critères de la comptabilité de couverture en vertu d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 et elles ont été comptabilisées à titre de relations de couverture maintenues.
- Si un placement dans un titre de créance présentait un faible risque de crédit au 1^{er} janvier 2023, nous avons déterminé que le risque de crédit lié à l'actif n'avait pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.
- Nous avons choisi d'appliquer la superposition de classement aux actifs financiers de la période comparative, et les résultats sont présentés comme si IFRS 9 était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Se reporter à la note 2.A.iv pour plus de détails sur l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur les états financiers consolidés.

2.A.iii Autres Normes internationales d'information financière modifiées adoptées en 2023

Nous avons adopté les modifications suivantes aux IFRS le 1^{er} janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés :

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »). Ces modifications, intitulées *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique*, limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue dans IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporaires impossibles et déductibles équivalentes.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), et à l'énoncé de pratique en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative* (l'« énoncé de pratique en IFRS 2 »). Les modifications apportées à IAS 1 exigent des sociétés qu'elles présentent leurs informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications apportées à l'énoncé de pratique en IFRS 2 fournissent des directives sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »). Les modifications clarifient la façon dont les sociétés devraient distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables.

2.A.iv Sommaire de l'incidence des Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2023

En raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les principaux éléments financiers de nos états consolidés de la situation financière ont été touchés comme suit :

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Ajustements selon IFRS 9 ¹⁾	Ajustements selon IFRS 17	Autres ²⁾	Au 1 ^{er} janvier 2022, montant ajusté après la transition
Placements	181 261 \$	4 007 \$	— \$	— \$	185 268 \$
Avances sur contrats ³⁾	3 261	—	(3 261)	—	—
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et actifs relatifs aux contrats d'assurance ⁴⁾	3 683	—	3 091	—	6 774
Autres actifs ³⁾	157 165	—	(1 156)	1 093	157 102
Total de l'actif	345 370 \$	4 007 \$	(1 326) \$	1 093 \$	349 144 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus ⁵⁾	147 811 \$	— \$	3 595 \$	— \$	151 406 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement ⁶⁾	3 368	—	6 546	—	9 914
Autres passifs ³⁾	166 118	—	(412)	(88)	165 618
Total du passif	317 297 \$	— \$	9 729 \$	(88) \$	326 938 \$
Total des capitaux propres⁷⁾	28 073 \$	4 007 \$	(11 055) \$	1 181 \$	22 206 \$
Total du passif et des capitaux propres	345 370 \$	4 007 \$	(1 326) \$	1 093 \$	349 144 \$

¹⁾ Principalement en raison de l'incidence sur l'évaluation des modifications de classement des prêts hypothécaires et autres prêts de 4 025 \$ en vertu d'IFRS 9.

²⁾ En raison de l'incidence fiscale de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

³⁾ Certains soldes, tels que les avances sur contrats et les montants liés aux primes, qui étaient auparavant présentés séparément ou inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs, sont inclus aux actifs ou aux passifs relatifs aux contrats d'assurance émis ou aux soldes des contrats de réassurance détenus en vertu d'IFRS 17.

⁴⁾ Augmentation principalement attribuable à l'incidence des réévaluations en vertu d'IFRS 17 et à l'obligation de présenter les actifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus séparément des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus.

⁵⁾ L'augmentation des soldes des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus est principalement attribuable à l'incidence des réévaluations en vertu d'IFRS 17, partiellement contrebalancée par l'incidence des reclassements en vertu d'IFRS 17. L'incidence des réévaluations est principalement attribuable à l'établissement de marges sur services contractuels de 9,8 G\$, à l'incidence des modifications des taux d'actualisation en vertu d'IFRS 17 et à la libération de certaines réserves détenues en vertu d'IFRS 4. L'incidence des reclassements est principalement compensée au sein des postes Avances sur contrats et Passifs relatifs aux contrats de placement.

⁶⁾ Certains contrats précédemment inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 sont reclassés dans les passifs relatifs aux contrats de placement en vertu d'IFRS 17.

⁷⁾ Comprend une réduction de 4,4 G\$ des capitaux propres attribuables aux actionnaires et une réduction de 1,5 G\$ des capitaux propres du compte des contrats avec participation.

Incidence de l'application de la superposition de classement au 1^{er} janvier 2022

Comme l'autorisent IFRS 17 et IFRS 9, nous avons choisi d'appliquer les exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation afin de réévaluer tous les actifs financiers détenus au cours des périodes comparatives, y compris ceux qui ont été décomptabilisés au cours de ces périodes. Le classement et l'évaluation de ces actifs financiers étaient fondés sur notre modèle économique prévu au 1^{er} janvier 2022. Pour les actifs financiers auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 en matière de dépréciation, nous avons choisi de continuer à présenter la correction de valeur pour pertes qui a été déterminée conformément à IAS 39.

L'incidence de l'application de la superposition de classement sur le classement et l'évaluation des actifs financiers pour les exercices comparatifs est présentée ci-dessous :

Catégorie de classement			IAS 39		IFRS 9
Instrument financier	IAS 39	IFRS 9	Au 31 décembre 2021	Incidence de la superposition de classement	Au 1 ^{er} janvier 2022
Actifs touchés par la superposition de classement :					
Titres de créance	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	125 \$	— \$	125 \$ ¹⁾
Titres de créance	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 604	—	12 604
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 549	—	3 549 ²⁾
Titres de capitaux propres	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	1 575	—	1 575 ³⁾
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net	47 772	4 015	51 787 ⁴⁾
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 594	20	1 614 ⁵⁾
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances	Coût amorti	2 326	—	2 326 ⁶⁾
Autres placements financiers	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	781	—	781 ³⁾
Autres placements financiers	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 865	(10)	1 855 ⁷⁾
Actifs non touchés par la superposition de classement :					
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	1 583	—	1 583
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	4 435	—	4 435
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	12 278	—	12 278
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	72 449	—	72 449
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	7 538	—	7 538
Total			170 474 \$	4 025 \$	174 499 \$

¹⁾ Certains titres de créance classés comme disponibles à la vente en vertu d'IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9, principalement parce qu'un tel reclassement peut éliminer ou réduire de façon importante une non-concordance comptable.

²⁾ Certains titres de créance précédemment désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IAS 39 ont été reclassés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9, car ils sont gérés selon un modèle économique consistant à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à vendre les actifs financiers, et ils satisfont au critère URPI.

³⁾ Certains titres de capitaux propres et autres placements financiers classés comme disponibles à la vente en vertu d'IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9, et nous n'avons pas choisi de les désigner comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

⁴⁾ Certains prêts hypothécaires et autres prêts classés dans les prêts et créances en vertu d'IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9, principalement car cette désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. La valeur comptable de ces prêts hypothécaires et autres prêts a été ajustée pour refléter leur juste valeur, et l'écart a été comptabilisé dans les bénéfices non distribués.

⁵⁾ Certains prêts hypothécaires et autres prêts classés dans les prêts et créances en vertu d'IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9, car ils sont détenus au sein d'un modèle économique consistant à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à vendre les actifs financiers, et ils satisfont au critère URPI.

⁶⁾ Certains prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances en vertu d'IAS 39 ont été reclassés au coût amorti en vertu d'IFRS 9, car ils sont détenus selon un modèle économique consistant à percevoir les flux de trésorerie contractuels, et ils satisfont au critère URPI.

⁷⁾ En vertu d'IAS 39, les titres garantis par des prêts composant les autres placements financiers ont été classés au coût amorti. Ces actifs sont gérés selon un modèle économique consistant à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à vendre les actifs financiers, et ils satisfont au critère URPI. Par conséquent, nous avons reclassé ces autres placements financiers du coût amorti vers la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9.

La superposition de classement a été appliquée au 1^{er} janvier 2022, et elle a eu une incidence après impôt de 2 873 \$ sur le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et de (116) \$ sur le cumul des autres éléments du résultat global. Les capitaux propres du compte des contrats avec participation ont augmenté d'un montant après impôt de 397 \$. Nos méthodes comptables relatives au classement des instruments financiers en vertu d'IFRS 9 sont présentées à la note 2.A.ii. L'application de ces méthodes comptables a donné lieu aux reclassements présentés dans le tableau ci-dessus.

Incidence de l'adoption d'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023

Classement des actifs financiers et des passifs financiers

Le tableau suivant présente un sommaire de l'incidence d'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation au 1^{er} janvier 2023, y compris tout changement de reclassement et de réévaluation par rapport à la façon dont les actifs ont été évalués en fonction de la superposition de classement. Les reclassements représentent les variations de la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers dont le classement a changé en raison d'IFRS 9. La réévaluation représente les variations de la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers découlant de changements dans leur évaluation.

Catégorie de classement		Rapprochement de la valeur comptable			
		IFRS 9 ¹⁾			IFRS 9
		Au 31 décembre 2022	Reclassement ²⁾	Réévaluation ³⁾	Au 1 ^{er} janvier 2023
IFRS 9 ⁴⁾					
Actifs financiers touchés par la transition :					
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	302 \$	3 079 \$	— \$	3 381 \$
Titres de créance	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16 545	(2 285)	—	14 260
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	59 055	(794)	—	58 261
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net	324	(70)	—	254
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	70	—	70
Prêts hypothécaires et autres prêts	Juste valeur par le biais du résultat net	47 208	150	—	47 358
Prêts hypothécaires et autres prêts	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 804	(150)	—	1 654
Prêts hypothécaires et autres prêts	Coût amorti	2 241	—	19	2 260
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net	996	—	—	996
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 880	—	—	2 880
Actifs non touchés par la transition :					
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	2 095	—	—	2 095
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net	5 542	—	—	5 542
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net	11 219	—	—	11 219
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net	6 824	—	—	6 824
Total des actifs financiers		157 035 \$	— \$	19 \$	157 054 \$

¹⁾ Les montants pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été ajustés pour tenir compte de l'application de la superposition de classement, de la comptabilisation d'engagements non provisionnés sur les actifs à revenu fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et de l'incidence des améliorations apportées à notre méthode de la juste valeur pour les actifs à revenu fixe des marchés privés. Les améliorations ont augmenté l'observabilité des données d'entrée relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs à revenu fixe privés et ont donné lieu à une diminution de 634 \$ de la valeur comptable de nos actifs à revenu fixe des marchés privés au 31 décembre 2022. La comptabilisation d'engagements non provisionnés a donné lieu à une diminution de 98 \$ de la valeur comptable de nos prêts hypothécaires et autres prêts au 31 décembre 2022.

²⁾ Certains actifs financiers ont été reclassés entre certaines catégories de classement à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023. Les reclassements sont principalement attribuables au rééquilibrage des actifs entre les secteurs où le niveau de sensibilité aux taux d'intérêt a donné lieu à la désignation de certains actifs à revenu fixe comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou à un reclassement de la juste valeur par le biais du résultat net à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

³⁾ Nous avons adopté des exigences en matière de dépréciation en vertu d'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023. La réévaluation reflète principalement l'écart entre la correction de valeur pour pertes subies en vertu d'IAS 39 et la correction de valeur pour pertes de crédit attendues en vertu d'IFRS 9 ayant incidence sur la valeur comptable. Se reporter au tableau sur la perte de valeur d'actifs financiers ci-après pour une présentation des ajustements restants n'ayant pas eu d'incidence sur la valeur comptable.

⁴⁾ Le tableau ci-dessus présente l'incidence de la superposition de classement dans la catégorie de classement des soldes des actifs financiers en vertu d'IAS 39 au 31 décembre 2022.

L'adoption d'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023 n'a pas eu d'incidence importante sur nos passifs financiers. Les contrats liés aux fonds distincts et les actifs les soutenant n'ont pas non plus été touchés de façon importante par l'adoption d'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023, car leur classement est demeuré à la juste valeur par le biais du résultat net. Les montants après impôt comptabilisés dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} janvier 2023 se sont chiffrés à (553) \$ et à 553 \$, respectivement, en raison de l'adoption d'IFRS 9.

Éléments précédemment désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers suivants sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9, car les actifs sont gérés à la juste valeur ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global étant donné qu'ils sont gérés selon un modèle économique visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre.

IAS 39			IFRS 9	
Au 31 décembre 2022			Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Catégorie d'évaluation antérieure	Valeur comptable	Catégorie d'évaluation	Valeur comptable
Actifs financiers				
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	3 703 \$	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 497 \$
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	6 824 \$	Juste valeur par le biais du résultat net	6 824 \$
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	5 542 \$	Juste valeur par le biais du résultat net	5 542 \$

Perte de valeur d'actifs financiers

Le tableau suivant présente un rapprochement de la correction de valeur pour pertes en vertu d'IAS 39 au 31 décembre 2022 et de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues en vertu d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023.

	IAS 39 31 décembre 2022	Réévaluation	IFRS 9 1 ^{er} janvier 2023
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9 :			
Provenant des actifs disponibles à la vente en vertu d'IAS 39	— \$	15 \$	15 \$
Provenant de la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IAS 39	—	17	17
Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9 :			
Provenant des prêts et créances en vertu d'IAS 39	151	(151)	—
Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9 :			
Provenant des prêts et créances en vertu d'IAS 39	33	1	34
Prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti en vertu d'IFRS 9 :			
Provenant des prêts et créances en vertu d'IAS 39	8	1	9
Autres placements financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9 :			
Provenant du coût amorti selon IAS 39	—	18	18
Total	192 \$	(99) \$	93 \$

2.B Présentation d'informations supplémentaires

IFRS 17 et IFRS 9 exigent la présentation d'informations supplémentaires sur les contrats d'assurance et les instruments financiers. Ces informations sont présentées principalement aux notes 5, 6, 7 et 12 de nos états financiers consolidés intermédiaires. Les informations présentées dans cette section sont ajoutées à nos états financiers consolidés intermédiaires afin de fournir un contexte additionnel au cours de la première année d'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Autrement, nous présenterions uniquement la majorité de ces informations dans nos états financiers consolidés annuels. Ces informations de transition se limitent aux éléments ou aux soldes qui ont subi des changements significatifs au chapitre de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation ou de la présentation au moment de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

2.B.i Contrats d'assurance

2.B.i.a) Sommaire des contrats d'assurance et méthodes et hypothèses

Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent plusieurs formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la

méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et maladie pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif. Certaines informations fournies dans la présente note excluent les actifs et les passifs relatifs aux contrats évalués au moyen de la MRP, tel qu'il est indiqué.

Le tableau suivant présente les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, en excluant les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. De plus amples détails sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentés à la note 12 et à la note 2.B.ii. Le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se chiffrait à 175 491 \$ au 1^{er} janvier 2022.

	Au 1 ^{er} janvier 2022
Total des contrats :	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	162 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance ¹⁾	149 412
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	149 250
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	6 612
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 994
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	4 618
Contrats évalués au moyen de la MRP :	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	—
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	17 395
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – évalués au moyen de la MRP	17 395
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	437
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	—
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – évalués au moyen de la MRP	437
Contrats qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP :	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	162
Passifs relatifs aux contrats d'assurance ¹⁾	132 017
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – non évalués au moyen de la MRP	131 855
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	6 175
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 994
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – non évalués au moyen de la MRP	4 181 \$

¹⁾ Comprennent des passifs de 898 \$ relatifs à des contrats d'assurance liés à des fonds distincts qui ne sont pas garantis par les placements connexes pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Méthodes et hypothèses

Généralités

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuaire.

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou à ceux des réassureurs lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des résultats des réassureurs.

Comportements des titulaires de contrat

Déchéance ou rachat

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période

non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la 70^e année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70^e année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides. Se reporter à la note 7.A pour plus de détails; la note présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie de tous les produits importants, qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus correspond à un niveau de confiance global d'environ 80 % à 85 %.

Marge sur services contractuels

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 2.A.i. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

Capitalisation des intérêts

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la

moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Dans le cas des groupes de contrats qui sont en vigueur à la date de transition (le 1^{er} janvier 2022), les taux d'actualisation arrêtés correspondent aux taux d'actualisation en vigueur à la date de transition, puisque l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée à ces groupes au moment de la transition.

Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Variations des FTE afférents aux services futurs

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée);
- les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation;
- les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée;
- pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

Amortissement de la marge sur services contractuels

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- la détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance;
- la répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus);
- la comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la marge sur services contractuels reflète les services reçus au cours de la période.

2.B.i.b) Prévisions quant au moment où le CSM sera comptabilisé en résultat

Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant illustre le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC dans les produits des activités d'assurance pour les contrats d'assurance émis.

	Au 31 décembre 2022
Moins de 1 an	844 \$
De 1 an à 3 ans	1 506
De 3 ans à 5 ans	1 292
De 5 ans à 10 ans	2 470
Plus de 10 ans	4 858
Total	10 970 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant illustre le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC en résultat net pour les contrats de réassurance détenus.

Au 31 décembre 2022	
Moins de 1 an	(8) \$
De 1 an à 3 ans	(15)
De 3 ans à 5 ans	(14)
De 5 ans à 10 ans	(27)
Plus de 10 ans	(41)
Total	(105) \$

2.B.i.c) MSC et produits des activités d'assurance par méthode transitoire

Contrats d'assurance émis

Les tableaux suivants présentent les rapprochements de la MSC et du montant des produits des activités d'assurance comptabilisés séparément pour les contrats d'assurance qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP. Pour tous les autres contrats, les produits des activités d'assurance incluent les contrats émis après la date de transition ainsi que les produits de tous les contrats évalués au moyen de la MRP.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Contrats d'assurance à la transition, évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur :

Marge sur services contractuels :	
Solde, au début	9 886 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :	
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(843)
Variations liées aux services futurs :	
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	1 274
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(352)
Conversion des monnaies étrangères	240
Solde, à la fin	10 205
Produits des activités d'assurance	5 892
Tous les autres contrats d'assurance :	
Marge sur services contractuels :	
Solde, au début	18
Variations liées aux services rendus au cours de la période :	
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(28)
Variations liées aux services futurs :	
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(141)
Incidence des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (affaires nouvelles)	894
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	5
Conversion des monnaies étrangères	17
Solde, à la fin	765
Produits des activités d'assurance	13 010 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant présente séparément les rapprochements de la MSC pour les actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Contrats de réassurance détenus à la transition, évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur :

Marge sur services contractuels :	
Solde, au début	107 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :	
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	(13)
Variations liées aux services futurs :	
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	81
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(9)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	1
Conversion des monnaies étrangères	8
Solde, à la fin	175

Tous les autres contrats de réassurance détenus :

Marge sur services contractuels :	
Solde, au début	—
Variations liées aux services rendus au cours de la période :	
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	3
Variations liées aux services futurs :	
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(25)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	23
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(14)
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	(58)
Conversion des monnaies étrangères	1
Solde, à la fin	(70) \$

2.B.i.d) Éléments sous-jacents pour les contrats d'assurance émis avec participation directe

La juste valeur des éléments sous-jacents des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est présentée à la note 12.

La composition et la juste valeur des éléments sous-jacents des autres contrats d'assurance avec participation directe inclus dans les états consolidés de la situation financière s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2022

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	2 339 \$
Titres de créance	22 140
Titres de capitaux propres	4 750
Prêts hypothécaires et autres prêts	9 749
Actifs dérivés	131
Autres placements financiers	2 187
Immeubles de placement	6 346
Total	47 642 \$

2.B.ii Fonds distincts

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts présentés dans les états consolidés de la situation financière comprennent des placements liés à des fonds distincts classés comme des contrats d'assurance et à des fonds distincts classés comme des contrats de placement. La répartition se présente comme suit :

Au 1^{er} janvier 2022

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement	113 917 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance	26 079
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	139 996 \$

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats de placement se détaille comme suit :

	Au 1 ^{er} janvier 2022
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	107 277 \$
Titres de capitaux propres	4 317
Titres de créance	1 753
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	264
Immeubles de placement	226
Prêts hypothécaires	1
Autres actifs	98
Total de l'actif	113 936
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	19
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	113 917 \$

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats d'assurance, qui sont les éléments sous-jacents des contrats d'assurance, se détaille comme suit :

	Au 1 ^{er} janvier 2022
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	18 667 \$
Titres de capitaux propres	5 646
Titres de créance	1 657
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	514
Immeubles de placement	220
Prêts hypothécaires	18
Autres actifs	43
Total de l'actif	26 765
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	686
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	26 079 \$

2.B.iii Risque d'assurance

Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et des hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance en fonction du point de départ et de la répartition des activités sur la MSC et le bénéfice net, au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations. Ces estimations sont présentées à titre indicatif et constituent différents points de départ pour les hypothèses les plus probables. Les soldes de la MSC et les sensibilités estimatives varieront en fonction de la répartition des activités.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évaluées en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tirés des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

Au 31 décembre 2022	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		Incidence possible sur le bénéfice net / les capitaux propres (après impôt)	
	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Sensibilités ¹⁾				
Comportement des titulaires de contrat (augmentation/ diminution de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(825) \$	(850) \$	75 \$	75 \$
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	(450) \$	(75) \$	50 \$	(25) \$
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(175) \$	(175) \$	25 \$	25 \$
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(200) \$	(75) \$	(175) \$	(175) \$
Charges (augmentation de 5 %)	(175) \$	(175) \$	— \$	— \$

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies par tranches de 25 \$.

2.B.iv Gestion du capital

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le total de notre capital a été réévalué en raison de notre adoption d'IFRS 17. Au 1^{er} janvier 2023, nous dépassons nos exigences minimales en matière de capital.

Nous présentons notre capital total ajusté au 1^{er} janvier 2023 ci-dessous, et celui-ci se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés, des capitaux propres du compte des contrats avec participation, des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, de la MSC et de certains autres titres admissibles en tant que capital réglementaire.

	IFRS 17 et IFRS 9	IFRS 4 et IAS 39
	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 31 décembre 2022
Titres de créance subordonnés	6 676 \$	6 676 \$
Instruments de capital novateurs ¹⁾	200	200
Capitaux propres :		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	20 290	25 211
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	268	1 837
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	90	90
Marge sur services contractuels ³⁾	10 865	
Total du capital ^{3), 4)}	40 628 \$	36 253 \$

¹⁾ Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par la FCSL I. Nous ne consolidons pas la FCSL I.

²⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, la ligne directrice TSAV du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF ») a été mise à jour afin d'inclure la MSC dans le capital disponible. Les retraitements de périodes antérieures ne sont pas requis.

⁴⁾ Aux fins de la présentation de l'information à des fins réglementaires en vertu du cadre du TSAV, des ajustements additionnels prescrits par le BSIF, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments, ont été apportés au total du capital présenté dans le tableau précédent.

Se reporter à la note 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2022 pour plus de détails sur notre capital et notre gestion du capital. Une mise à jour au 31 mars 2023 est présentée à la note 11 de nos états financiers consolidés intermédiaires.

3. Acquisitions et autres événements

Advisors Asset Management Inc.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %, après dilution, dans Advisors Asset Management Inc. (« AAM »), et nous avons également l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. AAM est une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis et elle fait partie de notre secteur Gestion d'actifs; elle deviendra la filiale américaine de distribution aux particuliers de Gestion SLC. La contrepartie comprenait un montant en trésorerie de 248 \$ (187 \$ US).

La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis s'établit comme suit :

	Au 1 ^{er} février 2023
Immobilisations incorporelles et goodwill	515 \$
Actif net	44
Passif d'impôt différé	(100)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	459
Participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾	(211)
Contrepartie totale	248 \$

¹⁾ Nous avons choisi d'évaluer la participation ne donnant pas le contrôle à la juste valeur pour cette acquisition. La juste valeur a été établie en calculant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés à la participation ne donnant pas le contrôle. Les hypothèses importantes relatives à l'évaluation de la participation ne donnant pas le contrôle comprennent les flux de trésorerie après impôt estimatifs attendus, ainsi qu'une évaluation du taux d'actualisation approprié.

Le calcul de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables est sujet à des améliorations, et il pourrait être ajusté de façon rétroactive afin de refléter de nouveaux renseignements obtenus à l'égard de faits et de circonstances existant à la date d'acquisition au cours de la période d'évaluation.

De plus, les actionnaires minoritaires d'AAM peuvent exiger que nous rachetions leurs actions (l'« option de vente ») en 2028. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir les actions en circulation restantes détenues par les actionnaires minoritaires à compter de 2028. La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente a été comptabilisée au poste Autres passifs financiers et tout excédent de la valeur comptable découlant des transactions liées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle a été porté en diminution des bénéfices non distribués. Toute variation de la valeur comptable du passif financier survenant après la date d'acquisition sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Au 1 ^{er} février 2023	Achat d'actions	Ajustements au titre de l'option de vente	Total
Contrepartie en trésorerie	(248) \$	— \$	(248) \$
Immobilisations incorporelles et goodwill ¹⁾	515	—	515
Actif net	44	—	44
Total de l'actif	311 \$	— \$	311 \$
Passif d'impôt différé	(100) \$	— \$	(100) \$
Autres passifs financiers – option de vente	—	(369)	(369)
Total du passif	(100) \$	(369) \$	(469) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(211) \$	211 \$	— \$
Bénéfices non distribués	—	158	158
Total des capitaux propres	(211) \$	369 \$	158 \$

¹⁾ Le goodwill reflète principalement les relations avec la clientèle non contractuelles, y compris les synergies découlant de la combinaison d'AAM avec nos relations de gestion de placements existantes au sein de notre secteur Gestion d'actifs. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

Cession de la SLF of Canada UK Limited

Le 4 août 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») pour un montant d'environ 413 \$ (248 £). La Sun Life UK gère des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des blocs de rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni. La Sun Life UK n'accepte plus de nouvelles souscriptions et gère un portefeuille d'activités fermées seulement depuis 2001. En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance.

Au 31 mars 2023, la valeur comptable nette des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente s'établit à environ 360 \$, conformément aux exigences d'évaluation applicables, et elle comprend l'incidence de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (se reporter à la note 2). Le montant du profit (de la perte) à la vente de la transaction fera l'objet de plusieurs ajustements afin de refléter les ajustements du prix de clôture, les transactions précédant la clôture, les coûts de clôture, les ajustements d'impôt et l'écart de change cumulé. La cession sera incluse dans notre secteur Organisation internationale.

Acquisitions et autres événements

Le 20 janvier 2023, nous avons annoncé avoir conclu un partenariat de bancassurance exclusif d'une durée de 15 ans avec la Dah Sing Bank, Limited. Il s'agit de notre premier partenariat de bancassurance exclusif à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau existant de conseillers en assurance. Nous verserons un montant d'environ 260 \$ en vertu de cette entente exclusive, et des paiements variables continus seront versés à la Dah Sing Bank, Limited en fonction du succès de ce partenariat.

Avec prise d'effet le 1^{er} février 2023, nous avons conclu la vente de nos activités des Marchés spéciaux à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada. Nos activités liées aux marchés spéciaux comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. Nous avons cédé des actifs d'environ 638 \$ et des passifs d'environ 638 \$. La contrepartie totale reçue se composait d'une contrepartie en trésorerie de 98 \$ et d'une contrepartie éventuelle de 25 \$. Nous avons comptabilisé un profit avant impôt de 102 \$ à la vente de ces activités au poste Autres produits des états consolidés du résultat net. Le profit à la vente des activités, déduction faite du goodwill cédé, des coûts de transaction et de l'impôt, s'élève à 65 \$.

4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs d'activité à présenter : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Ces secteurs d'activité exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Le secteur Gestion d'actifs comprend les résultats de nos divisions MFS et Gestion SLC. Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux, qui comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres secteurs d'activité.

Les produits de nos secteurs d'activité proviennent surtout des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux fonds communs de placement. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par le secteur États-Unis à l'Organisation internationale. Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actifs versés à Gestion d'actifs par nos secteurs d'activité. Gestion SLC perçoit les produits tirés des honoraires et engage les charges opérationnelles liées à la gestion de l'actif du fonds général. Les opérations intersectorielles sont éliminées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux qui suivent.

La direction considère que les Clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un Client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Les résultats par secteur pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022 s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation ¹⁾	Total
31 mars 2023							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	472 \$	— \$	— \$	6 \$	90 \$	— \$	568 \$
Assurance-vie	534	460	—	284	12	—	1 290
Assurance-maladie	1 040	2 359	—	22	3	—	3 424
Total des produits des activités d'assurance	2 046	2 819	—	312	105	—	5 282
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	2 870	698	36	1 021	197	(22)	4 800
Produits tirés des honoraires	366	111	1 433	77	40	(126)	1 901
Total des produits ¹⁾	5 282	3 628	1 469	1 410	342	(148)	11 983
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 734	2 498	—	238	94	—	4 564
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	47	(11)	—	(6)	—	—	30
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	2 633	733	—	874	131	—	4 371
(Produits financiers) charges financières de réassurance	14	(84)	—	6	1	—	(63)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	71	—	—	1	(1)	—	71
Autres produits	(102)	—	—	—	—	—	(102)
Charges d'intérêts	44	24	36	15	37	(21)	135
Charges d'exploitation et commissions	420	253	1 037	110	189	(127)	1 882
Total des charges ¹⁾	4 861	3 413	1 073	1 238	451	(148)	10 888
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	421	215	396	172	(109)	—	1 095
À déduire : charge (économie) d'impôt sur le résultat	76	42	83	26	(50)	—	177
Bénéfice net total (perte nette totale)	345	173	313	146	(59)	—	918
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	16	5	—	12	—	—	33
Bénéfice net (perte nette) attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	59	—	—	—	59
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	329 \$	168 \$	254 \$	134 \$	(59) \$	— \$	826 \$
31 mars 2022							
(données retraitées, se reporter à la note 2)							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	459 \$	— \$	— \$	9 \$	103 \$	— \$	571 \$
Assurance-vie	486	412	—	266	20	—	1 184
Assurance-maladie	1 003	1 259	—	23	3	—	2 288
Total des produits des activités d'assurance	1 948	1 671	—	298	126	—	4 043
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	(6 384)	(1 715)	3	(2 002)	(412)	(31)	(10 541)
Produits tirés des honoraires	355	27	1 446	107	1	(97)	1 839
Total des produits ¹⁾	(4 081)	(17)	1 449	(1 597)	(285)	(128)	(4 659)
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 773	1 633	—	261	88	—	3 755
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	21	(109)	—	4	1	—	(83)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(6 722)	(1 932)	—	(2 122)	(403)	—	(11 179)
(Produits financiers) charges financières de réassurance	(40)	222	—	—	2	—	184
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	31	—	—	(5)	—	—	26
Charges d'intérêts	46	10	20	17	25	(20)	98
Charges d'exploitation et commissions	386	83	1 017	94	128	(108)	1 600
Total des charges ¹⁾	(4 505)	(93)	1 037	(1 751)	(159)	(128)	(5 599)
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	424	76	412	154	(126)	—	940
À déduire : charge (économie) d'impôt sur le résultat	174	14	92	14	(75)	—	219
Bénéfice net total (perte nette totale)	250	62	320	140	(51)	—	721
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	(6)	6	—	29	—	—	29
Bénéfice net (perte nette) attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	9	—	—	—	9
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	256 \$	56 \$	311 \$	111 \$	(51) \$	— \$	683 \$

¹⁾ Le total des produits et le total des charges excluent le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

5. Total des placements et produits nets tirés des placements connexes

5.A Juste valeur des instruments financiers

5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	11 012 \$	11 012 \$	11 219 \$	11 219 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	62 049	62 049	59 357	59 357
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 236	14 236	16 545	16 545
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	7 521	7 521	7 148	7 148
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	69	69		
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	49 396	49 396	47 208	47 208
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 679	1 679	1 804	1 804
Prêts hypothécaires et autres prêts – au coût amorti ³⁾	2 228	2 129	2 241	2 106
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 813	1 813	2 095	2 095
Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁴⁾	6 672	6 672	6 538	6 538
Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁵⁾	2 810	2 810	2 880	2 880
Total⁶⁾	159 485 \$	159 386 \$	157 035 \$	156 900 \$
Passifs financiers				
Passifs relatifs aux contrats de placement – au coût amorti	10 967 \$	10 967 \$	10 728 \$	10 728 \$
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	91	91	73	73
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 915	1 915	2 351	2 351
Autres passifs financiers – au coût amorti ⁷⁾	2 388	2 261	1 996	1 852
Total⁸⁾	15 361 \$	15 234 \$	15 148 \$	15 004 \$

¹⁾ Comprend principalement des titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

²⁾ Comprend principalement des prêts hypothécaires et autres prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

³⁾ Certains prêts hypothécaires et autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.iii. Au 31 mars 2023, des montants de 2 128 \$ et de 1 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est décrit à la présente note (31 décembre 2022 – 2 105 \$ et 1 \$, respectivement).

⁴⁾ Les autres placements financiers comprennent nos placements dans les fonds distincts, les fonds communs de placement et les sociétés en commandite simple, qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

⁵⁾ Représente notre placement dans des titres garantis par des prêts. Se reporter à la section qui suit pour plus de renseignements.

⁶⁾ Les placements de 171 309 \$ (31 décembre 2022 – 168 789 \$) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, les immeubles de placement de 10 148 \$ (31 décembre 2022 – 10 102 \$) et les autres placements non financiers de 1 676 \$ (31 décembre 2022 – 1 652 \$). Les autres placements non financiers comprennent les participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises qui ne sont pas consolidées.

⁷⁾ Les montants reflètent les obligations de racheter les actions en circulation de certaines filiales de Gestion SLC.

⁸⁾ Total des passifs financiers excluant les débentures de premier rang et la dette subordonnée.

Titres garantis par des prêts

Crescent, une filiale dans notre secteur Gestion d'actifs, émet et gère des titres garantis par des prêts. Chaque titre garanti par des prêts est une entité ad hoc qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés à des tiers dans le but de financer l'achat de ces placements. Les actifs de l'entité ad hoc sont inclus dans les autres placements financiers, alors que les passifs connexes sont inclus dans les autres passifs dans nos états consolidés de la situation financière. Se reporter à la note 8 pour connaître les passifs connexes des titres garantis par des prêts.

Au 31 mars 2023, la valeur comptable des actifs soutenant les titres garantis par des prêts s'élevait à 2 810 \$ (31 décembre 2022 – 2 880 \$), ce qui comprend la trésorerie et les débiteurs de 176 \$ (31 décembre 2022 – 292 \$) et les prêts de 2 634 \$ (31 décembre 2022 – 2 588 \$). Ces prêts sous-jacents sont principalement de qualité inférieure. Notre exposition contractuelle maximale à la perte liée aux titres garantis par des prêts se limite à notre placement de 161 \$ (31 décembre 2022 – 159 \$) dans la tranche subordonnée de dernier rang.

5.A.ii Placements non financiers

Les placements non financiers comprennent des immeubles de placement et des participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises qui ne sont pas consolidées. Au 31 mars 2023, la valeur comptable et la juste valeur des immeubles de placement étaient de 10 148 \$ (31 décembre 2022 – 10 102 \$) et de 10 148 \$ (31 décembre 2022 – 10 102 \$), respectivement. La valeur comptable des autres placements non financiers évalués selon la méthode de la mise en équivalence était de 1 676 \$ au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 1 652 \$).

5.A.iii Hiérarchie des justes valeurs

Se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2022 et à la mise à jour présentée ci-après pour avoir des précisions sur les méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur ainsi que de l'information sur les données d'entrée non observables, les sensibilités et les processus d'évaluation des actifs de niveau 3.

Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

Titres garantis par des prêts

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

Prêts hypothécaires et autres prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Depuis le quatrième trimestre de 2022, les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.

Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

Nos prêts hypothécaires et autres prêts, classés dans le niveau 3, sont inclus dans les postes Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net et Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans le tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3, ainsi que Prêts hypothécaires et autres prêts – coût amorti à la note 5.A.i. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des prêts hypothécaires et autres prêts au 31 mars 2023 comprennent les écarts de crédit et les ajustements de liquidité. L'écart de crédit correspond à la différence entre le rendement de l'instrument et le rendement de référence. Le rendement de référence est déterminé en comparant chaque actif par région, secteur, notation et échéance à une matrice constituée d'écarts des obligations de sociétés ouvertes. Dans certains cas, une prime ou un escompte de liquidité peut être appliqué si les écarts de crédit privés récents diffèrent des écarts de crédit publics. Les écarts de crédit se situent entre 1,19 % et 3,88 %. Les ajustements de liquidité varient d'un escompte de 0,10 % à une prime de 0,50 %. Il existe une corrélation négative entre les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et les variations des écarts de crédit et des ajustements de liquidité.

Processus d'évaluation des actifs de niveau 3

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est fondée sur un modèle interne des flux de trésorerie actualisés, lequel fait l'objet d'un examen et d'une validation détaillés afin d'assurer leur caractère raisonnable dans l'ensemble.

Les tableaux suivants présentent nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie :

	Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	10 420 \$	592 \$	— \$	11 012 \$	10 622 \$	597 \$	— \$	11 219 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	550	61 124	375	62 049	650	58 313	394	59 357
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	684	13 503	49	14 236	772	15 721	52	16 545
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	4 462	2 948	111	7 521	4 133	2 844	171	7 148
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	69	69				
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	—	47 197	2 199	49 396	—	45 154	2 054	47 208
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁾	—	1 668	11	1 679	—	1 788	16	1 804
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	50	1 763	—	1 813	37	2 058	—	2 095
Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais du résultat net	734	174	5 764	6 672	789	194	5 555	6 538
Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ²⁾	—	2 810	—	2 810	—	2 880	—	2 880
Immeubles de placement – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	10 148	10 148	—	—	10 102	10 102
Total des placements évalués à la juste valeur	16 900 \$	131 779 \$	18 726 \$	167 405 \$	17 003 \$	129 549 \$	18 344 \$	164 896 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	24 543	105 849	641	131 033	23 933	100 728	631	125 292
Total des actifs évalués à la juste valeur	41 443 \$	237 628 \$	19 367 \$	298 438 \$	40 936 \$	230 277 \$	18 975 \$	290 188 \$
Passif								
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	7 \$	84 \$	— \$	91 \$	— \$	73 \$	— \$	73 \$
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	24	1 891	—	1 915	10	2 341	—	2 351
Contrats de placement pour le compte des passifs liés aux fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	107 411	107 411	—	—	102 153	102 153
Total des passifs évalués à la juste valeur	31 \$	1 975 \$	107 411 \$	109 417 \$	10 \$	2 414 \$	102 153 \$	104 577 \$

¹⁾ Les prêts hypothécaires et autres prêts étaient classés au coût amorti en vertu d'IAS 39 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. À l'application de la superposition de classement au 1^{er} janvier 2022, les prêts hypothécaires et autres prêts ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au cours du quatrième trimestre de 2022, nous avons apporté un changement à notre méthode de la juste valeur pour les prêts hypothécaires et autres prêts, ce qui constitue un changement dans l'estimation au 31 décembre 2022. Le classement par niveau est passé du niveau 3 au niveau 2 en raison de l'application d'améliorations de la juste valeur dans l'évaluation des prêts hypothécaires et autres prêts soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Se reporter à la rubrique Prêts hypothécaires et autres prêts ci-dessus pour plus de détails.

²⁾ Le poste Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global reflète les actifs liés aux titres garantis par des prêts.

Les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net se présentent comme suit :

	Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	4 219 \$	12 \$	4 231 \$	— \$	3 684 \$	12 \$	3 696 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	13 017	—	13 017	—	12 612	—	12 612
Gouvernements et organismes américains	550	106	—	656	650	109	—	759
Autres gouvernements étrangers	—	3 847	—	3 847	—	3 755	—	3 755
Sociétés	—	34 075	288	34 363	—	32 566	296	32 862
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	1 974	58	2 032	—	1 856	56	1 912
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	2 370	—	2 370	—	2 323	—	2 323
Titres garantis par des créances	—	187	17	204	—	189	—	189
Autres	—	1 329	—	1 329	—	1 219	30	1 249
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	550 \$	61 124 \$	375 \$	62 049 \$	650 \$	58 313 \$	394 \$	59 357 \$

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

	Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	875 \$	— \$	875 \$	— \$	1 915 \$	— \$	1 915 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	1 024	—	1 024	—	1 053	—	1 053
Gouvernements et organismes américains	684	6	—	690	772	6	—	778
Autres gouvernements étrangers	—	676	11	687	—	858	11	869
Sociétés	—	7 635	31	7 666	—	8 415	33	8 448
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	932	—	932	—	965	—	965
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	686	—	686	—	722	—	722
Titres garantis par des créances	—	809	—	809	—	857	—	857
Autres	—	860	7	867	—	930	8	938
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	684 \$	13 503 \$	49 \$	14 236 \$	772 \$	15 721 \$	52 \$	16 545 \$

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net :

	Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	2 831 \$	13 \$	2 844 \$	— \$	2 764 \$	15 \$	2 779 \$
Immeubles de bureaux	—	2 963	—	2 963	—	2 958	—	2 958
Immeubles d'habitation collective	—	3 177	—	3 177	—	2 915	—	2 915
Biens immobiliers industriels et terrains	—	2 633	—	2 633	—	2 482	—	2 482
Autres	—	924	—	924	—	818	—	818
Prêts aux sociétés	—	34 669	2 186	36 855	—	33 217	2 039	35 256
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	— \$	47 197 \$	2 199 \$	49 396 \$	— \$	45 154 \$	2 054 \$	47 208 \$

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

	Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	40 \$	— \$	40 \$	— \$	40 \$	— \$	40 \$
Immeubles de bureaux	—	40	—	40	—	51	—	51
Immeubles d'habitation collective	—	131	—	131	—	197	—	197
Biens immobiliers industriels et terrains	—	182	—	182	—	178	—	178
Autres	—	12	—	12	—	62	—	62
Prêts aux sociétés	—	1 263	11	1 274	—	1 260	16	1 276
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	— \$	1 668 \$	11 \$	1 679 \$	— \$	1 788 \$	16 \$	1 804 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs classés dans le niveau 3.

Pour les trimestres clos les	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres placements financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Immeubles de placement	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur
31 mars 2023										
Solde d'ouverture	394 \$	52 \$	101 \$	70 \$	2 054 \$	16 \$	5 555 \$	10 102 \$	18 344 \$	631 \$ 18 975 \$
Inclus dans le résultat net ^{1), 2), 3)}	8	—	(4)	—	78	(5)	(55)	(17)	5	(14) (9)
Inclus dans les autres éléments du résultat global ²⁾	—	3	—	—	—	—	—	—	3	— 3
Achats / Émissions	51	7	14	—	189	—	331	67	659	16 675
Ventes / Paiements	(8)	(6)	—	(1)	(26)	—	(64)	—	(105)	(3) (108)
Règlements	—	—	—	—	(1)	—	—	—	(1)	— (1)
Transferts au niveau 3 ⁴⁾	—	—	—	—	63	—	—	—	63	— 63
Transferts hors du niveau 3 ⁴⁾	(75)	(8)	—	—	(158)	—	—	—	(241)	— (241)
Conversion des monnaies étrangères ⁵⁾	5	1	—	—	—	—	(3)	(4)	(1)	11 10
Solde de clôture	375 \$	49 \$	111 \$	69 \$	2 199 \$	11 \$	5 764 \$	10 148 \$	18 726 \$	641 \$ 19 367 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat relativement aux instruments encore détenus ¹⁾	8 \$	— \$	(4) \$	— \$	76 \$	(5) \$	(59) \$	(17) \$	(1) \$	(18) \$ (19) \$
31 mars 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)										
Solde d'ouverture	152 \$	53 \$	170 \$		12 251 \$	17 \$	3 650 \$	9 109 \$	25 402 \$	611 \$ 26 013 \$
Inclus dans le résultat net ^{1), 2), 3)}	(6)	1	(2)		(1 375)	(10)	13	364	(1 015)	5 (1 010)
Inclus dans les autres éléments du résultat global ²⁾	—	(2)	—		—	(1)	—	—	(3)	— (3)
Achats / Émissions	49	58	1		507	—	575	152	1 342	8 1 350
Ventes / Paiements	—	(2)	—		(146)	—	(89)	(174)	(411)	— (411)
Transferts au niveau 3 ⁴⁾	—	—	—		—	14	—	—	14	— 14
Transferts hors du niveau 3 ^{4), 6)}	—	(5)	—		(1 216)	—	—	—	(1 221)	— (1 221)
Conversion des monnaies étrangères ⁵⁾	(2)	(2)	(1)		(40)	—	(11)	(20)	(76)	(22) (98)
Solde de clôture	193 \$	101 \$	168 \$		9 981 \$	20 \$	4 138 \$	9 431 \$	24 032 \$	602 \$ 24 634 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat relativement aux instruments encore détenus ¹⁾	(6) \$	— \$	(2) \$		(1 371) \$	(10) \$	15 \$	370 \$	(1 004) \$	11 \$ (993) \$

¹⁾ Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net pour le total des placements évalués à la juste valeur.

²⁾ Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau ci-dessus.

³⁾ Le poste Immeubles de placement inclus dans le résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de (11) \$ (31 mars 2022 – 380 \$), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 6 \$ (31 mars 2022 – 16 \$). Au 31 mars 2023, nous avons utilisé des hypothèses reflétant les variations connues de la valeur des immeubles, y compris la variation des flux de trésorerie futurs prévus.

⁴⁾ Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix des actifs et des passifs ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables.

⁵⁾ Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.

⁶⁾ Les prêts hypothécaires et autres prêts étaient classés au coût amorti en vertu d'IAS 39 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. À l'application de la superposition de classement le 1^{er} janvier 2022, les prêts hypothécaires et autres prêts ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au cours du quatrième trimestre de 2022, nous avons apporté un changement à notre méthode d'évaluation de la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, qui constituait un changement d'estimation au 31 décembre 2022. Le classement par niveau est passé du niveau 3 au niveau 2 en raison de l'application d'améliorations de la juste valeur dans l'évaluation des prêts hypothécaires et autres prêts soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Se reporter à la rubrique Prêts hypothécaires et autres prêts ci-dessus pour plus de détails.

5.B Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
Produits (charges) d'intérêts :				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme			102 \$	102 \$
Titres de créance		115	674	789
Prêts hypothécaires et autres prêts	20	23	588	631
Placements dérivés			20	20
Autres placements financiers	—	55	—	55
Autres passifs financiers	(80)		—	(80)
Total des produits (charges) d'intérêts	(60)	193	1 384	1 517
Dividendes et autres produits tirés des placements :				
Titres de capitaux propres		—	20	20
Autres placements financiers	—	—	55	55
Total des dividendes et autres produits tirés des placements	—	—	75	75
Profit net (perte nette) réalisé et latent :				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme			2	2
Titres de créance		217	1 833	2 050
Titres de capitaux propres		—	300	300
Prêts hypothécaires et autres prêts		17	902	919
Placements dérivés			161	161
Autres placements financiers		42	(11)	31
Autres passifs financiers			(4)	(4)
Total du profit net (de la perte nette) réalisé et latent		276	3 183	3 459
Charge pour pertes de crédit	—	(8)	—	(8)
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments financiers	(60) \$	461 \$	4 642 \$	5 043 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers :				
Produits locatifs sur les immeubles de placement				159
Charges liées aux immeubles de placement				(66)
Charges et impôts liés aux placements				(74)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement				(11)
Autres produits tirés des placements				32
Profits (pertes) de change				(33)
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers				7 \$
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)				5 050 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat				4 800 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				250 \$

5.B.i Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements

Les produits d'intérêts et les autres produits tirés des placements présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022
(données retraitées, se reporter à la note2)

Produits d'intérêts :	
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	11 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	604
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	66
Prêts hypothécaires et autres prêts	531
Placements dérivés	32
Total des produits d'intérêts	1 244
Titres de capitaux propres	18
Produits locatifs sur les immeubles de placement ¹⁾	142
Charges liées aux immeubles de placement	(59)
Autres produits	48
Charges et impôts liés aux placements	(67)
Total des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	1 326 \$

¹⁾ Comprend les produits locatifs tirés des contrats de location simple provenant des immeubles de placement.

5.B.ii Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs

Les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022
(données retraitées, se reporter à la note 2)

Variation de la juste valeur :	
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	1 \$
Titres de créance	(7 254)
Titres de capitaux propres	(202)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(3 642)
Placements dérivés	(819)
Autres placements financiers	(55)
Autres passifs – obligations liées à l'emprunt de titres	7
Total de la variation de la juste valeur d'actifs et de passifs comptabilisés en résultat net	(11 964)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	380
Profits (pertes) de change ¹⁾	(283)
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs ²⁾	(11 867) \$

¹⁾ Principalement attribuables à la conversion des actifs monétaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des prêts hypothécaires et autres prêts, libellés en monnaies étrangères. Les montants compensatoires liés aux dérivés de change sont inclus dans la variation de la juste valeur des instruments dérivés.

²⁾ Les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de (10 541) \$ présentés dans nos états consolidés du résultat net comprennent les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs de (11 867) \$ indiqués dans le présent tableau et le total des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de 1 326 \$.

5.C Explication du résultat des activités de placement

Le résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts se détaille comme suit :

	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Pour le trimestre clos le 31 mars 2023					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net			4 466 \$	334 \$	4 800 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			80	170	250
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)			4 546	504	5 050
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(1 060)	35	(1 025)		(1 025)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	(1 653)	32	(1 621)		(1 621)
Exercice de l'option d'atténuation des risques ¹⁾	(53)	—	(53)		(53)
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts) ²⁾	(1 584)	—	(1 584)		(1 584)
Profits (pertes) de change	(24)	(2)	(26)		(26)
Autres	3	(2)	1		1
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice	(4 371)	63	(4 308)		(4 308)
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement				(71)	(71)
Résultat net des activités de placement			238 \$	433 \$	671 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net			158 \$	263 \$	421 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global			80 \$	170 \$	250 \$

¹⁾ Les variations de la quote-part revenant à la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements). Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

²⁾ Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents inclus dans les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements).

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (données retraitées, se reporter à la note 2) :					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net			(10 529) \$	(12) \$	(10 541) \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			(219)	(683)	(902)
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (données retraitées, se reporter à la note 2)			(10 748)	(695)	(11 443)
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(46)	(43)	(89)		(89)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	8 315	(138)	8 177		8 177
Exercice de l'option d'atténuation des risques ¹⁾	322	—	322		322
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts) ²⁾	2 633	—	2 633		2 633
Profits (pertes) de change	(48)	(2)	(50)		(50)
Autres	3	(1)	2		2
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice	11 179	(184)	10 995		10 995
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement				(26)	(26)
Résultat net des activités de placement			247 \$	(721) \$	(474) \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net			466 \$	(38) \$	428 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global			(219) \$	(683) \$	(902) \$

¹⁾ Les variations de la quote-part revenant à la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements). Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

²⁾ Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents inclus dans les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements).

5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Trésorerie	2 613 \$	3 068 \$
Équivalents de trésorerie	6 418	6 310
Titres à court terme	1 981	1 841
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	11 012	11 219
À déduire : Découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	180	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme	10 832 \$	11 213 \$

5.E Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe comme expliqué à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2022.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 910 \$ et à 1 808 \$, respectivement, au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 1 926 \$ et 1 793 \$, respectivement). La valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 2 158 \$ et à 2 056 \$, respectivement, au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 2 158 \$ et 2 018 \$, respectivement). La valeur comptable des titres du compte de

réinvestissement du capital s'établissait à 257 \$ au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 244 \$). Le compte de réinvestissement du capital comprenait un montant de néant en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – néant).

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2022. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022.

6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque immobilier, le risque de taux d'intérêt, le risque de corrélation, le risque de change et le risque d'inflation) et le risque de liquidité.

Nos principes directeurs et processus de gestion du risque lié aux instruments financiers sont décrits dans notre rapport de gestion au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. Le texte et les tableaux de la rubrique Gestion du risque du rapport de gestion constituent une partie des informations que nous présentons relativement aux risques de crédit, de marché et de liquidité, et ils incluent une description de la manière dont nous évaluons les risques ainsi que de nos objectifs, principes directeurs et méthodes concernant la gestion de ces risques. Par conséquent, le texte et les tableaux dans notre rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques de marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

6.A Perte de valeur d'actifs financiers

Se reporter aux méthodes comptables décrites à la note 2.A.ii.

Méthodes applicables après le 1^{er} janvier 2023 (IFRS 9)

Augmentation importante du risque de crédit

L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit exige une part de jugement. Nous attribuons aux contreparties une cote de risque de crédit interne appropriée, en fonction de leur qualité de crédit. Des variations des cotes de risque interne propres à des emprunteurs précis sont un indicateur clé d'une augmentation importante du risque de crédit.

Chaque date de clôture, des transferts entre la phase 1 et la phase 2 ont lieu s'il y a eu une augmentation (diminution) importante de la notation interne d'un instrument à la date de clôture par rapport à la date à laquelle il a été comptabilisé initialement. Nous évaluons s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit lié aux expositions depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture et de la date de comptabilisation initiale. L'évaluation tient compte de l'information quantitative et qualitative propre à l'emprunteur, sans tenir compte des garanties, et de l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs. À moins qu'il ne soit identifié plus tôt, le risque de crédit lié aux actifs financiers est réputé avoir augmenté de façon importante lorsque les actifs sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou sont inscrits sur la liste de surveillance et que ces actifs sont transférés automatiquement à la phase 2. Les expositions sont classées comme étant sur la « liste de surveillance » lorsqu'il y a détérioration modérée de la qualité de crédit connexe, mais que le paiement intégral du capital et des intérêts est toujours prévu être recouvré, ou lorsqu'il y a augmentation de la probabilité que l'exposition subisse une perte de valeur à court terme. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Intégration d'énoncés prospectifs

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour chaque phase et d'une augmentation importante du risque de crédit tient compte des événements futurs et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application d'énoncés prospectifs exigent une part importante de jugement.

Les données à l'égard de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition au risque de défaillance utilisées pour estimer la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont modélisées en fonction des facteurs macroéconomiques (ou des changements des facteurs macroéconomiques) les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille concerné.

Notre estimation des pertes de crédit attendues est une estimation actualisée pondérée selon la probabilité qui tient compte d'un minimum de trois scénarios macroéconomiques futurs (scénarios de base, optimiste et pessimiste), et des pondérations de probabilité sont attribuées à chaque scénario. Tous les scénarios envisagés sont appliqués à tous les portefeuilles touchés par les pertes de crédit attendues qui présentent les mêmes probabilités. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est fondée sur les changements apportés aux notations internes à la date de clôture.

Nous souscrivons aux services de prévisions économiques analytiques de Moody's et tirons parti de ses informations macroéconomiques prospectives pour modéliser les pertes de crédit attendues.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la moyenne pondérée selon la probabilité de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendues qui devraient résulter de défauts sur une période donnée pertinente, soit la période contractuelle maximale au cours de laquelle nous sommes exposés au risque de crédit, compte tenu des paiements anticipés des prolongations.

Les méthodes de calcul des pertes de crédit attendues sont décrites ci-dessous et les principaux éléments sont les suivants : données à l'égard de la probabilité de défaillance, pertes en cas de défaillance et exposition au risque de défaillance.

La probabilité de défaillance est une estimation de la probabilité de défaillance sur une période de temps donnée. Elle est estimée à un moment précis en fonction des pertes historiques et en tenant compte des scénarios économiques et des énoncés prospectifs.

Les pertes en cas de défaillance se rapportent à l'ampleur de la perte probable en cas de défaut à un moment donné. Elles sont fondées sur la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels dus et celle des flux de trésorerie que le prêteur s'attend à recevoir, y compris les flux de trésorerie découlant de la réalisation des biens affectés en garantie (déduction faite des coûts directement attribuables).

L'exposition au risque de défaillance représente l'exposition prévue en cas de défaillance. Nous calculons l'exposition au risque de défaillance en fonction de l'exposition actuelle à la contrepartie et des variations éventuelles du montant actuel prévu au contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés.

Une estimation des pertes de crédit attendues est effectuée pour chaque exposition individuelle. Les paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen de la segmentation du portefeuille, qui permet l'intégration appropriée des énoncés prospectifs. Afin de refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas déjà prises en compte dans la modélisation, un jugement d'experts en matière de crédit peut être appliqué pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

Ajustements qualitatifs ou superpositions

Il est possible que les données et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues ne tiennent pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Il pourrait s'agir d'un cas où un événement majeur se produit près de la date de clôture, de sorte que les incidences éventuelles ne sont pas adéquatement prises en compte dans les modèles et les données. Des ajustements qualitatifs ou des superpositions sont donc occasionnellement effectués à titre d'ajustements temporaires lorsque ces différences sont significatives.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues par catégorie d'instruments financiers.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Titres de créance :				
Solde, au début	30 \$	2 \$	— \$	32 \$
Charge pour pertes de crédit :				
Transfert à la phase 1	—	—	—	—
Transfert à la phase 2	—	—	—	—
Transfert à la phase 3	—	—	—	—
Nouveaux octrois ou achats	2	—	—	2
Décomptabilisation ou échéances	(3)	—	—	(3)
Réévaluation nette ¹⁾	1	—	—	1
Total de la charge pour pertes de crédit	—	—	—	—
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	—	—
Solde, à la fin	30 \$	2 \$	— \$	32 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts :				
Solde, au début	4 \$	— \$	39 \$	43 \$
Charge pour pertes de crédit :				
Transfert à la phase 1	—	—	—	—
Transfert à la phase 2	—	—	—	—
Transfert à la phase 3	—	—	—	—
Nouveaux octrois ou achats	1	1	—	2
Décomptabilisation ou échéances	—	—	—	—
Réévaluation nette ¹⁾	1	—	5	6
Total de la charge pour pertes de crédit	2	1	5	8
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	—	—
Solde, à la fin	6 \$	1 \$	44 \$	51 \$

¹⁾ Comprend les changements dans l'évaluation découlant des variations importantes du risque de crédit et des variations du risque de crédit qui n'ont pas donné lieu à un transfert entre les phases, les changements des données et des hypothèses des modèles et les changements des conditions macroéconomiques prospectives.

Nous établissons également une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs soutenant des titres garantis par des prêts, et cette correction est associée entièrement à la phase 1. Au 31 mars 2023, la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de clôture s'est établie à 18 \$.

Variations des provisions pour pertes

Les variations des provisions pour pertes s'établissent comme suit :

	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	80 \$	52 \$	132 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	(2)	57	55
Fluctuations des taux de change	2	3	5
Solde au 31 décembre 2022	80 \$	112 \$	192 \$

Exposition au risque de crédit selon la notation interne

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti ainsi que la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les notations de risque sont fondées sur les notations internes utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues à la date de clôture.

Au 31 mars 2023	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti :				
Catégorie investissement	2 186 \$	31 \$	— \$	2 217 \$
Catégorie inférieure	8	4	—	12
Dépréciés	—	—	9	9
Total des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti	2 194	35	9	2 238
À déduire : Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	2	—	8	10
Total des prêts hypothécaires et autres prêts, déduction faite du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	2 192 \$	35 \$	1 \$	2 228 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Catégorie investissement	1 535 \$	12 \$	— \$	1 547 \$
Catégorie inférieure	70	51	—	121
Dépréciés	—	—	11	11
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 605 \$	63 \$	11 \$	1 679 \$
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Catégorie investissement	13 831 \$	15 \$	— \$	13 846 \$
Catégorie inférieure	305	85	—	390
Dépréciés	—	—	—	—
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 136 \$	100 \$	— \$	14 236 \$

Titres de créance par notation

Les titres de créance de catégorie investissement sont ceux dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure. Notre portefeuille de titres de créance était composé à 99 % de titres de catégorie investissement, d'après leur valeur comptable, au 31 décembre 2022. Les notations ont été établies selon le processus de notation interne décrit à la rubrique Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos titres de créance, par qualité du crédit.

Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Titres de créance par notation :			
AAA	9 440 \$	5 822 \$	15 262 \$
AA	9 267	2 043	11 310
A	23 050	4 646	27 696
BBB	17 007	3 661	20 668
BB et moins	593	373	966
Total des titres de créance	59 357 \$	16 545 \$	75 902 \$

Prêts hypothécaires et autres prêts par notation

La qualité du crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne par la surveillance régulière des expositions au risque de crédit. Nous avons recours à notre jugement et à notre expérience pour déterminer quels facteurs doivent être pris en compte pour attribuer à chacun des

prêts hypothécaires et prêts aux entreprises une notation à l'interne, qui est validée au moyen de modèles d'évaluation du crédit. Les notations internes reflètent la qualité du crédit de l'emprunteur et la valeur de toute garantie.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts hypothécaires et autres prêts, par indicateur de la qualité du crédit :

Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)								
	Assurés	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Dépréciés	Total
Prêts hypothécaires par notation	4 035 \$	— \$	1 665 \$	5 483 \$	2 686 \$	538 \$	14 \$	14 421 \$
Prêts par notation	s.o.	285 \$	5 101 \$	15 257 \$	14 284 \$	1 872 \$	33 \$	36 832 \$

6.B Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours. Le risque de marché comprend le risque lié aux marchés boursiers, le risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux, le risque lié à l'immobilier, le risque lié au change et le risque lié à l'inflation.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes et aux Normes internationales d'information financière.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

6.B.i Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources. Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties de prestations visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties de prestations peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Les coûts associés à ces garanties sont incertains et dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture générale des marchés financiers, nos stratégies de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats techniques en matière de mortalité, chacun de ces facteurs pouvant entraîner des répercussions négatives sur le bénéfice net.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions à mesure que les fluctuations défavorables de la valeur marchande de ces actifs entraînent des incidences défavorables correspondantes sur les produits des activités ordinaires et le bénéfice net. De plus, les marchés boursiers qui sont volatils ou qui sont en déclin peuvent avoir une incidence défavorable sur les ventes et les rachats dans le cadre de ces activités, ce qui peut entraîner d'autres incidences défavorables sur le bénéfice net.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

6.B.ii Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt et les écarts sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Nous sommes en outre exposés au risque de taux d'intérêt par l'entremise des options garanties de conversion en rente incluses principalement dans les contrats et régimes de retraite. Ces options intégrées accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leur placement en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt à long terme décroissants à mesure que les rentes à taux garantis entrent en vigueur. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment le niveau et la concentration des garanties liées aux taux d'intérêt en vigueur, aux écarts de crédit, aux rendements des actifs à revenu variable et au comportement des titulaires de contrat. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net est incluse dans les sensibilités au risque de marché présentées.

Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité. À l'inverse, les augmentations des taux d'intérêt ou des écarts de crédit pourraient se traduire par une diminution de la valeur de marché des actifs à revenu fixe, ce qui pourrait engendrer une réduction du capital ou des pertes dans l'éventualité d'une liquidation des actifs avant l'échéance.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts de taux pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de rente, et pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de crédit pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de taux en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux occasionneront un revenu de placement réduit sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. À l'inverse, la hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

6.B.iii Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

6.B.iv Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour gérer et quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées et de la durée des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les rubriques ci-dessous présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-dessous reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de taux découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs les couvrant. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux se traduiront par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. La hausse des taux d'intérêt ou l'accroissement des écarts de taux se traduiront par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par une baisse de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des actifs à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement à l'égard de notre excédent et des contrats de placement, augmente par suite de la baisse des taux d'intérêt ou du resserrement des écarts, et diminue par suite de la hausse des taux d'intérêt ou de l'accroissement des écarts.

Se reporter à la rubrique Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

Sensibilités aux marchés des actions

Variation des marchés des actions ^{1), 2), 3)}	Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022 ⁴⁾ (données retraitées, se reporter à la note 2)			
	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(325) \$	(125) \$	125 \$	350 \$	(300) \$	(125) \$	125 \$	325 \$

- ¹⁾ Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).
- ²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- ³⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.
- ⁴⁾ Avec prise d'effet le 1er janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1er janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Variation des taux d'intérêt ^{1), 2), 3)}	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 ⁴⁾ (données retraitées, se reporter à la note 2)	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(50) \$	50 \$	(100) \$	75 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	225 \$	(225) \$	225 \$	(225) \$

- ¹⁾ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).
- ²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- ³⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.
- ⁴⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 mars 2023. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les sensibilités aux écarts de crédit représentent l'incidence des variations des écarts de crédit sur les valeurs de nos actifs et de nos passifs (y compris les obligations des provinces, les obligations de sociétés et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de swap sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les valeurs des passifs.

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit et des écarts de swap sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 ³⁾	
			(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Variation des écarts de crédit ^{1), 2)}	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	50 \$	(50) \$	50 \$	(50) \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	200 \$	(200) \$	200 \$	(200) \$

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 ³⁾	
			(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Variation des écarts de swap ^{1), 2)}	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25) \$	25 \$	(25) \$	25 \$

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 ²⁾	
			(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Variation de la valeur des biens immobiliers ¹⁾	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(475) \$	475 \$	(500) \$	500 \$

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

6.B.v Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle de nos passifs et du capital requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, la Compagnie n'était pas exposée à un risque important lié au change.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements étrangers par rapport au dollar canadien peut avoir une

incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

6.B.vi Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

6.B.vii Mise en garde additionnelle et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net et des autres éléments du résultat global qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en presumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net et aux autres éléments du résultat global.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des affaires, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2022 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul, le 31 mars et le 31 décembre. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la MSC au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice et des autres éléments du résultat global futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

7. Contrats d'assurance

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif. Les informations à fournir dans la présente note portent sur l'actif ou le passif net au titre des contrats d'assurance et sur l'actif ou le passif net au titre des contrats de réassurance détenus. De plus, certaines informations fournies dans la présente note excluent les actifs et les passifs relatifs aux contrats évalués au moyen de la MRP, tel qu'il est indiqué.

Le tableau suivant présente les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, en excluant les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. De plus amples détails sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentés à la note 12. Le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se chiffrait à 157 852 \$ au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 – 154 433 \$).

7.A Sommaire

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Total des contrats :		
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	238 \$	75 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance ¹⁾	134 230	131 294
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	133 992 \$	131 219 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	6 052 \$	6 115 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 734	1 603
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	4 318 \$	4 512 \$
Contrats évalués au moyen de la MRP :		
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	— \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	16 614	16 923
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – évalués au moyen de la MRP	16 614 \$	16 923 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	419 \$	441 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	51	41
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – évalués au moyen de la MRP	368 \$	400 \$
Contrats qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP :		
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	238 \$	75 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance ¹⁾	117 616	114 371
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – non évalués au moyen de la MRP	117 378 \$	114 296 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	5 633 \$	5 674 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 683	1 562
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – non évalués au moyen de la MRP	3 950 \$	4 112 \$

¹⁾ Comprennent des passifs de 568 \$ (31 décembre 2022 – 527 \$) relatifs à des contrats d'assurance liés à des fonds distincts qui ne sont pas garantis par les placements connexes pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Taux d'actualisation courants

Le tableau suivant présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents de tous les produits importants par secteur d'activité.

		Au 31 mars 2023					Au 31 décembre 2022				
		1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime	1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime
Canada	Dollar canadien	5,56 %	4,60 %	4,59 %	4,65 %	4,65 %	5,36 %	5,00 %	5,02 %	4,80 %	4,65 %
États-Unis	Dollar américain	6,14 %	5,46 %	5,02 %	5,03 %	4,65 %	6,06 %	5,83 %	5,47 %	5,33 %	4,65 %
Asie	Dollar américain	5,74 %	5,13 %	5,71 %	5,05 %	4,65 %	5,88 %	5,61 %	6,35 %	5,38 %	4,65 %

7.B Variations des contrats d'assurance

7.B.i Variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent les variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus. Les tableaux qui illustrent les changements par composante d'évaluation excluent les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP. Les tableaux qui illustrent les changements par couverture restante et sinistres survenus incluent les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP. Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentées à la note 12.

Contrats d'assurance émis par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des passifs nets liés aux contrats d'assurance émis, par composante d'évaluation :

	Au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date				Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Soldes, au début	96 428 \$	6 898 \$	10 970 \$	114 296 \$	113 208 \$	8 743 \$	9 904 \$	131 855 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus			(225)	(225)			(871)	(871)
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échu		(122)		(122)		(493)		(493)
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	(1)	—		(1)	71	—		71
Ajustements liés à l'expérience	(27)			(27)	229			229
Total des variations liées aux services rendus au cours de la période	(28)	(122)	(225)	(375)	300	(493)	(871)	(1 064)
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(286)	35	251	—	(920)	(213)	1 133	—
Changements dans les estimations qui n'entraînent pas d'ajustement de la MSC (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	(5)	11		6	55	2		57
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	(342)	102	252	12	(1 259)	456	894	91
Total des variations liées aux services futurs	(633)	148	503	18	(2 124)	245	2 027	148
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	(64)	(10)		(74)	(25)	(2)		(27)
Résultat des activités d'assurance	(725)	16	278	(431)	(1 849)	(250)	1 156	(943)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	3 681	250	65	3 996	(19 140)	(1 694)	(347)	(21 181)
Total des variations comptabilisées en résultat	2 956	266	343	3 565	(20 989)	(1 944)	809	(22 124)
Conversion des monnaies étrangères	(79)	11	18	(50)	2 737	99	257	3 093
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	2 877	277	361	3 515	(18 252)	(1 845)	1 066	(19 031)
Flux de trésorerie :								
Primes reçues	2 791			2 791	12 610			12 610
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(3 492)			(3 492)	(9 499)			(9 499)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(428)			(428)	(1 572)			(1 572)
Honoraires reçus des fonds distincts	101			101	451			451
Autres	595			595	(518)			(518)
Total des flux de trésorerie	(433)			(433)	1 472			1 472
Soldes, à la fin	98 872 \$	7 175 \$	11 331 \$	117 378 \$	96 428 \$	6 898 \$	10 970 \$	114 296 \$

Contrats d'assurance émis en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Le tableau suivant présente les variations des passifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance émis :

Au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP	Ajustement au titre du risque	
			Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs			
Soldes, au début	113 014 \$	204 \$	1 827 \$	15 338 \$	836 \$	131 219 \$
Produits des activités d'assurance	(5 282)					(5 282)
Charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres survenus et autres charges		—	1 162	3 393	38	4 593
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	30					30
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)		19				19
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)			(75)	(249)	(52)	(376)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	30	19	1 087	3 144	(14)	4 266
Résultat des activités d'assurance	(5 252)	19	1 087	3 144	(14)	(1 016)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	4 016	1	(48)	383	19	4 371
Total des variations comptabilisées en résultat	(1 236)	20	1 039	3 527	5	3 355
Conversion des monnaies étrangères	(123)	2	16	(8)	—	(113)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(1 359)	22	1 055	3 519	5	3 242
Flux de trésorerie :						
Primes reçues	7 047					7 047
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	—		(3 555)	(3 578)	—	(7 133)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(428)		—	—	—	(428)
Honoraires reçus des fonds distincts	101		—	—	—	101
Autres	47		519	(51)	—	515
Total des flux de trésorerie	6 767		(3 036)	(3 629)	—	102
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres prévus/survenus	(1 749)		1 574	565	—	390
Ajustement lié à l'expérience	(390)		—	—	—	(390)
Total de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(2 139)		1 574	565	—	—
Cessions (note 3)	(10)		—	(561)	—	(571)
Soldes, à la fin	116 273 \$	226 \$	1 420 \$	15 232 \$	841 \$	133 992 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			
			Contrats auxquels est appliquée la MRP			
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Total
Soldes, au début	131 232 \$	47 \$	1 422 \$	15 658 \$	891 \$	149 250 \$
Produits des activités d'assurance	(18 902)					(18 902)
Charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres survenus et autres charges		(3)	4 925	9 931	270	15 123
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	56					56
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)		153				153
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)			(29)	267	(221)	17
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	56	150	4 896	10 198	49	15 349
Résultat des activités d'assurance	(18 846)	150	4 896	10 198	49	(3 553)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	(21 257)	4	86	(1 325)	(103)	(22 595)
Total des variations comptabilisées en résultat	(40 103)	154	4 982	8 873	(54)	(26 148)
Conversion des monnaies étrangères	2 636	3	198	494	(1)	3 330
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(37 467)	157	5 180	9 367	(55)	(22 818)
Flux de trésorerie :						
Primes reçues	27 550					27 550
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	—		(9 419)	(12 031)	—	(21 450)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(1 552)		—	—	—	(1 552)
Honoraires reçus des fonds distincts	451		—	—	—	451
Autres	139		(638)	(58)	—	(557)
Total des flux de trésorerie	26 588		(10 057)	(12 089)	—	4 442
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres prévus/survenus	(6 837)		5 282	2 062	—	507
Ajustement lié à l'expérience	(507)		—	—	—	(507)
Total de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(7 344)		5 282	2 062	—	—
Acquisitions	5		—	340	—	345
Soldes, à la fin	113 014 \$	204 \$	1 827 \$	15 338 \$	836 \$	131 219 \$

Contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des actifs nets relatifs aux contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation :

	Au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date				Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Soldes, au début	1 786 \$	2 221 \$	105 \$	4 112 \$	1 375 \$	2 699 \$	107 \$	4 181 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus			(2)	(2)			(10)	(10)
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échu		(34)		(34)		(131)		(131)
Ajustements liés à l'expérience	18			18	(105)			(105)
Total des variations liées aux services rendus au cours de la période	18	(34)	(2)	(18)	(105)	(131)	(10)	(246)
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	4	3	(7)	—	(203)	147	56	—
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires			6	6			23	23
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	3	4	(3)	4	(4)	25	(23)	(2)
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	(12)	23	(11)	—	(37)	95	(58)	—
Total des variations liées aux services futurs	(5)	30	(15)	10	(244)	267	(2)	21
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	(37)	(4)		(41)	249	(4)		245
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(24)	(8)	(17)	(49)	(100)	132	(12)	20
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(53)	103	—	50	229	(648)	1	(418)
Total des variations comptabilisées en résultat	(77)	95	(17)	1	129	(516)	(11)	(398)
Conversion des monnaies étrangères	(3)	(2)	—	(5)	359	38	9	406
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(80)	93	(17)	(4)	488	(478)	(2)	8
Flux de trésorerie :								
Primes versées	333			333	1 562			1 562
Montants recouverts auprès des réassureurs	(313)			(313)	(1 711)			(1 711)
Autres	(178)			(178)	72			72
Total des flux de trésorerie	(158)			(158)	(77)			(77)
Soldes, à la fin	1 548 \$	2 314 \$	88 \$	3 950 \$	1 786 \$	2 221 \$	105 \$	4 112 \$

Contrats de réassurance détenus en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Le tableau suivant présente les variations des actifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats de réassurance détenus :

Au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Soldes, au début	3 393 \$	18 \$	712 \$	380 \$	9 \$	4 512 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(476)	8	247	183	8	(30)
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	(2)	—	2	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(478)	8	249	183	8	(30)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	47	—	1	15	—	63
Total des variations comptabilisées en résultat	(431)	8	250	198	8	33
Conversion des monnaies étrangères	13	—	(76)	(19)	—	(82)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(418)	8	174	179	8	(49)
Flux de trésorerie :						
Primes versées	509					509
Montants recouverts auprès des réassureurs			(326)	(142)		(468)
Autres	(34)		(65)	—		(99)
Total des flux de trésorerie	475		(391)	(142)		(58)
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus :						
Sinistres prévus/survenus	16	—	18	6	—	40
Ajustement lié à l'expérience	(40)	—		—	—	(40)
Total de la composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(24)	—	18	6	—	—
Cessions (note 3)	18	—	—	(105)	—	(87)
Soldes, à la fin	3 444 \$	26 \$	513 \$	318 \$	17 \$	4 318 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Soldes, au début	3 643 \$	— \$	521 \$	444 \$	10 \$	4 618 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(2 279)	18	1 407	701	—	(153)
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	38	—	(38)	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(2 241)	18	1 369	701	—	(153)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(430)	—	9	(18)	(1)	(440)
Total des variations comptabilisées en résultat	(2 671)	18	1 378	683	(1)	(593)
Conversion des monnaies étrangères	227	—	165	(17)	—	375
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(2 444)	18	1 543	666	(1)	(218)
Flux de trésorerie :						
Primes versées	2 489					2 489
Montants recouverts auprès des réassureurs			(1 702)	(753)		(2 455)
Autres	(217)		295	—		78
Total des flux de trésorerie	2 272		(1 407)	(753)		112
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus :						
Sinistres prévus/survenus	38	—	55	23	—	116
Ajustement lié à l'expérience	(116)	—		—	—	(116)
Total de la composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(78)	—	55	23	—	—
Soldes, à la fin	3 393 \$	18 \$	712 \$	380 \$	9 \$	4 512 \$

7.B.ii Analyse des produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les trimestres clos les	31 mars 2023	31 mars 2022
Pour les contrats non évalués au moyen de la MRP :		
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante :		
Sinistres attendus et autres charges ¹⁾	1 162 \$	1 112 \$
Ajustement lié au dégagement du risque ¹⁾	122	113
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	225	220
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	1	(44)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	30	5
Total des produits des activités d'assurance pour les contrats non évalués au moyen de la MRP	1 540	1 406
Pour les contrats évalués au moyen de la MRP :		
Produits des activités d'assurance	3 742	2 637
Total des produits des activités d'assurance	5 282 \$	4 043 \$

¹⁾ Les sinistres attendus et autres charges excluent les composantes investissements et les montants affectés à la composante perte. Le dégagement de l'ajustement au titre du risque exclut les montants affectés à la composante perte et les montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance.

7.B.iii Contrats initialement comptabilisés au cours de la période

Les tableaux de la présente rubrique illustrent l'incidence, sur les états consolidés de la situation financière, des contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de la période, à l'exclusion des contrats évalués au moyen de la MRP.

Contrats d'assurance émis

	Au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :		
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :		
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(2 852) \$	(11 290) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	433	1 347
Autres sorties de trésorerie	2 077	8 684
Ajustement au titre du risque	102	456
MSC	252	894
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	12	91
Montants liés aux contrats déficitaires inclus dans le total des contrats susmentionné :		
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(149)	(1 034)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	19	87
Autres sorties de trésorerie	122	923
Ajustement au titre du risque	20	115
Total des contrats déficitaires	12 \$	91 \$

Contrats de réassurance détenus

	Au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :		
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :		
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	57 \$	300 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :		
Primes et autres charges	(69)	(337)
Ajustement au titre du risque	23	95
MSC	(11)	(58)
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	—	—
Montants liés aux contrats initialement comptabilisés au cours de la période avec une composante recouvrement des pertes incluse dans le total des contrats susmentionné :		
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	27	146
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :		
Primes et autres charges	(27)	(143)
Ajustement au titre du risque	9	42
MSC	(9)	(45)
Total des contrats de réassurance détenus avec une composante recouvrement des pertes	— \$	— \$

7.B.iv Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les contrats d'assurance s'établit comme suit :

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023					
	Incidence sur le bénéfice		Différé dans la MSC		Description
	Résultat des activités d'assurance	Résultat des activités de placement	Résultat des activités d'assurance	Résultat des activités de placement	
Charges	— \$	(2) \$	— \$	— \$	Mises à jour mineures.
Données financières	—	(2)	—	—	Mises à jour mineures.
Comportements des titulaires de contrat	(5)	5	—	—	Mises à jour mineures.
Amélioration des modèles et autres	(5)	4	27	20	Améliorations mineures diverses.
Total	(10) \$	5 \$	27 \$	20 \$	

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)					
	Incidence sur le bénéfice		Différé dans la MSC		Description
	Résultat des activités d'assurance	Résultat des activités de placement	Résultat des activités d'assurance	Résultat des activités de placement	
Données financières	— \$	1 \$	— \$	(10) \$	Mises à jour mineures.
Amélioration des modèles et autres	(14)	(12)	29	—	Améliorations et perfectionnements mineurs.
Total	(14) \$	(11) \$	29 \$	(10) \$	

7.C Charges afférentes aux activités d'assurance

	Pour les trimestres clos les	
	31 mars 2023	31 mars 2022
Sinistres survenus	4 095 \$	3 113 \$
Charges d'exploitation et commissions directement imputables	498	411
Total des sinistres survenus et des autres charges ¹⁾	4 593	3 524
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	30	5
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés	298	260
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	19	48
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	(376)	(82)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	4 564 \$	3 755 \$

¹⁾ Le total des sinistres survenus et des autres charges exclut les composantes investissement.

8. Autres passifs

Les autres passifs comprennent les passifs liés aux entités ad hoc qui investissent dans des titres garantis par des prêts, comme il est décrit à la note 5.A.i. Au 31 mars 2023, nous avons comptabilisé un montant de 2 686 \$ (31 décembre 2022 – 2 816 \$) dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

9. Produits tirés des honoraires

Pour les trimestres clos les

	31 mars 2023	31 mars 2022
	(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service :		
Honoraires liés à la distribution	232 \$	242 \$
Frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif	1 365	1 407
Honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires	304	190
Total des produits tirés des honoraires	1 901 \$	1 839 \$

Les honoraires liés à la distribution et les frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif sont principalement gagnés par le secteur Gestion d'actifs, tandis que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires sont principalement gagnés par les secteurs Canada et États-Unis. Les produits tirés des honoraires par secteur d'activité sont présentés à la note 4.

10. Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif de la Compagnie est généralement inférieur à notre taux d'imposition prévu par la loi, qui se chiffre à 27,8 %, en raison de divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers et différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, notre taux d'imposition effectif s'est établi à 16,2 %, comparativement à 23,3 % (données retraitées, se reporter à la note 2) pour le trimestre clos le 31 mars 2022. Le taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 31 mars 2023 a été moins élevé que le taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 31 mars 2022, principalement en raison de l'incidence de la hausse des produits exonérés d'impôt déclarés en 2023.

La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos états consolidés du résultat net se compose des éléments suivants :

Pour les trimestres clos les

	31 mars 2023	31 mars 2022
	(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible	300 \$	219 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé	(123)	—
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	177 \$	219 \$

11. Gestion du capital

11.A Capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque secteur d'activité, en vertu de principes appropriés dans le territoire où chacun d'eux exerce ses activités. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles. Se reporter à la note 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2022 et à la note 2.B.iv de nos états financiers consolidés pour plus de détails sur notre capital et notre gestion du capital.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 mars 2023, le ratio du TSAV de la FSL inc. dépassait le ratio cible minimal établi par le BSIF.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, est également assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 mars 2023, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada dépassait le ratio cible minimal prévu par le BSIF ainsi que la cible de surveillance établie par le BSIF pour les sociétés d'assurance-vie actives.

Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujettie à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires au 31 mars 2023. Par ailleurs, les autres filiales de la FSL inc. qui doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où elles sont présentes maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales locales au 31 mars 2023.

Notre capital se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés, des capitaux propres du compte des contrats avec participation, des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, de la MSC et de certains autres titres admissibles en tant que capital réglementaire.

11.B Opérations importantes sur les capitaux propres

11.B.i Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation s'établissent comme suit :

Pour les trimestres clos les	31 mars 2023		31 mars 2022	
Actions ordinaires (en millions d'actions)	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde, au début	586,4	8 311 \$	586,0	8 305 \$
Options sur actions exercées	0,3	20	0,1	1
Solde, à la fin	586,7	8 331 \$	586,1	8 306 \$

12. Fonds distincts

12.A Fonds distincts classés comme des contrats de placement

12.A.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats de placement se détaille comme suit :

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	102 540 \$	97 347 \$
Titres de capitaux propres	3 776	3 801
Titres de créance	1 504	1 441
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	189	181
Immeubles de placement	261	271
Autres actifs	97	75
Total de l'actif	108 367	103 116
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	956	963
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	107 411 \$	102 153 \$

12.A.ii Variations des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

	Au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
	(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Solde, au début	102 153 \$	113 917 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :		
Versements	3 141	11 542
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents	3 233	(15 359)
Autres produits tirés des placements	1 632	4 029
Total des ajouts	8 006	212
À déduire de l'actif des fonds distincts :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	2 399	11 049
Frais de gestion	176	697
Impôts et autres charges	12	43
Fluctuations des taux de change	161	187
Total des déductions	2 748	11 976
Augmentation (diminution) nette	5 258	(11 764)
Solde, à la fin	107 411 \$	102 153 \$

12.B Fonds distincts classés comme des contrats d'assurance

12.B.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats d'assurance, qui sont les éléments sous-jacents des contrats d'assurance, se détaille comme suit :

	Au 31 mars 2023
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	15 988 \$
Titres de capitaux propres	4 485
Titres de créance	1 581
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	687
Immeubles de placement	166
Prêts hypothécaires	17
Autres actifs	68
Total de l'actif	22 992
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	(630)
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	23 622 \$

	Au 31 décembre 2022
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	15 723 \$
Titres de capitaux propres	4 450
Titres de créance	1 417
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	624
Immeubles de placement	167
Prêts hypothécaires	17
Autres actifs	55
Total de l'actif	22 453
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	(686)
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	23 139 \$

12.B.ii Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Variations par composante d'évaluation

Les rapprochements suivants illustrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, par composante d'évaluation. En ce qui a trait aux passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, le montant total est inclus dans la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs. Les rapprochements relatifs au passif net des contrats d'assurance liés aux fonds distincts qui ne sont pas garantis par des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance à la note 7.B.i.

	Au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date
Solde, au début	23 139 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	812
Conversion des monnaies étrangères	31
Flux de trésorerie :	
Primes reçues	513
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(657)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(216)
Total des flux de trésorerie	(360)
Solde, à la fin	23 622 \$

Solde, au début	26 079 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	(2 353)
Conversion des monnaies étrangères	(163)
Flux de trésorerie :	
Primes reçues	2 725
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 310)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(839)
Total des flux de trésorerie	(424)
Solde, à la fin	23 139 \$

Variations par couverture restante et par sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en fonction du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. Les rapprochements des passifs restants pour les fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont présentés à la note 7.B.i.

Au 31 mars 2023 et pour le trimestre clos à cette date

Passifs nets au titre de la couverture restante :	
Soldes, au début	23 139 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	812
Conversion des monnaies étrangères	31
Total des variations	843
Flux de trésorerie :	
Primes reçues	513
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(216)
Total des flux de trésorerie	297
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance :	
Sinistres prévus/survenus	(657)
Total de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(657)
Soldes, passif au titre de la couverture restante, à la fin	23 622 \$
Passif au titre des sinistres survenus :	
Soldes, au début	— \$
Flux de trésorerie :	
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(657)
Total des flux de trésorerie	(657)
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance :	
Sinistres prévus/survenus	657
Total de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	657
Soldes, passif au titre des sinistres survenus, à la fin	— \$
Total du passif net au titre des contrats d'assurance :	
Soldes, au début	23 139 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	812
Conversion des monnaies étrangères	31
Total des variations	843
Flux de trésorerie :	
Primes reçues	513
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(657)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(216)
Total des flux de trésorerie	(360)
Soldes, total du passif net au titre des contrats d'assurance, à la fin	23 622 \$

Passifs nets au titre de la couverture restante :

Soldes, au début	26 079 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	(2 353)
Conversion des monnaies étrangères	(163)
Total des variations	(2 516)
Flux de trésorerie :	
Primes reçues	2 725
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(839)
Total des flux de trésorerie	1 886
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance :	
Sinistres prévus/survenus	(2 310)
Total de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(2 310)
Soldes, passif au titre de la couverture restante, à la fin	23 139 \$
Passif au titre des sinistres survenus :	
Soldes, au début	— \$
Flux de trésorerie :	
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 310)
Total des flux de trésorerie	(2 310)
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance :	
Sinistres prévus/survenus	2 310
Total de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	2 310
Soldes, passif au titre des sinistres survenus, à la fin	— \$
Total du passif net au titre des contrats d'assurance :	
Soldes, au début	26 079 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	(2 353)
Conversion des monnaies étrangères	(163)
Total des variations	(2 516)
Flux de trésorerie :	
Primes reçues	2 725
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 310)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(839)
Total des flux de trésorerie	(424)
Soldes, total du passif net au titre des contrats d'assurance, à la fin	23 139 \$

13. Engagements, garanties et éventualités

Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débiteures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débiteures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée).

Pour les trimestres clos les	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
31 mars 2023					
Produits des activités d'assurance	— \$	4 388 \$	1 190 \$	(296) \$	5 282 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	119	4 545	256	(120)	4 800
Produits tirés des honoraires	—	424	1 594	(117)	1 901
Autres produits	—	102	—	—	102
Total des produits	119 \$	9 459 \$	3 040 \$	(533) \$	12 085 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	826 \$	597 \$	184 \$	(781) \$	826 \$
31 mars 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)					
Produits des activités d'assurance	— \$	4 034 \$	302 \$	(293) \$	4 043 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat attribuable aux titulaires de contrat lié à des fonds distincts	136	(9 638)	(883)	(156)	(10 541)
Produits tirés des honoraires	—	414	1 529	(104)	1 839
Total des produits	136 \$	(5 190) \$	948 \$	(553) \$	(4 659) \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	683 \$	231 \$	387 \$	(618) \$	683 \$
Actifs et passifs au 31 mars 2023					
Placements	26 256 \$	162 025 \$	12 201 \$	(29 173) \$	171 309 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	6 051 \$	4 \$	(3) \$	6 052 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	238 \$	485 \$	(485) \$	238 \$
Total des autres actifs du fonds général	6 636 \$	13 230 \$	13 875 \$	(9 548) \$	24 193 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	130 983 \$	50 \$	— \$	131 033 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	133 756 \$	523 \$	(49) \$	134 230 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	2 219 \$	— \$	(485) \$	1 734 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	10 966 \$	1 \$	— \$	10 967 \$
Total des autres passifs du fonds général	9 918 \$	14 454 \$	17 646 \$	(10 567) \$	31 451 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	23 572 \$	50 \$	— \$	23 622 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	107 411 \$	— \$	— \$	107 411 \$

Actifs et passifs au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
Placements	25 851 \$	159 311 \$	12 322 \$	(28 695) \$	168 789 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	6 097 \$	3 \$	15 \$	6 115 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	75 \$	719 \$	(719) \$	75 \$
Total des autres actifs du fonds général	6 594 \$	12 877 \$	14 570 \$	(10 704) \$	23 337 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	125 242 \$	50 \$	— \$	125 292 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	130 908 \$	456 \$	(70) \$	131 294 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	2 322 \$	— \$	(719) \$	1 603 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	10 728 \$	1 \$	(1) \$	10 728 \$
Total des autres passifs du fonds général	9 916 \$	14 495 \$	18 886 \$	(11 493) \$	31 804 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	23 089 \$	50 \$	— \$	23 139 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	102 153 \$	— \$	— \$	102 153 \$

14. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

	Pour les trimestres clos les	
	31 mars 2023	31 mars 2022
	(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice par action de base	806 \$	665 \$
À ajouter : Augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles ¹⁾	3	3
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	809 \$	668 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action de base (en millions)	587	586
À ajouter : Incidence dilutive des options sur actions ²⁾ (en millions)	—	1
Incidence dilutive des instruments convertibles ¹⁾ (en millions)	3	3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	590	590
Bénéfice (perte) par action de base	1,37 \$	1,13 \$
Bénéfice (perte) par action dilué	1,37 \$	1,13 \$

¹⁾ Les instruments convertibles sont les SLEECs B émis par la FCSL I.

²⁾ Exclut l'incidence de 2 millions d'options sur actions pour le trimestre clos le 31 mars 2023 (trimestre clos le 31 mars 2022 – 1 million), étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour la période.

15. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

Pour les trimestres clos les										
31 mars 2023										
31 mars 2022										
(données retraitées, se reporter à la note 2)										
	Solde, au début (données retraitées, se reporter à la note 2)	Ajustement de transition	Solde, au début (après ajustement)	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin	Solde, au début	Ajustement de transition	Solde, au début (après ajustement)	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :										
Profits (pertes) de change latents, déduction faite des activités de couverture	1 630 \$	59 \$	1 689 \$	(2) \$	1 687 \$	953 \$	— \$	953 \$	(227) \$	726 \$
Profits (pertes) latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1 333)	494	(839)	228	(611)	266	(116)	150	(694)	(544)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(18)	—	(18)	(6)	(24)	(7)	—	(7)	(2)	(9)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(107)	—	(107)	1	(106)	(47)	—	(47)	(39)	(86)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :										
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(149)	—	(149)	(37)	(186)	(320)	—	(320)	71	(249)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(5)	—	(5)	8	3	(2)	—	(2)	(4)	(6)
Réévaluation des immobilisations corporelles	143	—	143	1	144	145	—	145	—	145
Total	161 \$	553 \$	714 \$	193 \$	907 \$	988 \$	(116) \$	872 \$	(895) \$	(23) \$
Total attribuable aux éléments suivants :										
Compte des contrats avec participation	(3) \$	— \$	(3) \$	— \$	(3) \$	2 \$	— \$	2 \$	(2) \$	— \$
Participation ne donnant pas le contrôle	4	—	4	(4)	—	—	—	—	(2)	(2)
Actionnaires	160	553	713	197	910	986	(116)	870	(891)	(21)
Total	161 \$	553 \$	714 \$	193 \$	907 \$	988 \$	(116) \$	872 \$	(895) \$	(23) \$

16. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, et les autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance- invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Nos procédures judiciaires et nos démarches réglementaires importantes sont présentées à la note 23.G de nos états financiers consolidés annuels de 2022. Il n'y a eu aucune mise à jour importante à ces procédures judiciaires et démarches réglementaires.

17. Événements postérieurs à la date de clôture

Avec prise d'effet le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la Sun Life UK à Phoenix Group, comme il est décrit à la note 3. La cession et le profit (la perte) connexe seront présentés au deuxième trimestre de 2023.

Renseignements sur la Compagnie et information à l'intention des actionnaires

Pour de plus amples renseignements sur la Sun Life, ou pour connaître les nouvelles la concernant ou ses résultats financiers, veuillez visiter le site sunlife.com.

Siège social

Financière Sun Life inc.
1 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Téléphone : 416-979-9966
Site Web : www.sunlife.com

Relations avec les investisseurs

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les investisseurs institutionnels qui ont besoin de renseignements sont invités à s'adresser aux :

Relations avec les investisseurs
Téléphone : 416-979-6496
Courriel : relations.investisseurs@sunlife.com
Note : Vous pouvez également obtenir des renseignements financiers en accédant au site www.sunlife.com.

Agent des transferts

Les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur leurs actions ou sur les dividendes, modifier leurs données d'inscription, signaler un changement d'adresse, une perte de certificat ou un transfert de succession, ou nous aviser de l'envoi en double de documents sont priés de communiquer avec l'agent des transferts du pays où ils résident. Si vous ne résidez dans aucun des pays indiqués ci-dessous, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du Canada.

Canada

Compagnie Trust TSX
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
Canada H3B 3K3
Appels de l'Amérique du Nord :
Téléphone : 1-877-224-1760
Appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord :
Téléphone : 416-682-3865
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : sunlifeinquiries@tmx.com
Site Web : <https://tsxtrust.com/sun-life>
Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements du Centre pour investisseurs, le service Internet de la Compagnie Trust TSX.
Inscrivez-vous au
<https://tsxtrust.com/sun-life>.

États-Unis

American Stock Transfer &
Trust Company, LLC
6201 15th Ave.
Brooklyn, NY 11219
Téléphone : 1-877-224-1760
Courriel : sunlifeinquiries@tmx.com

Royaume-Uni

Link Group
10th Floor, Central Square
29 Wellington Street
Leeds LS1 4DL
Téléphone : +44 (0) 345-602-1587
shareholderenquiries@linkgroup.co.uk

Philippines

Rizal Commercial Banking Corporation
(RCBC)
RCBC Stock Transfer Processing Section
Ground Floor, West Wing,
GPL (Grepalife) Building,
221 Senator Gil Puyat Avenue
Makati City, 1200,
Philippines
Appels du Grand Manille : 632-5318-8567
En province : 1-800-1-888-2422
Courriel : rcbcstocktransfer@rcbc.com

Hong Kong, région administrative spéciale
Computershare Hong Kong Investor Services
Limited
17M Floor, Hopewell Centre
183 Queen's Road East
Wanchai, Hong Kong
Téléphone : 852-2862-8555
Les actionnaires peuvent soumettre des requêtes en ligne à :
<https://www.computershare.com/hk/en/>

Services aux actionnaires

Pour obtenir des renseignements sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du pays où vous résidez ou encore avec les Services aux actionnaires.
Télécopieur : 416-598-3121
Courriel (service en français) : servicesauxactionnaires@sunlife.com
Courriel (service en anglais) : shareholderservices@sunlife.com

Dates liées aux dividendes en 2023

Actions ordinaires

Date de clôture des registres	Date du versement
1 ^{er} mars 2023	31 mars 2023
31 mai 2023	30 juin 2023
30 août 2023*	29 septembre 2023*
29 novembre 2023*	29 décembre 2023*

*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada, aux États Unis et au Royaume-Uni peuvent demander que les dividendes versés sur leurs actions soient déposés directement dans leur compte bancaire.

Les formulaires de Demande de versement électronique des dividendes sont accessibles en ligne au site Web de la Compagnie Trust TSX, à l'adresse <https://tsxtrust.com/sun-life/forms?lang=fr>, et peuvent être téléchargés.
Vous pouvez également communiquer avec la Compagnie Trust TSX pour demander un exemplaire du formulaire.

Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada peuvent s'inscrire au Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web à l'adresse sunlife.com ou communiquez avec l'agent du régime, la Compagnie Trust TSX, à l'adresse sunlifeinquiries@tmx.com.

Inscription en bourse

Les actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE). Symbole : SLF

Les actions privilégiées de catégorie A de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX »).

Symboles :

Série 3 – SLF.PR.C
Série 4 – SLF.PR.D
Série 5 – SLF.PR.E
Série 8R – SLF.PR.G
Série 9QR – SLF.PR.J
Série 10R – SLF.PR.H
Série 11QR – SLF.PR.K

La vie
est plus
radieuse
sous le
soleil

FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

1, rue York
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6

sunlife.com

